

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL — FACULTE DE DROIT
Section des sciences commerciales, économiques et sociales

LA POLITIQUE OTTOMANE
pendant
LES GUERRES de NAPOLÉON

T H È S E

*présentée à la Section des sciences commerciales
économiques et sociales de la Faculté de Droit
pour obtenir le grade
de Docteur ès sciences politiques et administratives*

par

ERTUGRUL OGUZ CIRAGAN

Licencié ès sciences politiques de l'Université de Lausanne

IMPRIMERIE DU CANTAL
AURILLAC

1952

LA POLITIQUE OTTOMANE
PENDANT LES GUERRES DE NAPOLÉON

A mes Parents

*dont l'inspiration et l'encouragement
ont réalisé ce travail*

UNIVERSITE DE NEUCHATEL

Directeur de la section
des sciences commerciales
et économiques

Monsieur Ertugrul O. Ciragan, de Turquie, est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences politiques et administratives : « La politique ottomane pendant les guerres de Napoléon ». Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 17 octobre 1952

Le Directeur de la Section des sciences
commerciales, économiques et sociales :
P.-R. ROSSET.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à Monsieur le Professeur Eddy Bauer pour ses précieux conseils et pour l'extrême bienveillance qu'il n'a cessé de nous témoigner. Que Messieurs A. du Bief et T. Bétin veuillent bien trouver également ici notre profonde gratitude pour leur assistance inestimable.

Ertugrul Oguz CIRAGAN.

Lausanne, le 9 octobre 1952.

ERRATA

p. 17, *au lieu de* Akchédîr, lire Akchéhir.

p. 32, *au lieu de* Nizam-f-Djedid, lire Nizam-f-Djédid.

p. 67, *au lieu de* qu, lire qui.

p. 77, *au lieu de* servir, lire servit.

INTRODUCTION

CHAPITRE 1^{er}

Origine des Turcs

Les Turcs appartiennent à une race appelée généralement Turco-Tartare que l'on retrouve à une époque très reculée de l'histoire. Quelques historiens les désignent comme descendants des Huns. D'autres leur trouvent une parenté avec les Tartares-Mongols. D'autres encore estiment que leurs ancêtres viennent de Chine. Cette dernière thèse nous paraît invraisemblable car ils n'ont nullement le type chinois. Bien que les documents concernant leur origine soient malheureusement incomplets, il est positivement admissible pour nous qu'ils étaient établis dans l'Europe du Nord-Est et dans l'Asie centrale — c'est-à-dire, dans les régions qui constituent le Caucase et les provinces à l'est de la Mer Caspienne — au moment où ils apparurent sur la scène de l'histoire.

Les Turcs, à l'Est de leur domaine historique, étaient en contact avec les Mongols. Ils avaient avec eux une parenté de langue et de race. Les Mandchous et les Toungouses établis aussi à l'est, mais un peu plus loin encore, étaient considérés comme appartenant à la même famille. Au nord, en Sibérie et au nord-est de la Russie, les Turcs voisinaient avec les peuples de race finno-ougrienne. Au sud, ils étaient au contact des Perses établis en Afghanistan et en Iran. Dès le IV^e siècle, les peuples de race turco-tartare dont les premiers furent sans doute les Huns, se précipitèrent sur l'Europe. Ils s'établirent d'abord à l'Ouest de la Volga, et par la suite, traversant le Don, parvinrent au Carpathes et au Danube. Quelques-uns d'entre eux, appelés les Scythes ⁽¹⁾, qui étaient établis au nord de la Mer Noire, s'avancèrent vers l'Ouest et vinrent s'installer en Rou-

(1) Le genre de vie nomade des Scythes a fait dire à quelques auteurs qu'ils étaient Mongols ; cette opinion est complètement abandonnée aujourd'hui. Les données plus ou moins nombreuses sur les mœurs et surtout sur la religion des Scythes, obligent à les classer parmi les peuples iraniens.

manie, en Bulgarie, en Hongrie, en Albanie où se formèrent les Etats actuels. Si quelques historiens classent les Hongrois dans la famille turco-tartare, ce n'est qu'une suggestion particulière plutôt qu'une vérité indiscutable. A notre avis on peut affirmer sans hésiter leur appartenance à la famille finno-ougrienne.

Un autre peuple de race turque établi dans la péninsule Balkanique, qui joua un rôle important dans l'histoire du Moyen-Age, et qui conserva son nom jusqu'à nos jours, est le peuple hulgar. Ils s'étaient établis sur la Volga, aux confins des Huns. Les historiens slaves contestent à tort leur appartenance à la famille turco-tartare.

Les Avars établis en Russie méridionale étaient apparentés aux Turcs. Ils s'avancèrent en Hongrie jusqu'à la Save, vers la fin du VI^e siècle.

Les Khazars, voisins des Bulgares, après avoir quitté la région de la Volga, traversèrent le Don vers le milieu du VII^e siècle et s'établirent par la suite dans la Russie méridionale et en Crimée. Cette dernière fut la base fondamentale d'où s'étendit leur empire.

Un autre peuple turc, les Petchénègues, venant de la région de l'Oural subjuguèrent les Khazars, et traversant le Danube, entrèrent en Bulgarie. Le mélange de tous ces peuples de famille turco-tartare avec les populations de race indo-européenne forma les nations modernes de l'Europe centrale et balkanique. Cependant, ce ne sont pas ces peuples turcs venus de la région de l'Oural et de la Volga qui furent les ancêtres des Ottomans dont l'histoire sera le sujet de notre travail. Il nous faut retourner dans l'Asie centrale pour chercher les racines des Turcs ottomans.

2. — Le vaste espace de l'Asie centrale, depuis le grand désert de Gobi jusqu'au Turkestan, fut proprement le pays des Turcs. On y distinguait comme fractions les plus importantes les Oïgour, à l'Est, les Kiptchak, à l'Ouest, les pays des sables (Kara Koum, Kyzil Koum, Ak Koum) au sud de la Mer Caspienne, les Kirghises, au-delà de la Mer d'Aral. Les Oghouz, habitants de l'est du Turkestan auraient été alliés aux Petchénègues ou aux Koumans, selon Hammer. Il est fort probable que les Oghouz s'étaient divisés en deux fractions dont l'une serait restée dans l'Asie centrale tandis que l'autre serait remontée au Nord vers l'Oural et la Volga.

A l'Est les Turcs voisinaient avec les Mongols dont la domination s'étendit sur la Chine du Nord, l'Asie centrale entière, et jusqu'à la Russie méridionale au début du XIII^e siècle. Leur célèbre chef Gengis Khan comptait plusieurs commandants turcs dans ses armées.

Au VIII^e siècle la poussée des Arabes vers le Nord, les mit en contact avec les Turcs qui commencèrent à embrasser l'Islamisme et à se mettre au service des Khalifes de Baghdad. Les Turcs furent récompensés par les Khalifes qui leur concédèrent à titre de fief les provinces conquises aux dépens de la Perse et de l'Empire Byzantin. Leurs chefs, de plus en plus puissants, profitèrent de la décadence du Khalifat pour se rendre tout à fait indépendants. Et

l'un d'eux, Seldjouk, fonde la dynastie des Seldjoukides. Ses fils conquièrent le Khorassan et l'Arménie.

Mais à la mort d'Alp-Aslan, fils cadet de Seldjouk, l'empire tomba en décadence. L'un des chefs, Suleiman, qui régnait à Iconium (Konia) s'empara de presque toute l'Asie-Mineure et transféra sa capitale à Nicée. Son royaume prit le nom de sultanat de Roum. Ainsi presque toute l'Asie-Mineure passa sous la domination turque.

Alâeddin III, dernier souverain du sultanat seldjoukide de Roum, ayant été tué par les Mongols, l'empire se fragmenta en dix principautés indépendantes gouvernées par des *émirs* ou *khans*. Ces principautés furent Karassi, Karaman, Saruhan, Teke, Kermiyan, Hamid, Kastamouni, Aidin, Mentéché et Erthogroul. Cette dernière qui devait devenir par la suite l'Empire Ottoman, fut constituée dans la région de Bilédjik et d'Eski-Chéhir en reconnaissance des services rendus par Erthogroul au dernier souverain seldjoukide.

Ainsi, l'origine de l'Empire Ottoman fut un Etat-tampon, une principauté qui amortissait le contact entre l'Empire byzantin et le sultanat seldjoukide de Roum.

CHAPITRE II

La fondation de l'Empire ottoman, son apogée et les causes principales de sa décadence

3. — L'Empire Ottoman, dont la fondation date de la fin du XIII^e siècle devait jouer un rôle capital tant pour son étendue que par son énorme importance historique. Son influence devait être sensible aussi bien dans les Etats voisins d'Asie que dans ceux d'Europe et d'Afrique. Par sa politique expansionniste, il réussit à étendre ses bras puissants sur trois continents et son empire s'y maintint durant trois siècles. Quand l'heure de sa chute sonna, il laissa ses débris sur trois parties du monde après avoir achevé d'y jouer son rôle historique.

En 1288, Osman, fils successeur d'Erthogroul fonda l'Empire musulman auquel il donna son nom, celui de l'un des quatre imans, troisième successeur de Mohammed, prophète de l'Islam. C'est ce nom qui donna aux Européens l'habitude d'appeler Ottoman cet empire que nous, Turcs, appelons Osmanli. Ce n'est qu'après la suppression du sultanat et du khalifat, que le terme ottoman céda plus généralement la place à celui de Turc dont l'usage s'est maintenu plus couramment.

Osman Ghazi, Osman le Victorieux, occupe la première place en tête de la liste des sultans ottomans. Dès son avènement il commença à hatailler contre ses voisins et à élargir ses territoires à leurs dépens. Il s'attaqua, particulièrement aux forteresses grecques qui se trouvaient sur ses frontières.

Osman Ghazi était un sultan équitable qui fit régner l'ordre et la justice dans sa principauté et se fit respecter et aimer de ses sujets. Son amitié avec un gouverneur grec près de l'Olympe de Bythinie (aujourd'hui Kechich-dagh, au sud de Brousse), Michel, appelé par les Turcs « Köse-Mihal : Michel-l'imberbe », et sa conduite généreuse avec celui-ci après l'avoir battu et fait prisonnier, obligèrent ce dernier à embrasser la religion musulmane. Ses descendants portèrent le nom de Mihal-Oglou (fils de Michel) et servirent dans l'armée ottomane.

D'autre part, la dynastie des Seldjoukides s'épuisait de jour en jour tant en raison de ses dissensions intérieures qu'à cause de la

menace croissante que créait la progression des Mongols (1) aux frontières.

La mort de Alâeddin III, signal du démembrement de l'Empire Seldjoukide, donna lieu à la fondation de plusieurs principautés indépendantes. Ainsi Osman Ghazi obtint la souveraineté absolue en faisant prononcer son nom dans la prière appelée par les Musulmans Khouthé (2). Bien que le droit de frapper monnaie, second attribut de la souveraineté, n'ait été utilisé que par son fils, Orkhan, il fut le premier Sultan de l'Empire qui exerça un pouvoir indépendant, tandis que son père, Erthogroul était demeuré vassal du Sultan seldjoukide. C'est ainsi qu'en 1299 Osman Ghazi proclama son indépendance. Date importante annonçant la fondation d'une principauté indépendante, qui devait par la suite devenir un des plus grands empires de l'histoire et durer plus de six siècles. L'Empire ottoman, récemment constitué, était voisin de l'Empire byzantin affaibli et des petites principautés d'Anatolie. Cette situation avantageuse fut un des facteurs dominants du développement rapide de l'Empire ottoman.

Les victoires successives d'Osman Ghazi conduisirent ses frontières jusqu'à Mudania sur la mer de Marmara et jusqu'à Kilia à l'entrée du Bosphore, près de la Mer Noire. Les grandes villes byzantines, Iznik, Iznit et Bursa (Nicée, Nicomédie et Brousse) freinèrent les attaques ottomanes par leur énergique défense. Les Turcs furent contraints de construire des forteresses autour de ces villes pour obtenir leur chute par une sorte de blocus. Brousse fut prise en 1326, Nicée en 1329 et Nicomédie en 1337. Osman Ghazi mourut en 1326 laissant le trône à son fils aîné, Orkhan.

4. — *Le règne d'Orkhan (1326-1359)* : Le règne d'Orkhan fut une des périodes remarquables de l'histoire ottomane. Ce souverain fixa sa résidence à Brousse, première capitale de son empire. Il épousa une Grecque. Niloufer sultane, qui mit au monde deux garçons, Sulciman et Mourad.

Durant la période confuse du règne d'Orkhan, les Turcs appelés à l'aide par les Grecs contre le danger serbe, s'allièrent à eux et passèrent en Europe plusieurs fois. Le Grand-Domestique de Byzance, Cantacuzène, contractant une alliance avec Orkhan et lui proposant sa fille en mariage, voulait donner une allure officielle à ses relations avec le Sultan qui pouvait être utile en deux occurrences :

I) en repoussant momentanément la menace serbe avec l'aide de son allié.

II) en occupant les Turcs en Europe contre la Serbie et en freinant de la sorte les progrès qu'ils pourraient faire aux dépens de leurs plus proches voisins.

Dans la suite, le conflit auquel donna lieu la succession de la

(1) Grousset, *L'Empire du Levant*. Paris, 1946, p. 195 et suiv.

(2) Khouthé, sorte de prière en arabe. C'est une prérogative et la marque de souveraineté de faire lire le Khouthé en son nom.

principauté de Karassi fournit l'occasion aux Turcs de s'attribuer les villes de Balikessir et de Pergamæ. Il est aussi important de rappeler qu'en 1356 (788 de l'Hégire) le gouverneur de la région de Brousse, Suleiman, fils aîné du Sultan s'empara facilement de Gallipoli, Boulaïr, Malgara, Rodosto et arriva jusqu'à Tchorlou à 140 kms de Constantinople.

La colonisation turque de la péninsule balkanique se développa et se compléta de plus en plus jusqu'au XVI^e siècle. En 1356, la prise de Gallipoli, très importante dans l'histoire ottomane, permettait l'avance ultérieure des Turcs vers le Nord et l'Ouest, et la réalisation de leurs ambitions.

Orkhan avant sa mort, avait étendu ses possessions asiatiques et, fait plus important encore, avait posé les principes d'une juste administration. Il fut aidé dans son œuvre par son frère cadet, Alâeddin, qui exerçait les fonctions de vizir. Ils s'attachèrent surtout à l'organisation militaire et particulièrement à la création d'armées permanentes en Europe. Ces dernières furent formées d'enfants chrétiens enlevés à leur famille dans les pays conquis. Ces enfants, élevés d'après les principes de la religion musulmane, fidèles au Sultan et à leur chef, n'ayant pas d'autre famille que leur caserne et d'autres occupations que d'apprendre l'art de la guerre, devaient être incapables de révolte et d'intrigue. Au surplus, il leur était rigoureusement interdit de fréquenter le peuple. C'est ainsi que furent créés les Janissaires ⁽¹⁾ qui devinrent par la suite les guerriers les plus combatifs et les éléments les plus précieux de la puissance de l'Empire. Il faut admettre indiscutablement que les Janissaires, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, contribuèrent puissamment au développement de l'Empire. Mais, à partir de cette date, l'admission d'éléments étrangers à leur « foyer » les corrompit, et leur fit perdre les bonnes traditions.

5. — *Le règne de Mourad I^{er} (1359-1389)* : La mort d'Orkhan laissa le trône à son fils Mourad. Ce fut une période importante de l'histoire ottomane. Ce long règne vit la conquête complète de la péninsule balkanique et la pose des fondations solides de l'Empire. Les discordes des peuples chrétiens facilitèrent les conquêtes de Mourad et donnèrent l'occasion aux Turcs de s'introduire dans l'Empire grec comme troupes auxiliaires. L'Empire de Byzance était dangereusement menacé à cette époque par le roi de Serbie, Douchan, qui avait réussi à unir tous les Slaves du Sud sous sa domination et avait fondé un grand royaume rassemblant la Bulgarie, la Macédoine, la Bosnie et la Grèce. Il envisageait la conquête de Constantinople et rêvait d'effacer Byzance de la carte. Mais sa mort, survenue en 1356, l'empêcha d'exécuter ses projets, et la Bulgarie et la Bosnie proclamèrent leur indépendance. La Bulgarie

(1) Janissaires (Yéni-Tchéri: Nouvelle troupe), nom qui fut donné par Hadji-Bektach, lors de leur institution en l'an de l'Hégire 763. Par un acte de la plus haute sagesse, et de la plus haute vigueur, Sultan Mahmoud a aboli cette milice le 16 juin 1826.

essaya de parer au danger serbe en contractant une alliance avec le Sultan.

Lorsque les Turcs s'emparèrent de toute la Thrace y compris Andrinople et firent de cette ville leur seconde capitale (1365), les rois chrétiens, devant la gravité du péril, réussirent à former une coalition et levèrent une grande armée chrétienne contre les Turcs. La bataille de la Maritsa, en 1363, fut une victoire turque que suivit l'occupation de Kavala, de Drama et de Kœstendil. Le roi de Serbie dut payer tribut, et celui des Bulgares donna sa sœur en mariage au Sultan. Seul, l'Etat de Vidin conservait son indépendance.

Le sort de l'Europe orientale fut réglé en 1389 par la bataille de Kossovo, nouvelle défaite de l'armée chrétienne formée de Serbes, de Hongrois, de Bulgares, de Valaques et d'Albanais. Cette grande armée représentait tout l'Orient chrétien, à l'exception des Grecs, en paix avec les Turcs. Cette victoire valut à ces derniers la possession de la péninsule balkanique et se termina par la mort des deux souverains opposés.

Par ailleurs, Mourad avait réalisé d'importantes conquêtes en Asie-Mineure. Le prince de Kermian, accordant sa fille au fils de Mourad, lui donna pour dot les villes de Kutahia, Tavchanli, Simav et leur territoire. Mourad obtint aussi sous la forme apparente d'une vente, une grande partie de la principauté de Hamid.

Le Sultan ottoman aidé par son grand-vizir Kara Halil Djen-déréli qui prit par la suite le nom de Khaïreddin, donna à l'Empire ses institutions politiques et militaires. Les hauts dignitaires en furent : le beïlerhei, gouverneur général des provinces ; le kazi-asker, d'abord juge de l'armée, devenu plus tard juge d'appel pour tous les tribunaux de droit musulman ; les soubachi, gouverneurs de districts. Des sipahilik — sortes de fiefs militaires — récompensaient les guerriers qui se distinguaient au combat. Au fur et à mesure que l'Empire se développait la nécessité d'augmenter les forces se faisait sentir. Mourad institua des médressé (écoles de théologie musulmane), fit bâtir de nombreuses et remarquables mosquées et des tekké (couvents de derviches).

Par son règne brillant et par l'importance et la grandeur de ses victoires, ce sultan ottoman mérita non seulement le titre de Ghazi (vainqueur), mais aussi le surnom de Khodavendigniar (souverain, seigneur).

6. — *Le règne de Bajazet (1389-1402)* : Mourad laissait le trône à son fils, Bajazet, surnommé Yildirim (la Foudre) à cause de l'audace et de la rapidité de ses opérations militaires. Dès son accession au trône, il fit tuer son frère Iakoub. Cette coutume barbare fut toujours suivie par ses descendants et érigée même en loi de l'Empire, si l'on en croit l'historien Hammer ⁽¹⁾. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui.

Durant les premières années de son règne il attaqua le prince

(1) Hammer, *L'Histoire de l'Empire Ottoman*, T. I, p. 94. Paris 1844.

de Karaman, et s'empara d'Angora (Ankara), important carrefour économique auquel aboutissaient de nombreuses routes commerciales.

La Serbie était tombée sous la domination de l'Empire après la bataille de Kossovo. La princesse Militza dut consentir à payer tribut au Sultan et à lui fournir des troupes en cas de nécessité. L'empereur de Byzance fut aussi obligé d'autoriser l'ouverture d'un tribunal de droit musulman pour juger les Turcs habitant sa capitale, et de tolérer la construction d'une nouvelle mosquée.

Désireuses de venger Kossovo, les forces chrétiennes, sous le commandement du roi de Hongrie, rencontrèrent les armées ottomanes sur les bords du Danube, près de Nicopolis le 22 septembre 1396. Bien que les pertes des deux parties eussent été énormes, la bataille de Nicopolis rendit le Sultan maître de toute la péninsule balkanique à l'exception de Constantinople et de ses environs, et scella d'une manière définitive la domination turque sur l'Europe orientale.

On voit par là que les premiers développements de l'Empire se faisaient du côté de l'Europe. La raison de cette évolution doit se chercher, à notre avis, dans les dissensions opposant entre eux les Serbes, les Grecs, les Bulgares, et aussi dans ce fait que l'Empire musulman préférerait consacrer ses troupes à la conquête des provinces chrétiennes. On trouvera confirmation de cette thèse dans l'auteur français, De la Jonquière, qui écrit dans son ouvrage « Histoire de l'Empire Ottoman » : « Les Sultans ottomans ne pouvaient se passer de conquérir les riches terres des Balkans sur leurs propriétaires incapables d'y régner » (1).

Bajazet ne montra pas moins d'activité en Asie. Durant les premières années de son règne, il s'empara des principautés d'Aïdin, de Sarouhan, de Mentéché, et de celle de Karaman y compris sa capitale Konia. Au moment où Bajazet, arrivé à l'apogée de sa puissance, se préparait à la conquête de Constantinople, un orage subit s'éleva sur ses frontières orientales.

Le développement de l'Empire fut freiné par l'invasion des troupes de Tamerlan. Celui-ci, après avoir proclamé son indépendance en 1369, conquiert la Mésopotamie, le Khorassan, l'Afghanistan, et l'est de la péninsule d'Anatolie. Tamerlan, surnommé « Boîteux », était d'origine mongole, mais tout à fait turquisé. C'était un chef intelligent et adroit. Profitant des conflits qui déchiraient les souverains asiatiques, il s'approcha des confins orientaux de l'Empire. Tamerlan, ayant accepté la soumission du prince d'Erzindjan qui s'était mis sous sa protection, fit naître un premier conflit entre les deux souverains turcs. Bajazet occupa Erzindjan et maltraita son prince qui se plaignit auprès de Tamerlan. Ce dernier envoya au Sultan turc un ambassadeur chargé d'obtenir réparation des torts faits à son protégé. Bajazet renvoya l'ambassadeur avec une

(1) De la Jonquière, *Histoire de l'Empire Ottoman*, T. 1^{er}, Paris, Hachette, 1914.

réponse très insultante pour son souverain. L'armée turque sous le commandement du Sultan lui-même, rencontra celle de Tamerlan aux environs d'Ankara en 1402. La guerre prit fin par une nette victoire de Tamerlan et par la captivité du Sultan ottoman. C'était le signal d'un quasi démembrement de l'Empire : à l'intérieur, les princes montèrent de nouveau sur le trône, et la Bulgarie, la Serbie et la Valachie proclamèrent leur indépendance. La rivalité des fils de Bajazet qui briguaient sa succession mit le comble à ce désordre. Cette période chaotique, appelée par les historiens ottomans « Fetret-Devri : Période d'interrègne » dura presque 12 ans.

Bajazet mourut en captivité, à Akchédir, le 8 mars 1403. Sa dépouille mortelle fut transportée à Brousse. Son fils, Mehmet I^{er}, ne réussit qu'à la fin de son règne à réunir sous son autorité toutes les provinces ottomanes. Les victoires de son fils, Mourad II, à Varna en 1444 et à Kossovo en 1448 contre les chrétiens de l'Europe orientale, coalisés une suprême fois pour freiner la marche victorieuse des Turcs, retarda le déclin de la puissance ottomane.

7. — *Le règne de Mehmet II, le Conquérant (1451-1481)* : Le règne de Mehmet II, vit sans doute le fait le plus important de l'histoire turque : la prise de Constantinople (1453). Cet événement fut si capital qu'il fonda pour des siècles la suprématie turque en Orient. Les historiens devaient, par la suite, « fermer » le Moyen-Age et marquer le début des temps modernes à cette date. Et ce fait montre combien les esprits occidentaux furent frappés par l'événement.

Mehmet II n'avait que 21 ans à son arrivée sur le trône. C'était un prince ambitieux et hardi, intelligent et instruit. Ses qualités inspirèrent un grand sentiment d'inquiétude à ses voisins qui s'empressèrent de lui envoyer des ambassadeurs pour le féliciter et conclure des traités de paix.

Mehmet le Conquérant, qui n'avait eu d'autre pensée que la conquête de Constantinople, avait commencé à réaliser son projet en construisant une forteresse appelée aujourd'hui Roumeli Hissar sur la côte européenne du Bosphore, en face de celle construite par Bajazet. Le Sultan lui-même surveilla les travaux qui furent achevés en moins de six mois. Quant à Constantinople elle était défendue entre la Corne d'Or et la Mer de Marmara par une muraille qui l'entourait de façon continue. Toutes les forces civilisées coalisées dans une lutte sans merci contre le danger ottoman défendaient la ville. Elles étaient animées par le souci de leur existence future et l'honneur commun de la Chrétienté. La ville se défendit vaillamment contre l'armée du Sultan qui disposait de 160.000 combattants au début du siège, et tomba finalement le 29 mai 1453. Les vieillards, les malades, furent massacrés, les jeunes gens et les femmes au nombre de 50 à 60.000 furent réduits en esclavage. Constantinople devenait ainsi pour près de 500 ans, la troisième et la dernière capitale de l'Empire Ottoman.

Les principales opérations en Asie se déroulèrent en 1462, date

qui fut marquée par la mort du prince Ibrahim de Karamanie. Cet événement donna l'occasion au Sultan d'intervenir et de mettre fin à l'autonomie de cette vieille principauté seldjoukide. La campagne de Mehmet contre le fils d'Ibrahim, successeur héréditaire soutenu par Ouzoun-Hassan (Hassan le Long) fut très longue et très difficile. La résistance se prolongea jusqu'en 1472, date à laquelle la Karamanie fut pour toujours incorporée à l'Empire. Le Sultan mit aussi définitivement fin à l'Empire Grec de Trébizonde, ce qui acheva la conquête de la péninsule d'Anatolie.

Quand Mehmet II mourut en 1481, il avait établi incontestablement la domination turque en Europe orientale et donné à ces possessions leurs limites naturelles qui dépassaient la Save et le Danube. Il avait imposé son protectorat à la Valachie et à la Moldavie et fait passer les Tartares de Crimée sous sa domination. Tous les territoires à l'intérieur de ces frontières reconnurent la suzeraineté indiscutable de l'Empire ottoman. Ainsi celui-ci voisinait désormais avec l'Iran à l'Est, avec l'Égypte au Sud, avec la Hongrie, la Pologne et la Vénétie au Nord-Ouest et à l'Ouest.

Les guerres continuelles que Mehmet II mena en personne durant presque tout son règne, ne l'empêchèrent pas de consacrer une importante partie de son activité à l'organisation et à l'administration de son empire. Il codifia la législation ottomane dans son Kanoun Namé (Livre des Lois), la compléta et l'adapta aux nouveaux besoins et à la nouvelle structure de l'Empire. Ces institutions juridiques et administratives devaient se conserver avec des modifications négligeables jusqu'au début du XIX^e siècle.

Toujours vainqueur et heureux, cet empereur guerrier mérita sans discussion le titre de Fatih, le Conquérant, qui ne fut donné qu'à lui.

8. — *Le règne de Bajazet II (1481-1512)* : Ce fut une période sans importance. Les expéditions du sultan n'apportèrent à l'Empire ni grandes victoires, ni grandes conquêtes comme celles de son père. Elles n'étaient que simple brigandage, n'ayant d'autre but que le pillage, sans un résultat important du point de vue politique. Le règne fut également marqué par la bataille navale de Lépante, le 28 juillet 1499, et des incursions au Nord du Danube qui se terminèrent avec un succès plus marqué. Mais la campagne menée pour s'emparer de Belgrade, occupée par les Hongrois, en profitant d'une circonstance qui paraissait favorable — la mort du roi de Hongrie en 1492 —, aboutit à un échec définitif.

Bajazet avait réussi à réaliser son rêve, vivre sur le pied de paix, avec ses voisins en établissant des liens de parenté avec les deux souverains musulmans. Il avait marié une de ses filles avec l'héritier du trône de Perse et sa nièce avec le sultan d'Égypte ; mais les difficultés vinrent de sa propre famille. Son règne devait se terminer par la révolte de ses fils. L'un d'eux, Sélim, conquit l'affection des Janissaires par ses qualités guerrières. Ils s'insurgèrent avec le peuple et Bajazet fut obligé d'abdiquer en faveur de son fils.

9. — *Le règne de Yovouz Selim, le Cruel (1512-1520)* : Sélim était intelligent et cultivé. Mais il ajoutait à son caractère guerrier la violence et la cruauté. Comme il nourrissait de grandes ambitions du côté de l'Orient, il conclut des accords avec les représentants de Moldavie, de Valachie, et les ambassadeurs de Venise, et de Hongrie en vue d'obtenir la paix du côté de l'Europe.

La propagande *chiïte* favorisée par les Persans en Asie avait fait de nombreux partisans dans les provinces turques, aux confins perses. Sur l'ordre de Sélim, défenseur de la doctrine *sunnite*, tous les chiïtes habitant ces provinces furent massacrés, puis il déclara la guerre à l'Iran et les deux armées perse et turque se rencontrèrent dans la vallée de Tchaldiran, le 23 août 1514. Sélim entra à Tebriz, résidence des souverains persans. Le chah Ismail, en danger d'être pris, s'échappa à Hamadan. Mais l'arrivée de l'hiver et l'épuisement des troupes obligèrent le Sultan à la retraite. Cette campagne apporta à l'Empire la possession du Kurdistan et de la Mésopotamie supérieure. Elle était à peine terminée que le Sultan se préparait pour une autre qui devait lui assurer la conquête de l'Égypte et de la Syrie. Le prétexte en fut l'alliance du sultan d'Égypte avec le chah Ismail. La campagne commença en août 1516; l'armée turque conquiert rapidement Alep, Hama, Jérusalem et traversa le désert entre la Palestine et l'Égypte. La bataille décisive livrée à Ridania, aux environs du Caire, se termina par une défaite des Mameluks. Cette victoire turque et la conquête du Caire furent suivies de terribles massacres selon l'habitude du cruel sultan.

Par cette campagne, Sélim accrut d'une manière considérable la superficie de son empire qui s'étendait sur trois parties du monde. Il obtint en même temps dans l'Islam une situation prépondérante par l'acquisition du Khalifat et par l'obtention du titre de *commandeur des croyants* (émir al mouminin) qui lui conférait la protection du peuple musulman et des villes saintes, la Mecque et Médine.

Ayant terminé la conquête de l'Égypte et de la Syrie, Sélim porta ses efforts sur le développement de sa puissance maritime en vue d'une expédition contre Rhodes. Mais cette entreprise fut ruinée par sa mort prématurée, le 22 septembre 1520. Il avait achevé avant sa mort la conquête de l'Asie occidentale et étendu la domination turque jusqu'en Afrique.

10. — *Le règne de Konouni Suleiman, le Législateur (1520-1566)* : Suleiman, le Législateur, que les chroniqueurs appellent Soliman le Magnifique, ou le Grand, succéda à Sélim en 1520. Il avait 26 ans et devait régner presque un demi-siècle. Il porta les frontières ottomanes jusqu'aux points extrêmes qu'elles aient jamais atteints et donna le maximum d'étendue à son empire. Il en affermit la situation face aux autres puissances européennes, par la conclusion de traités dont le premier fut signé avec François I^{er}. Cet instrument posait entre la France et la Turquie les bases d'une amitié devenue traditionnelle par la suite.

Suleiman n'avait pas comme son père la passion de la guerre,

mais les faits l'amènèrent à batailler constamment. Ce fut d'abord pour réprimer la révolte du gouverneur de Syrie, Ghazali-bey, et celle d'un derviche appartenant à la secte des Kalender en Anatolie centrale.

La guerre éclata en 1534 sur les frontières de Perse et ne donna lieu à aucune extension territoriale de ce côté bien qu'elle se soit terminée par un succès turc. Mais, Suleïman avança à travers la Perse et arriva jusqu'à la Mésopotamie ; il entra dans la fameuse capitale des Khalifes, appelée encore aujourd'hui Bagdad. Les frontières de l'Empire à l'Est s'étendaient ainsi jusqu'au Golfe Persique et englobaient toute l'Afrique du Nord exceptée la Tunisie.

L'existence d'un Etat chrétien, l'île de Rhodes, au milieu de la mer Egée, sous la souveraineté des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, constituait un danger important pour la marine et le commerce ottomans. Il offrait un refuge aux corsaires chrétiens qui attaquaient constamment les navires turcs et interceptaient toutes les communications entre l'Egypte et Constantinople. Cette île chrétienne était aussi un obstacle sur le chemin des pèlerins musulmans se rendant par mer à la Mecque. Dix assauts principaux furent donnés par la flotte ottomane entre le 1^{er} septembre et le 18 décembre 1522. Une capitulation fut signée le 21 décembre, par laquelle le Sultan s'engageait à respecter les églises, et les Chevaliers à quitter l'île dans un délai de douze jours. Ces derniers vinrent par la suite s'établir à Malte.

Nous sommes d'accord avec tous les historiens pour dire que la campagne la plus brillante de l'histoire ottomane fut sans doute celle qui aboutit à la conquête de la Hongrie. Ce fut le chef-d'œuvre de Soliman-le-Grand. Le début de la campagne en 1521 fut rapidement suivi de la prise des places frontières de la Save et du Danube. Durant les années suivantes de 1522 à 1525 les Turcs tentèrent d'envahir la Valachie qui se trouvait dans une situation défavorable par suite de troubles intérieurs. Après ces réussites préliminaires, la campagne décisive contre les Hongrois s'ouvrit sous le commandement du grand vizir Ibrahim et du Sultan lui-même, en 1526.

Le roi de Hongrie Louis, renforcé par des troupes venant de Bohême, de Pologne et d'autres Etats ayant répondu à l'appel du Pape ne disposait que de 20.000 hommes. Les deux armées se rencontrèrent près de Mohacs (Mohatch). La rencontre se termina par une victoire turque ; le roi Louis était parmi les morts. Cette bataille est sans doute le plus triste épisode de l'histoire hongroise. Elle marquait la fin de l'indépendance complète de la Hongrie qui passa sous le joug ottoman et tomba sous une domination qui devait durer un siècle et demi. Les Turcs continuèrent leur marche sans résistance et entrèrent à Bude le 11 septembre 1526. La situation de la Hongrie s'aggravait de luttes entre princes chrétiens qui ne pouvaient s'accorder pour le partage de territoires restés libres. A l'encontre de Ferdinand d'Autriche, frères de Charles Quint, Jean Zapolya, voïvode de Transylvanie, fut reconnu roi de Hongrie grâce

à l'intervention du Sultan. Celui-ci quitta Constantinople le 10 mai 1529 et arriva à Mohatch où Zapolya qui l'attendait le reçut avec honneur. Ainsi Zapolya montait officiellement sur le trône royal de Hongrie.

Le Sultan s'avança sur Vienne. La ville, bien défendue, résista aux assauts continuels qui furent définitivement arrêtés, le 14 octobre, par l'arrivée de la mauvaise saison et le manque de vivres.

Zapolya mourut le 22 juillet 1540, laissant le trône à son petit-fils, Jean Sigismond Zapolya qui fut investi par le Sultan de la dignité royale sous condition de paiement d'un tribut annuel de 50.000 florins. Ferdinand recourut aux armes, mais ses troupes qui avaient avancé jusqu'à Bude furent repoussées par la garnison de la ville. Ainsi le petit Zapolya conservait sous la tutelle de Martinuzzi la souveraineté du Banat et de la Hongrie centrale et orientale.

Une armée alliée fut levée, en septembre 1541, sous le commandement de l'Electeur de Brandebourg Joachim II avec la participation des troupes de Ferdinand, l'aide de la France, des Suisses, de Venise et avec la coopération des princes de Moldavie et de Valachie. Elle avait pour but de s'opposer à l'avance victorieuse des Turcs. Ses attaques irrégulières devant Pest ne donnèrent aucun résultat. Les hostilités reprises en 1544, se terminèrent en juin 1546 par la signature d'un traité de paix d'une durée de cinq ans. Il contraignait Ferdinand à payer annuellement au Sultan 30.000 ducats, mais lui laissait ses possessions hongroises.

Les intrigues de Martinuzzi, tuteur du jeune roi de Hongrie, amenèrent une intervention de l'Autriche en Transylvanie, ce qui provoqua à nouveau des incursions turques en 1552. Temesvar fut pris après une longue résistance. La paix qui obligeait Ferdinand à renoncer à ses prétentions sur la Transylvanie et qui confirmait le paiement du tribut annuel de 30.000 ducats stipulé par le traité de paix de 1546, fut signée en 1564.

La mort de Ferdinand laissait la succession à son fils, Maximilien qui refusa au Sultan le paiement du tribut convenu. Ce refus provoqua une nouvelle et dernière campagne dont la phase principale se déroula devant Szigetvar. La ville vigoureusement défendue tombait entre les mains des Turcs le 6 septembre 1566, trois jours avant la mort du Sultan qui succomba à la dysenterie. Un nouveau traité de paix fut conclu le 17 février 1568; il maintenait les conditions de la paix de 1564.

11. — *L'état politique de l'Empire après le règne de Suleiman et les causes principales de sa décadence*

Suleiman qui avait eu cinq fils laissait la succession du trône à Sélim II, seul en vie à la mort de son père. Sélim II occupa l'île de Chypre et la Tunisie et son successeur Mourad III s'empara de l'Azerbaïdjan. Vers la fin du XVI^e siècle, l'Empire ottoman arriva à l'apogée, s'étendait sur un territoire de six millions de kilomètres carrés et sur 60 millions d'habitants. Ce territoire comprenait en

Europe toute la péninsule balkanique, la Hongrie, la Grèce, la Bulgarie, la Bosnie, la Serbie, la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie, la Pologne et la Crimée. En Asie la frontière commençait au Golfe Persique, en passant à l'est de la frontière actuelle turcorusse, atteignait la Mer Noire. Au Sud il englobait l'Irak, la Syrie, une grande partie de la péninsule arabe. En Afrique, le Nord tout entier du Maroc à l'Égypte ; en Méditerranée, toutes les îles orientales, la mer Egée — exceptée la Crète — lui appartenaient.

Dix-sept sultans (1) régnèrent de la mort de la Suleiman à l'avènement de Sélim III (1789). Maximilien II, empereur d'Autriche durant le règne de Sélim II reconnut encore la suzeraineté de celui-ci sur la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie par un traité de paix signé pour huit ans à Constantinople, le 17 février 1568. Cette situation prit fin en 1596, date à laquelle Michel le Brave, prince de Valachie occupa la Transylvanie. Les interventions de l'Autriche et de la Porte y continuèrent jusqu'à la reprise de la guerre par le grand-vizir Ahmet Keuprulu en 1663. La bataille du Saint-Gothard, bien commencée pour les Turcs se termina par leur défaite complète et fut la plus grande victoire remportée par les Chrétiens depuis trois cents ans, si l'on en croit Hammer. L'autonomie de la Transylvanie fut confirmée par l'une des dispositions du traité de paix signé à la fin de cette guerre, le 11 août 1664.

Les hostilités furent reprises en 1683 par les Turcs. Ils avaient estimé les circonstances favorables en raison d'une insurrection qui avait éclaté dans les districts hongrois soumis à l'Autriche. L'armée turque arriva le 13 juillet devant Vienne défendue par une garnison qui ne comptait que vingt mille hommes. Mais le concours des habitants, bien organisés militairement, l'arrivée des contingents des électeurs de Bavière et de Saxe et de l'armée polonaise commandée par le roi Jean Sobieski facilita la défense de la ville et obligea l'armée turque à lever le siège. La guerre avec l'Autriche continua néanmoins jusqu'en 1699. L'armée autrichienne commandée par le duc Charles de Lorraine prit possession de Bude le 2 septembre 1686 après avoir fait subir à l'armée turque une nouvelle défaite à Mohatch, revanche de la défaite hongroise au même endroit plus d'un siècle et demi auparavant. Ainsi la Hongrie fut délivrée de la domination musulmane et la Transylvanie fut occupée par les troupes de Charles de Lorraine. Les deux parties acceptèrent la médiation de l'Angleterre et des Pays-Bas et le traité de paix définitif fut signé à Carlowitz le 26 janvier 1699. La Transylvanie restait en possession de l'Autriche tandis que la province de Temesvar (le Banat) demeurait sous domination ottomane. La Turquie cédait à l'Autriche tout le reste de la Hongrie et de la Croatie.

(1) Sélim II (1566), Mourad (1574), Mehmed III (1596), Ahmed I (1603), Moustapha I (à deux reprises, 1617 et 1622), Osman II (1618), Mourad IV (1623), Ibrahim I (1640), Mehmed IV (1648), Suleiman II (1687), Ahmed II, Moustapha II, Ahmed III (1703), Mahmoud I (1730), Osman III (1754), Moustapha III (1757), Abdulhamid I (1773).

La paix rétablie par ce traité se maintint jusqu'en 1717. La guerre fut reprise à l'occasion d'une violation du traité signé avec Venise et dont l'Autriche était garante. La campagne fut désastreuse pour les Turcs en face du prince Eugène, commandant les forces autrichiennes. Par le traité de Passarowitz signé le 21 juillet 1718, le Banat de Temesvar, la Valachie occidentale, une bande de la Serbie au Sud du Danube et Belgrade restaient à la maison de Habsbourg. Un traité de commerce et de navigation signé le 27 juillet, reconnaissait aux sujets autrichiens les droits accordés par les capitulations aux autres puissances.

La guerre reprise en 1737 mit fin à cette extension autrichienne au delà du Danube. Car le traité de Belgrade signé à la fin de cette nouvelle guerre rendit à la Turquie la possession des territoires que la paix de Passarowitz lui avait enlevés en Serbie et en Valachie.

Un dernier conflit éclata en 1788 entre les deux empires. Le traité de paix signé le 4 août 1791 à Sistovo rétablit le *status quo ante* sauf une rectification de frontières sans importance en faveur de l'Autriche.

Mais un nouveau facteur était déjà apparu dans l'histoire de l'Empire ottoman et devait jouer jusqu'à la fin du XIX^e siècle le rôle principal dans les destinées de la Turquie : la Russie. Par un traité signé à Constantinople le 13 juin 1700, cette puissance s'était emparée d'Azov qui demeura sous la domination russe jusqu'à la paix de Prouth (21 juillet 1711).

Les hostilités reprirent en 1736 et les armées russes envahirent la Crimée et s'emparèrent de Chotyn, Otchakov, Kilbourounou, Baghtché-Sarafi et Azov. Par l'une des dispositions du traité de paix signé à Belgrade le 18 septembre 1739, la forteresse d'Azov devait être démolie et le territoire environnant devait rester inoccupé. La Russie ne pouvait sur la Mer Noire « construire et avoir de flotte et d'autres navires » (1).

Une nouvelle intervention de la Russie en Pologne, en 1765, ressuscita l'état de guerre entre les deux empires ; car la Turquie avait signé, en 1720, un traité défensif avec la République polonaise en vue de garantir l'indépendance de celle-ci. La guerre ne fut déclarée pourtant qu'en 1768. Les Turcs subirent une défaite complète près de Chotyn et la flotte russe détruisit à Tchechmé, près de Smyrne, l'escadre turque. Les négociations furent engagées par Abdül Hamid 1^{er} au village de Kutchuk-Kaïnardji, et prirent fin par la signature du traité de paix définitif le 19-30 juillet 1774. Ce traité rendait la possession à l'Empire des Tzars de quelques places à l'embouchure du Dniepr, ainsi que celle de Yéni-Kalé, Kertch et Azov. Mais l'évacuation des principautés roumaines, de toute la Bessarabie et des îles de l'Archipel était également prévue. Le plus grand avantage obtenu par la Russie dans ce traité fut sans nul doute la reconnaissance par la Sublime Porte de l'indépendance et

(1) Noradounghian G., *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*, T. I^{er}, p. 258 et suiv.

de la souveraineté complète des nations tartares de la Crimée, du Boudjak (sud de la Bessarabie) et du Kouban. Ce n'était qu'une étape vers l'annexion de la Crimée à la Russie qui se fit, en effet, sans trop tarder, le 8 janvier 1784, par une nouvelle convention signée à Constantinople (1). Ce traité prévoyait également que la Russie serait mise complètement sur le pied des nations les plus favorisées au point de vue commercial et en ce qui concernait le traitement des sujets russes en Turquie. Plusieurs articles, par les nécessités de leur interprétation constituaient la base d'une protection russe sur les sujets ottomans de religion orthodoxe.

Ainsi nous approchons de la fin du XVIII^e siècle. Les guerres engagées par la Porte contre la Russie, dès avant l'avènement de Sélim III, continuèrent quelques années et se terminèrent par la signature du traité de Jassi (9 janvier 1792). Les dispositions des traités antérieurs furent renouvelées et l'Empire ottoman consentit à l'incorporation de la Crimée à l'Empire russe. La Bessarabie, ainsi que les places de Bender, Aker nan, Kilia et Ismail restaient turques.

L'Empire ottoman, arrivé à son apogée à la fin du XVI^e siècle, alla à partir de cette date vers sa décadence. La principale cause en fut l'absence d'unité politique, géographique et religieuse. Les peuples de langues, de races, et de religions différentes, étaient dispersés sur d'immenses territoires. L'Empire ne suivit pas une politique fédérative vis-à-vis des divers éléments constitutifs. On ne voulait pas priver l'Etat de l'impôt (une capitation) payé par les sujets non-musulmans. Ces derniers gardèrent néanmoins leurs institutions et libertés traditionnelles. C'est ainsi que Mehmet le Conquérant donna au Patriarche de Constantinople des prérogatives plus étendues qu'auparavant. Ainsi l'Empire, privé d'unité politique, éprouvait de grosses difficultés à se défendre contre les rebelles qui à l'intérieur profitaient de chaque occasion pour proclamer leur indépendance. Ce facteur accéléra la décadence surtout à partir du XVIII^e siècle.

La racine du mal était donc d'ordre intérieur et extérieur. A l'intérieur les institutions proprement ottomanes, comme le « foyer » des Janissaires, le système agraire, etc., se corrompirent de plus en plus. L'influence du Harem sur la politique de l'Etat augmenta de jour en jour et donna lieu à des abus et à des intrigues. A l'extérieur, l'Empire fut étranger aux progrès des Etats européens après la Réforme et la Renaissance et s'en soucia trop peu. La Méditerranée perdit aussi son importance par le transfert du commerce aux océans, qui fut suivi des grandes inventions. On peut noter encore que les guerres avec l'Autriche et la Russie, aux XVII^e et XVIII^e siècles, affaiblirent l'Empire chaque jour un peu plus et lui coûtèrent de grandes pertes de territoires.

Telle était la situation de l'Empire à la veille de la Révolution française.

(1) Noradounghian G., *op. cit.*, T. I^{er}, p. 377-378.

CHAPITRE III

La politique ottomane pendant les guerres de Napoléon

Paragraphe I^{er}

Histoire des relations franco-turques

Nous aborderons dans ce chapitre l'historique des relations franco-turques avant d'arriver à l'examen des rapports entre la France et la Turquie à la fin du XVIII^e siècle.

L'amitié franco-turque a pris naissance durant les règnes de Soliman I^{er} le Magnifique et de François I^{er}. La guerre que, durant la première moitié du XVI^e siècle, François I^{er} fut obligé de soutenir contre les Habsbourg l'incita à rechercher l'amitié de Soliman. Ces relations empreintes de cordialité, prirent durant les siècles tellement corps que la francophilie entra, chez les Ottomans, dans les mœurs. Cette attitude du roi de France qui s'intitulait très chrétien provoqua l'étonnement et l'indignation des souverains européens coalisés face au danger commun que constituait la marche victorieuse des Turcs en Europe. Cependant, le roi de France ne désirait pas que ses rapports avec le sultan musulman fussent connus des souverains chrétiens. La situation difficile créée par la captivité de François I^{er}, vaincu à Pavie par son puissant rival, Charles-Quint, légitimait sans doute la sollicitation d'un secours qui pouvait paraître anormal. C'est pourquoi la reine-mère en France se résolut à rechercher l'aide du Sultan. Elle le sollicita d'attaquer les possessions autrichiennes. La conséquence de cette suggestion peu chrétienne, fut l'entrée en campagne des Turcs en Hongrie (1525). Mais c'est seulement en 1535 que les premiers traités formels, comprenant un traité de commerce connu sous le nom de *Capitulations*, et une alliance offensive et défensive, furent signés entre la France et l'Empire ottoman.

Les résultats immédiats de cette alliance furent les attaques turques sur les côtes du royaume de Naples, possession italienne de Charles-Quint. Dans la suite, en 1543, les terres du duc de Savoie, allié de Charles-Quint, furent attaquées par une flotte commune

franco-turque. Les hostilités continuèrent entre Français et Impériaux durant le règne de Henri II, héritier de François I^{er}, et le mirent aux prises avec Charles-Quint d'abord et Philippe II ensuite dans l'expédition de Corse. L'occupation de cette grande île méditerranéenne par les troupes d'Henri II fut le coup le plus dangereux porté à la domination espagnole et engagea la lutte entre la France et l'Espagne pour la maîtrise des voies de communication en Méditerranée. La possession de cette île équivalait aux yeux des contemporains à dominer toute l'Italie et à intercepter les communications entre elle et l'Espagne et même entre les domaines espagnols et autrichiens des Habsbourg. Du reste, cette île serait une base importante aux mains des Français, facilitant par sa proximité et ses commodités leurs opérations en Italie. Son importance était indiscutable dans la lutte pour la prépondérance en Méditerranée occidentale. « Cette île est le frein de l'Italie et des autres pays » (1) disait Sampiero, le héros de l'indépendance corse.

Les Turcs, ayant incontestablement à cette époque la maîtrise des mers, auront une influence immédiate sur les opérations en Corse et leur action sera le pivot des événements. Les Corses se rallièrent d'abord à la domination française ; mais les dissentiments ne tardèrent pas entre les chefs français et Sampiero Corso. Les opérations furent de longue durée et semblèrent ne devoir jamais finir. Le traité de paix définitif fut signé le 2-3 avril 1559 entre Philippe II et Henri II. Ce dernier abandonnait toutes ses conquêtes et renonçait à toute revendication sur la Corse.

Ce furent à peu près les seuls effets de l'alliance franco-turque dans le domaine militaire. Car Soliman, fidèle aux mœurs ottomanes, ne désirait qu'augmenter par ses conquêtes la grandeur de son empire dont la conception militaire l'obligeait à agir ainsi. D'autre part, le roi de France, indécis, perdait la sympathie du souverain ottoman.

Quant aux conséquences de cette alliance sur le terrain économique, elles ne manquaient pas d'importance et surtout de stabilité. Soliman le Magnifique accorda de tels privilèges aux Français que mêmes les échanges des autres pays européens avec la Turquie devaient se faire sous leur pavillon. Ces privilèges accordés d'abord à la France seule vont s'étendre plus tard aux autres puissances occidentales par la signature des traités de commerce que l'on désigne sous le nom de Capitulations. Les avantages obtenus par les puissances étrangères ne tardèrent pas à s'étendre, notamment en matière d'impôts, de taxes de douane, etc..., et à devenir un grand danger pour la liberté économique et commerciale du pays.

Le traité avec la France se distinguait de ceux conclus entre les puissances chrétiennes par la stipulation de l'exterritorialité accordée aux sujets chrétiens, et même aux sujets ottomans non-musulmans, en matière judiciaire. Car la législation ottomane, basée sur

(1) Henry Joly, *La Corse Française au XVI^e siècle*, Lyon, 1942, p. 9.

les principes du Coran, n'était pas applicable aux chrétiens. D'où nécessité de cette exterritorialité.

Et voici les dispositions principales du traité de 1535 en ce qui concerne les sujets, la juridiction, et la liberté religieuse (1) :

« Les sujets du roi de France et du Sultan avaient le droit de voyager librement et sûrement, par terre ou par mer, avec leurs biens et leur personnel, pour leur négoce.

« Les dits sujets pourront respectivement acheter, vendre, changer, transporter par mer et par terre, d'un pays à l'autre, toutes sortes de marchandises non prohibées, en payant les coutumes et anciens daces (droits de douane ou d'octroi).

« Toutes les fois que le roi enverra à Constantinople ou autres lieux de l'Empire ottoman un baïle, comme il tient un consul à Alexandrie, les dits baïles et consuls pourront juger et terminer tant au civil qu'au criminel, tous les procès et différends qui naîtront entre les marchands et autres sujets du roi. Les cadis (juges), les soubachis (chefs de districts), et autres agents ottomans, n'auront pas à intervenir, à moins qu'ils n'en soient requis pour prêter main-forte, sans s'immiscer dans le différend.

« En cas de différend avec un sujet ottoman, les sujets du roi ne pourraient être jugés qu'en présence de leur drogman.

« En cas de décès des sujets du roi, le respect de leurs biens et leur remise aux héritiers naturels ou testamentaires sont garantis.

« Quant à ce qui touche la religion, il a été expressément promis, conclu et accordé que les dits marchands et leurs agents et serviteurs et tous autres sujets du roi ne puissent jamais être molestés ni jugés par les cadis, soubachi, ni autres que l'Excelsse Porte seulement et qu'ils ne puissent être faits ni tenus pour Turcs, si eux-mêmes ne le veulent et ne le confessent de bouche, sans violence, mais qu'il leur soit licite d'observer leur religion » (1).

Les rapports entre la France et la Turquie devinrent de plus en plus lâches après le règne de Soliman. Car la France, en proie, après le règne d'Henri II aux querelles civiles et religieuses, fut détournée d'une politique active en Orient.

Les relations se tendirent durant le règne d'Henri IV qui avait prévu l'expulsion des Turcs de l'Europe dans ses projets de réorganisation de ce continent.

Bien que la France n'ait pas été aidée par la Turquie dans sa guerre avec l'Espagne, elle parvint à obtenir le renouvellement des Capitulations le 20 mai 1604. Elles lui conféraient une sorte de protection sur tous les Européens circulant dans l'Empire ou ayant des relations commerciales avec celui-ci (2) : La France qui par ce traité s'était fait dans l'Empire ottoman, une situation tout à fait exceptionnelle, perdit sa position prépondérante postérieurement lors de la signature de traités accordant les mêmes droits que les

(1) Noradounghian G., *op. cit.*, T. I, p. 83 et suiv.

(2) Noradounghian G., *op. cit.*, T. I, p. 93 et suiv. Texte n° 3.

siens aux autres puissances. Par la suite, sous le règne de Mourad IV (1623-1640) les représentants étrangers à Constantinople eurent à subir des mauvais traitements et furent toujours l'objet d'humiliations.

L'arrivée au pouvoir du grand vizir Keuprulu (1663) n'amena aucun changement dans les relations franco-turques. Au contraire, les adversaires de la Turquie, les Autrichiens et le royaume de Hongrie dans la campagne du Saint-Gothard (1664) et les Vénitiens, dans celle de Crète furent aidés par la France. Cette attitude amena l'emprisonnement de l'ambassadeur français Jean de la Haye, aux Sept-Tours, à Constantinople. Les revendications présentées par l'ambassadeur français à propos des Capitulations donna lieu à l'interprétation suivante du grand-vizir : « Les capitulations n'étaient qu'un commandement favorable et volontaire et non un traité de prince à prince, ni confirmé d'un côté et d'autre pour être réciproquement obligatoire » (1).

Le marquis de Nointel, qui fut envoyé à Constantinople en remplacement de Denis de la Haye, fils de Jean, était chargé du renouvellement des Capitulations (1670). Les succès obtenus par la France dans la campagne de Hollande impressionnèrent les Turcs à tel point que le grand-vizir remettait pour finir le texte des capitulations, le 5 juin 1673. Leur forme ancienne étant conservée, quinze articles complémentaires avaient été ajoutés. Les nouveautés concernaient notamment une réduction de 5 % à 3 % des taxes perçues sur les marchandises importées, la compétence exclusive du Divan pour les procès relatifs à une valeur de plus de 4.000 aspres (100 francs) et mettant en litige un sujet ottoman contre un français. Elles mettaient également fin à la querelle des moines français avec les Grecs en donnant raison aux premiers.

Quant à l'Angleterre, adversaire traditionnelle de la France, désireuse de développer à tout prix son commerce dans le Levant, elle profita de toutes les occasions pour aigrir les relations franco-turques et causer des dommages importants au commerce français dans la guerre de succession d'Espagne. Aussi la France, mesurant l'importance de ses intérêts dépendant de l'autonomie de l'Empire ottoman, le soutint le plus souvent contre les attaques les plus menaçantes de l'Autriche et de la Russie. Cette bienveillance fut la cause de la propension de l'Empire ottoman à une alliance française, et l'incita aux meilleures dispositions à l'égard de la France.

L'ambassadeur du marquis de Villeneuve fut l'une des périodes les plus remarquables de l'influence française. Le renouvellement des capitulations obtenu par lui le 28 mai 1740, contenait notamment des dispositions précises garantissant les droits des ambassadeurs et des consuls. Autrement dit, les capitulations de 1740 furent la nette confirmation des droits anciens existants (2). Ainsi le marquis de Villeneuve acquit une situation exceptionnelle auprès

(1) Lamouche, *Histoire de la Turquie*, Paris 1934, p. 152.

(2) A. Rousseau, *Le Régime des Capitulations*, Paris, p. 102.

du Sultan et assura les meilleures conditions possibles au commerce français et à la vie coloniale de la France au Levant.

Les avantages obtenus par les capitulations concernaient surtout les affaires commerciales, les facilités accordées aux commerçants français en voyage dans l'Empire, la protection des religieux catholiques et certaines dispositions de nature politique qui n'étaient pas d'une extrême importance.

Ces relations amicales continuèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle bien que l'Empire ne fût pas aidé par la France, engagée à cette époque dans la guerre de Sept Ans. L'état politique de l'Empire ottoman à la fin du XVIII^e siècle faisait naître en France deux tendances bien différentes l'une de l'autre relativement à l'attitude à observer à l'égard de la Turquie. Les uns, qui prévoyaient sa décadence très prochaine, voulaient son partage entre les Etats européens, partage dans lequel la France devait obtenir la part qu'elle méritait. D'autres s'inspiraient de l'idée que la France devait soutenir la Porte afin de conserver les avantages que lui procurait le système des capitulations.

Ainsi, nous approchons de la Révolution française. On constate qu'à partir de cette date, l'influence étrangère dans l'Empire va s'accroissant.

Paragraphe II

Aperçu général de l'empire à l'avènement de Selim et les réformes envisagées en vue de prolonger son existence

L'Empire ottoman, arrivé à son déclin à l'avènement de Sélim III, était encore un empire ayant les territoires les plus étendus avec une population de 25 millions d'habitants. A côté des Turcs, ses fondateurs, on trouvait des Slaves, des Grecs, des Roumains, des Albanais, des Géorgiens, des Circassiens, des Arabes, des Arméniens et des Juifs. Ils formaient sous l'administration ottomane un empire privé de toute cohésion raciale et religieuse. Chacun de ces peuples avait la liberté de pratiquer n'importe quel culte et avait conservé ses propres mœurs. A la tête de l'empire, un padichah, descendant de la dynastie ottomane, détenait l'autorité suprême. Sa conduite devait se conformer à la législation musulmane et il était responsable devant la loi. Il partageait son autorité avec deux autres personnalités importantes : le grand-vizir et le Cheik-ul-Islam. Le pouvoir exécutif était délégué au grand-vizir qui l'exerçait assisté du Divan. Le Cheik-ul-Islam, chef du corps des ulémas, ayant le pouvoir judiciaire, tenait pour responsable le Sultan de tout acte contraire à la loi musulmane et, appuyé du concours des Janissaires,

décidait quelquefois de sa déposition par un fetva (1). Ainsi le bon fonctionnement de ce mécanisme nécessitait avant tout une parfaite entente entre le Sultan, le corps des ulémas et celui des Janissaires, ce qui était le cas sous le règne d'un padicbah autoritaire. Tout dépendait de sa personnalité et de ses mérites ou de ceux du grand vizir qui le représentait. Malheureusement après la mort de Soliman, la plupart de ses successeurs, de faible caractère, incapables de se faire aimer et respecter furent débordés par l'insolence des Janissaires. Cette institution de *Hadji-Bektache* (2) qui, à l'apogée de l'Empire, acquit un si grand lustre, avait ensuite dégénéré par l'introduction d'éléments étrangers et, depuis plus d'un siècle, était devenue un danger public sans aucune utilité pour la défense de l'Etat. Elle s'opposait en outre à toute amélioration. Ainsi Sélim III, acteur principal de la tentative de réforme, jouera le tout pour le tout en vue de sauver l'Empire du précipice vers lequel il s'inclinait de plus en plus.

Sélim III, alors même qu'il n'était qu'héritier présomptif du trône, avait déjà senti la nécessité des réformes. Ce siècle avait été caractérisé d'abord par la révolution effectuée par Pierre le Grand en Russie, plus tard par la guerre d'indépendance en Amérique, enfin par la Révolution française. La Russie avait pris sa place parmi les grandes puissances et ses ambitions étaient devenues de plus en plus redoutables et menaçantes pour les possessions ottomanes. L'Amérique nourrie des principes d'égalité et imbuë des droits de l'homme avait levé la tête contre la métropole. La Révolution française éclatant peu après avait conquis toute l'Europe à l'idéologie contagieuse qu'elle dressait contre les régimes politico-sociaux des vieux Etats basés sur l'inégalité des classes.

La nécessité de se mettre en relations avec les pays européens s'imposait à l'Empire qui, comme tous les autres pays, ne pouvait plus longtemps rester indifférent dans son isolationnisme, aux progrès politiques et bientôt sociaux de l'Occident.

Une autre raison qui conduisit Sélim à des réformes fut sans aucun doute l'influence de l'éducation paternelle. Son père, Moustafa III, travailla à l'amélioration des finances publiques et profita de la collaboration du baron de Tott pour faire de l'armée turque une armée moderne, en donnant une impulsion nouvelle à la tactique traditionnelle. Durant l'inspection des travaux que cela nécessitait, il était toujours accompagné par son fils sur lequel ses conseils et les discussions auxquelles il assistait lors de ces inspections eurent une grande influence. Le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur français auprès de la Porte en 1784, parle même de l'existence d'un testament par lequel Moustafa III chargeait son fils de réprimer les abus (3).

(1) Fetva, ordonnance sacrée, décision ou déclaration juridique du Cheik-ul-Islam sur toute espèce d'affaires dont le jugement relevait des tribunaux.

(2) Fondateur de l'ordre des derviches Bektachi, vécut à la première moitié du XIV^e siècle.

(3) Karal, *Selim III 'ün Hat-ti Hümayunlari*. Aukara, 1946, p. 12.

L'année 1774 apporta un double malheur à Sélim III par la perte de son père et par celle des territoires ottomans que lui enleva le traité de Kutchuk-Kaïnardji conclu à la suite des guerres survenues depuis 1768. Son oncle, Abdul Hamid I^{er}, prit la succession de Moustafa III jusqu'en 1789, période durant laquelle Sélim se mit en contact avec l'Europe par l'intermédiaire de son médecin, Loranzo, pour la future réalisation de ses idées réformatrices en attendant son avènement. Il eut l'occasion de correspondre secrètement avec des hommes d'Etat et acquit ainsi la conviction de la mauvaise gestion des affaires de son empire. La tentative courageuse de Halil Hamid-Pacha, grand vizir en 1782, pour faire monter Sélim sur le trône aboutit à un échec complet. Le grand vizir fut d'abord destitué puis mis à mort.

Sélim se mit en relation avec l'ambassade française à Constantinople et par l'intermédiaire de l'ambassadeur français envoya Ishak Bey à Paris muni d'une lettre adressée à Louis XVI. Il faisait connaître au roi de France les idées réformatrices qu'il avait envisagées et qu'il s'efforceraient de réaliser dès qu'il serait au pouvoir. Il y exposait aussi le concours qu'il espérait obtenir de la France. Louis XVI répondit par une lettre pleine de conseils, mais sans formuler aucune promesse. Ainsi cette correspondance entre le roi de France et Sélim III n'aboutit à rien. La monarchie française ne porta pas davantage d'intérêt à l'Orient, occupée qu'elle était à cette époque par la Révolution. Celle-ci était sur le point d'éclater et tous les efforts des hommes d'Etat français se portèrent à conjurer la crise financière qui allait la déclencher.

Louis XVI avait épousé Marie-Antoinette, sœur de Joseph II, empereur d'Allemagne, la Porte se trouvait engagée à ce moment (Sélim monte sur le trône le 28 mars 1789) dans une guerre contre les Russes et les Autrichiens. Les révoltes se succédaient à tous les coins de l'Empire. Le mécontentement du peuple contre les abus de l'administration était arrivé à son comble. Ainsi Sélim III recevait le fardeau du pouvoir dans des conditions extrêmement difficiles qui l'obligeaient à renvoyer la réalisation de ses projets après la conclusion de la paix avec l'Autriche et la Russie. Il commença par améliorer l'armée et la marine. Car il avait bien compris que la plus indispensable des réformes à opérer était sans doute celle des institutions militaires. Leur décadence constituait la cause principale de l'impuissance et de l'anarchie de l'Etat et l'affaiblissait plus que les guerres contre ses ennemis les plus ambitieux. Il fit venir de France et de Suède des ingénieurs et des techniciens qui construisirent en très peu de temps plus de vingt vaisseaux. Des frégates-écoles armées en vue de fournir à la marine des officiers et des ingénieurs et de compléter leur instruction pratique. Les méthodes en usage dans la marine française furent adoptées. L'enseignement du français fut obligatoire et plusieurs ouvrages techni-

(1) Top-Khanée, maison de l'artillerie.

ques furent traduits. L'enseignement de ces écoles fut ensuite négligé par suite de l'insouciance et de la trahison des ministres à qui manquait l'intelligence de son importance. Les marins engagés seulement pour une campagne quelconque furent congédiés par la suite, ces frais étant considérés comme inutiles. Cela provoqua toujours des troubles au sein de la flotte à qui manquait l'occasion de se mesurer avec l'ennemi. Mais par la suite ces écoles furent encore réorganisées afin de fournir à la marine le personnel nécessaire.

L'organisation de l'armée était un autre problème à résoudre, plus important encore. Les efforts du baron de Tott, commencés sous le règne de Moustafa III, pour améliorer l'artillerie reçurent une suite et les travaux furent placés sous la surveillance d'officiers français qui introduisirent des canons aussi légers et maniables que la nouvelle technique de guerre le nécessitait. Ils les donnèrent en modèle à l'artillerie ottomane. La fonderie de Top-Khanée fut améliorée de manière à s'adapter à la fabrication de canons aux dimensions et aux calibres de ceux utilisés par l'artillerie française et qui étaient ceux de Gribeauval qui allait constituer l'artillerie du 1^{er} Empire.

Sélim III rendit en 1801 un firman créant des corps de cavalerie et d'infanterie organisés à l'européenne. Ces nouvelles troupes qui prirent le nom de Nizam-i-Djédid, se composaient en 1806 de douze régiments d'infanterie, ayant chacun une compagnie d'artillerie, et d'un régiment de cavalerie. Ainsi cette appellation de Nizam-i-Djédid qui ne fut appliquée quelquefois par erreur qu'aux réformes sur le terrain militaire s'applique en vérité à l'ensemble des réformes. La cause de cette erreur provient assez souvent du fait que les réformes furent entreprises d'abord sur le terrain militaire et que ce nom leur fut alors consacré. C'est pourquoi nous réserverons les lignes suivantes à l'explication de ce terme.

Paragraphe III

Définition du Nizam-i-Djedid (Nouvelle ordonnance)

L'appellation de Nizam-i-Djédid peut être appliquée au sens étroit du terme à l'ensemble des corps de troupes organisées à l'européenne. Au sens large il désigne les réformes de Sélim visant la société turque de l'époque dans sa totalité. Il convient de donner à cette dénomination son deuxième sens qui correspond mieux aux événements et qui traduit plus vraisemblablement l'aspect historique de l'époque. Juchereaux de Saint-Denys, au service de l'armée ottomane en l'an 1807 lui donne dans son ouvrage intitulé « Les Révolutions de Constantinople » son deuxième sens (1). Les archives

(1) Juchereaux de Saint-Denys, *Révolutions de Constantinople*. Paris, 1844, p. 7-8.

ottomanes lui donnent aussi sa signification la plus large. Ainsi nous entendrons aussi par ce terme l'ensemble des réformes de Sélim III afin d'amener son empire au niveau de la civilisation des pays européens.

Bien que Sélim ait trouvé, après son avènement, l'occasion qu'il attendait impatiemment de réaliser ses réformes, il n'avait pas encore de plan d'action déterminé. Il ne connaissait que superficiellement l'Europe qu'il voulait prendre pour modèle. Après la conclusion à Sistovo (4 août 1791) de la paix avec l'Autriche il envoya Ratip Effendi auprès de la Cour de Vienne afin d'étudier toutes les institutions de ce pays et de rédiger pendant son séjour un carnet de voyage qui permettrait à son souverain de mieux connaître l'Europe. Dans ce carnet Ratip Effendi insistait particulièrement sur l'organisation militaire de l'Autriche et, quand l'occasion se présentait, sur celle de la Prusse, de la France et de la Russie. Il traitait aussi de l'organisation postale et bancaire, du système d'impôt, de l'agriculture et de l'industrie. Il mentionnait comme suit les mesures nécessaires à la puissance et à l'indépendance d'un Etat :

I. — Avoir une quantité suffisante de troupes régulières.

II. — Disposer d'un trésor riche et d'un système de finances sain.

III. — Assurer la dignité et la fidélité des hommes d'Etat.

IV. — Etablir la sécurité, la tranquillité et la prospérité.

V. — Se mettre en contact avec les grandes puissances en signant des traités d'alliance.

En parlant des causes de la décadence de l'Empire ottoman et de son infériorité en regard des pays européens, il citait les abus que le temps et l'anarchie avaient introduits dans l'organisation des institutions militaires qui avaient été, sans nul doute, sous le règne de Soliman une des meilleures du monde et avait assuré sa grandeur à l'Empire. Ainsi la tâche principale se présentait comme une réorganisation militaire. Sélim III demanda aux hommes d'Etat de préparer des projets de loi. Ce fut le second épisode du mouvement de réforme. Comme le Sultan n'avait aucune compétence pour agir sans le consentement du grand vizir ou du Cheik-ul-Islam, il jugeait indispensable d'obtenir l'unanimité des hommes d'Etat pour pallier une opposition éventuelle des partisans de l'ancienne dynastie. Ainsi il ne se sentirait pas seul et la responsabilité de cette tâche difficile serait partagée par les personnalités importantes du pouvoir. Vingt-deux projets dont les deux derniers avaient comme auteurs deux chrétiens, Bertrano, officier français au service de l'armée ottomane et D'Ohsson, diplomate suédois, furent présentés au Sultan. Les propositions faites dans ces projets concernant les réformes à réaliser sur le terrain militaire, se groupaient autour des deux points suivants :

I. — Insuffisance des institutions militaires existantes pour se mesurer avec l'ennemi.

II. — Nécessité des réformes.

Quant au chemin à suivre pour réaliser celles-ci les idées bien qu'elles fussent différentes l'une de l'autre, se présentaient sous ces trois formes :

I. — Réorganiser les Janissaires et les autres corps militaires d'après les lois et les règlements de l'époque de Soliman.

II. — Les instruire d'après les méthodes et les armes adoptées dans l'armée française.

III. — La dissolution ou la réorganisation des Janissaires étant impossible, former une nouvelle armée organisée à la française.

Les réformes sur le terrain militaire portèrent principalement sur :

I. — La réorganisation des institutions militaires existantes.

II. — La création de nouvelles troupes organisées à l'euro-péenne « Nizam-i-Djédid ».

III. — La réorganisation des institutions techniques militaires

Réorganisation des institutions militaires existantes : Bien que tous les réformateurs aient mentionné dans leurs projets l'état désastreux de ces institutions, ils n'osèrent pas envisager leur destruction complète, craignant une rébellion de celles-ci et ne se sentant pas assez forts pour la combattre. Ils se contentèrent d'appliquer de nouveaux règlements et d'obliger les Janissaires à faire des exercices réguliers. Les autres corps de l'armée, les bombardiers, les canonniers, furent tenus de s'établir à Constantinople, de ne pas se marier, d'habiter leurs casernes, de ne pas avoir d'occupation en dehors de leur service et de faire des exercices réguliers comme les Janissaires à certains jours de la semaine. Cette nouvelle situation ne dura que cinq mois au bout desquels les Janissaires, mécontents et jaloux des Nizams qui manœuvraient à Levend Tchiftligi (1), renoncèrent à leurs propres exercices réguliers en proclamant que c'était là « affaire d'infidèles ».

La création de nouvelles troupes appelées « Nizam-i-Djédid »

La question est de savoir quels furent les facteurs qui conduisirent Sélim et les partisans des réformes à une création de nouvelles troupes. Ce fut sans nul doute l'organisation lamentable des Janissaires devenus par l'introduction d'éléments étrangers dans l'odjak (2), un troupeau d'hommes ne connaissant plus rien à la technique guerrière. Ainsi cet odjak avait perdu son caractère militaire et était devenu l'objet d'un commerce public. L'inutilité d'une pareille troupe comme force chargée de la défense du pays et ses inconvénients soit pour les gouverneurs soit pour les citoyens, se présentaient comme une vérité irréfutable. Sous la surveillance

(1) Levend Tchiftligi, la métairie du soldat volontaire.

(2) Odjak, cheminée, sa signification particulière est tout corps de milice stipendiée par la Sublime Porte.

d'instructeurs étrangers, de nouvelles troupes furent formées et casernées à Levend Tchiftligi. Le Sultan prévoyait l'adjonction des jeunes Janissaires à ces troupes. Mais les Janissaires s'y refusèrent. Bien que le Sultan ordonnât d'abord de faire des Nizams une milice indépendante, il y renonça par la suite craignant de provoquer la désunion des deux corps et leur hostilité mutuelle ; ainsi les Nizams furent rattachés aux Bostandji (1). Pour éviter les intrigues et la jalousie haineuse des Janissaires, Sélim III déclencha en faveur des Nizams une campagne de propagande qui n'eut d'ailleurs que peu d'intérêt.

L'expédition de Bonaparte en Egypte fut une première épreuve pour les Nizams. Le résultat ne fut pas très concluant bien que, placés sous le commandement de Djezzar Ahmet-Pacha, ils aient opposé une bonne défense à Saint-Jean d'Acre aux assauts répétés de Bonaparte. Les forces ottomanes, bien supérieures en nombre, subirent une défaite complète devant une armée qui ne comptait pas plus de 25.000 hommes. Après l'expédition d'Egypte les Nizams furent insensiblement accrus dans différentes provinces de l'Anatolie et de Roumélie.

Mais la vie de ces troupes ne fut pas de longue durée. Sélim, voulant les employer à réprimer la révolte des Serbes, ordonna une levée de jeunes musulmans destinée à renforcer ces troupes régulières. A l'incitation des Janissaires et des ulémas, le peuple se souleva sur le passage des Nizams auxquels il livra un combat sanglant. Les Nizams furent accablés sous le nombre et renvoyés en Asie. Cependant ce corps ne fut pas dissous et resta caserné dans les forts du Bosphore et des Dardanelles. Le Sultan se vit obligé de renoncer au recrutement projeté.

La réorganisation des institutions techniques militaires

Parallèlement le Sultan s'occupa de la réorganisation des établissements d'artillerie et de l'arsenal maritime. La force que les canons constituaient pour les armées de cette époque était indiscutablement claire. Les grandes conquêtes des temps passés comme celle de Constantinople par Mehmet le Conquérant, de l'Egypte par Sélim 1^{er}, de la Hongrie par Soliman le Magnifique, etc., avaient été obtenues grâce à la supériorité de l'artillerie ottomane sur celle de ses adversaires. Moustafa III qui avait senti l'importance de l'artillerie engagea le haron de Toit au service de l'armée turque afin d'introduire l'usage des canons de modèle européen. Sélim III commença par éliminer les éléments non productifs des ateliers et mit la réorganisation de cette institution entre les mains d'ingénieurs et de techniciens appelés de Suède, d'Angleterre et plus particulière-

(1) Bostandji, garde des jardins, milice fixée à Constantinople et à Andri-nople. Parmi ceux de Constantinople, les uns font la garde dans les divers villages du Bosphore ; les autres appartiennent à l'intérieur du sérail où ils servent dans tous les bas emplois.

ment de France. Les calibres de l'artillerie française furent adoptés. Ensuite Sélim prit les mesures nécessaires pour réorganiser la production des poudres afin de diminuer leur importation. Malgré sa volonté formelle, ce travail ne fut pas non plus satisfaisant. Il s'en aperçut lors des inspections qu'il fit incognito.

L'état de la flotte et de l'arsenal était aussi lamentable. Le rapport du capitaine français Bonneval, daté de 1784 en donne la preuve ⁽¹⁾. Il caractérisait la flotte ottomane par l'ignorance, le désordre et la négligence. Les *hat-ti humayun* ⁽²⁾ du Sultan confirmaient les vues de l'officier français. Ainsi les réformateurs ne négligèrent pas la marine dans leurs projets et commencèrent par l'arsenal maritime. Quinze arsenaux entrèrent en fonction. L'activité fiévreuse qui s'y déploya entre les années 1789 et 1796, donna à l'Empire une flotte dont la valeur fut ainsi appréciée par Sébastiani dans son rapport à Napoléon : « La puissance maritime de l'Empire ottoman est formée de vingt-sept grands navires de guerre et d'une vingtaine de frégates. Cette flotte est une des meilleures qui existent en Europe. Ses constructeurs sont Brun et Benoist. Cependant il faut avouer que les officiers capables de commander cette puissante escadre n'existent pas encore » ⁽³⁾.

Irak-i-Djédid : Nouveau revenu

Il est évident que la réalisation de réformes nécessitait avant tout de l'argent. Il fallait trouver de nouvelles sources de revenu pour ces nouvelles dépenses de l'Etat. Ainsi Irak-i-Djédid fut créé et destiné à couvrir les frais de Nizam-i-Djédid. Il serait de tout intérêt de jeter un regard sur la situation financière de l'Etat à cette époque pour apprécier mieux l'importance de ce nouvel établissement. L'Empire se trouvait, à l'avènement de Sélim, dans des conditions financières extrêmement difficiles causées par les guerres qui duraient depuis deux ans avec l'Autriche et la Russie. Les finances ottomanes qui accusaient de grands déficits ne suffisaient pas à couvrir les dépenses de l'armée et de la marine. La première mesure prise en vue de supporter ces grandes charges de guerre fut la confiscation légale de la fortune des personnes enrichies au service de l'Etat ; ainsi leurs biens étaient-ils transférés automatiquement au Trésor impérial à leur mort. Mais ce ne fut pas suffisant. Une seconde mesure fut envisagée : le recours à l'emprunt. Il était difficile de trouver des prêteurs sur les marchés occidentaux, les relations économiques et commerciales de l'Empire, à cette époque, avec les pays européens n'étant pas très développées. Le Sultan pensa emprunter aux trésors de Tunisie et d'Algérie ; mais ces dernières se déclarèrent incapables de fournir une somme aussi importante. Sélim reconnut la nécessité d'acheter au prix de leur valeur effective

(1) Enver Z. Karal, *Tarih notları*. Ankara, 1947, p. 49-50.

(2) Hat-ti Humayun, rescrits impériaux.

(3) Enver Z. Karal, *Selim III 'ür Hat-ti Hümayunları*. Ankara, 1946, p. 70.

les objets d'or et d'argent qui servirent à de nouvelles frappes de monnaie. Mais tout cela ne remédia pas beaucoup à l'état désastreux des finances qui ne purent supporter les charges de la guerre.

Cette expérience faite, le Sultan chercha de nouveaux revenus pour supporter les frais des réformes et les charges des guerres qui poussaient survenir. L'impôt prélevé sur le tabac, l'alcool, le café, etc., fut augmenté de 5 % à 10 %. Les animaux furent imposés par tête. Le retour au Trésor de l'Irad-i-Djédid des terres lombées en déshérence fut envisagé. Chaque nouvelle dépense du Trésor devait désormais donner lieu à un *hat-ti humayun*. L'administration de l'Irad-i-Djédid fut soumise à l'autorité d'un *Defterdar* ⁽¹⁾, ministre des finances responsable. La bonne volonté du Sultan et des hommes d'Etat subit malheureusement une autre déception ; on dut constater l'insuffisance de l'Irad-i-Djédid à remédier aux difficultés qui surgirent pour le Trésor lors de l'expédition de Bonaparte en Egypte.

Paragraphe IV

Les réformes envisagées sur le terrain administratif

Un des problèmes qui se présentait sur le terrain administratif, était celui de la sécurité publique en général et de l'administration de Constantinople en particulier. La population de cette ville cosmopolite se montait presque à un million d'habitants. Cela créait une série de problèmes compliqués qui devaient être résolus par les Sullans en priorité. La ville gonflée par l'afflux d'immigrants des provinces qui n'avaient aucune activité se trouvait dans des difficultés de ravitaillement et de maintien de l'ordre public. Les provinciaux se livrant à une activité quelconque momentanée furent enregistrés ; les autres durent retourner dans leur pays d'origine et furent empêchés de s'établir à Constantinople par de sévères contrôles.

Pendant ses inspections incognito dans les différents quartiers de la ville, Sélim s'aperçut du grand nombre de chômeurs passant leur temps à bavarder dans les cafés, et de la gravité du danger qu'ils constituaient pour la sécurité publique. La plupart des tavernes et des cabarets furent fermés afin d'empêcher la consommation d'alcool par les musulmans. Le Sultan se contenta malheureusement de déposer le *Bostandji-bachi* ⁽²⁾ qui fit défaut à l'exécution de ses ordres. Mais la vente de l'alcool par les étrangers et les habitants non-musulmans de la ville n'en continua pas moins contre son gré.

Un autre dommage était causé à la production nationale par l'importation de tissus étrangers. Cette introduction provenait de la

(1) *Defterdar*, signifie en turc mot à mot, « chargé des registres ».

(2) *Bostandji-bachi*, chef des *Bostandji*.

manie des hommes d'Etat de porter des vêtements élégants, mais extrêmement chers. La ruse, la corruption, conséquence logique de ces dépenses excessives résultant de l'émulation d'élégance dans laquelle s'étaient engagés ces politiciens, dégradèrent la société turque et engendrèrent des désordres économiques et sociaux. Malgré les ordres du Sultan, la préférence à la production étrangère ne cessa point et ses efforts sur ce terrain ne trouvèrent aucun succès.

Un autre problème aussi difficile que celui de la sécurité publique était le danger d'incendie qui menaçait bien souvent la ville d'une destruction complète. Les maisons en bois construites l'une à proximité de l'autre, l'état primitif des moyens de lutte contre l'incendie, les rues très étroites qui facilitaient la propagation des flammes en étaient les causes principales. Quelques mesures furent prises, telles que la surveillance d'un garde à la tour de Galata pour avertir à temps des sinistres, la construction de réservoirs dans différents quartiers, des récompenses accordées à toute personne travaillant à lutter contre le fléau, etc...

On constate, à l'époque de Sélim, une augmentation générale du coût de la vie, résultant des guerres contre l'Autriche et la Russie. Les commerçants fixèrent arbitrairement leurs prix au détriment du peuple spolié sans cesse. Le Sultan établit le tarif des principaux aliments par un *hat-ti humayun* et prononça des peines graves contre les réfractaires. Mais malheureusement ces mesures ne furent pas suffisantes pour freiner la cherté de la vie qui alla s'accroître.

Quant à l'administration des provinces, elle n'était pas plus heureuse que celle de Constantinople où la présence du Sultan, du grand vizir et des ulémas favorisait les conditions d'un meilleur gouvernement. Les vizirs nommés à ces provinces n'étaient pas choisis parmi ceux qui étaient dignes de gouverner, mais parmi ceux qui offraient le plus pour l'obtention de cette dignité. Ainsi la première pensée d'un vizir était de faire supporter aux sujets de sa province la charge des frais très coûteux que lui avait occasionnés l'octroi de sa place. Des impôts très lourds et injustes prélevés à la nomination d'un vizir ne tardaient pas à soulever le mécontentement du peuple. Du reste ces fonctionnaires ne gardaient pas longtemps leur siège et étaient déplacés très souvent ; par conséquent ils s'efforçaient autant qu'ils pouvaient de se rembourser des frais de leur transport et de celui de leur suite. D'autre part les grands fonctionnaires qui avaient pris le goût de vivre à Constantinople, au lieu de vaquer à leurs fonctions, se contentaient d'envoyer des lieutenants, personnes ignorantes et incompétentes, qui interprétaient les dispositions de la loi religieuse à leur gré. Les sujets chrétiens de l'Empire encore plus mécontents que les musulmans espéraient leur salut de la protection d'un Etat étranger. Ainsi plusieurs d'entre eux se réfugièrent en Autriche ou en Russie, l'administration de la Valachie et de la Moldavie devenant insupportable.

En avril 1789, dans une assemblée réunissant le Sultan, le

Kaïmakam-Pacha (1), le Cheik-ul-Islam et les autres grandes personnalités de l'Etat, les décisions suivantes furent prises d'un commun accord : les hauts fonctionnaires n'enverraient plus pour les remplacer de lieutenants qu'en cas d'excuse valable ; autrement ils devraient remplir eux-mêmes leurs fonctions qui seraient données aux plus compétents et non aux plus offrants. La nomination des vizirs seraient exclusivement réservée à la compétence du Sultan et du grand vizir sous réserve du préavis de l'un et de l'autre. Les vizirs seraient nommés pour une durée de trois à cinq ans. Leurs déplacements auraient lieu de province à province rapprochée afin d'éviter les frais inutiles.

Ces mesures envisagées favorablement par leurs auteurs firent défaut en pratique, toujours par suite de la haine, de l'ambition, de la vénalité et de la ruse, causes de l'anarchie qui régnait dans l'Empire. Les révoltes intérieures se succédèrent, le mécontentement des chrétiens contre l'administration ottomane vint à son comble. D'autre part, les prétentions d'indépendance des pachas d'Egypte et de Syrie firent la preuve que leur puissance était devenue de plus en plus redoutable.

Paragraphe V

Les réformes envisagées sur le terrain

économique et commercial

La question est celle de savoir si l'on peut parler, à cette époque, de l'existence de réformes économiques et commerciales. Il n'y a aucun doute que ces réformes fussent de caractère essentiel et capables de changer le mécanisme de la vie économique. Cependant il faut tout de même reconnaître l'existence d'un mouvement économique par l'adoption de quelques principes économiques des pays européens.

Le déséquilibre du Trésor Impérial à la suite des guerres contre l'Autriche et la Russie, nécessita d'abord l'altération de la monnaie qui fut complétée par l'emprunt à l'étranger et par l'achat de tous les objets d'or et d'argent à leur valeur effective. Mais ces mesures ne purent pas faire face aux besoins croissants de l'Empire. Les nouveaux impôts prélevés ne furent même pas suffisants aux besoins de l'armée et de la marine. Il fallait de nouvelles ressources pour couvrir les frais entraînés par l'ensemble des réformes. On tenta de faire appel à l'esprit d'épargne. Pour cela on restreignit les cadeaux qu'échangeaient les hauts fonctionnaires, et l'on condamna l'usage excessif des lissus étrangers de luxe auxquels la mode de l'époque s'était habituée.

(1) Kaïmakam, la plus haute personnalité chargée de l'administration de l'Etat en l'absence et en remplacement du grand vizir.

Eboubekir Ratip Effendi, qui fut envoyé à Vienne comme ambassadeur extraordinaire, s'était chargé d'une étude des institutions économiques de l'Autriche. Dans son rapport présenté au Sultan, il mentionnait la tolérance et le droit de timbre sur tout acte commercial comme des mesures propres à renforcer l'équilibre du Budget. On constate qu'à partir de l'époque de Sélim III les systèmes économiques et financiers des pays européens commencent à servir de modèle aux hommes d'Etat ottomans.

Un autre dommage causé aux intérêts commerciaux de la Porte provenait de la situation particulière des interprètes au service des ambassades et des consulats à Constantinople. Car les interprètes, jouissant de l'immunité fiscale en vertu du régime des capitulations, étaient admis au bénéfice d'une situation privilégiée. Ainsi plusieurs commerçants avaient obtenu des brevets d'interprète accordés par les ambassades et les consulats, et s'étaient de la sorte soustraits aux droits du fisc. Ces exemptions d'impôt obtenues par la fraude causaient de grands dommages aux Finances.

D'autre part, quelques sujets ottomans tentèrent de se faire naturaliser afin de bénéficier des privilèges commerciaux accordés par le régime des capitulations à certaines puissances étrangères. La Porte, par une note envoyée aux ambassadeurs étrangers fit connaître la nécessité de ne plus accorder de brevets et limita strictement le nombre d'interprètes dont ils pouvaient disposer. Les personnes n'ayant aucune fonction dans des ambassades et dans des consulats furent donc privées de leurs brevets, et les vrais interprètes furent contraints de ne pas avoir d'autre occupation en dehors de leur profession.

Un autre préjudice causé au commerce ottoman résultait de l'activité des commerçants étrangers établis à Constantinople. Car ils avaient commencé à vendre sur place les objets qu'ils n'auraient dû acheter que pour les exporter. Ils portèrent atteinte ainsi aux intérêts des sujets ottomans jouissant du monopole du commerce extérieur. Par une note adressée aux ambassadeurs, la Porte sollicita la fin de l'intrusion des commerçants étrangers dans le commerce intérieur réservé exclusivement aux sujets ottomans.

Enfin quelques sujets chrétiens de l'Empire qui faisaient le commerce avec les ports russes, avaient obtenu des passeports et des patentes du consulat de Russie et naviguaient dans les eaux turques sous pavillon russe, bénéficiant des avantages accordés aux capitaines de cette nationalité. Ils se considéraient comme sujets russes exemptés du service dans la marine ottomane, lors d'un appel éventuel de la part du gouvernement. Les patentes des sujets chrétiens de la Porte furent retirées afin de mettre fin à ce double préjudice porté aux intérêts et au prestige ottomans. Mais, malheureusement, malgré les différentes mesures envisagées, la Porte ne put soustraire son commerce extérieur aux mains étrangères et ne cessa point d'être considérée par les grandes puissances comme un marché international dont on épuisait les ressources en matières premières.

Paragraphe VI

Les réformes envisagées sur le terrain politique et diplomatique

Un revirement complet se produit sous le règne de Sélim III dans la politique extérieure de l'Empire ottoman. Car on ne rencontre pas dans son histoire depuis son origine jusqu'à cette période de traités d'alliance offensive et défensive avec les puissances européennes. Les capitulations, accordées pour la première fois sous le règne de Soliman le Magnifique, étaient plutôt d'un caractère commercial que politique.

Bien que l'Empire eût signé un traité d'alliance avec l'Autriche pendant les guerres russes de 1768-1774, celui-ci ne put entrer en vigueur du fait des hésitations de cette dernière. L'Empire, à l'avènement de Sélim, était engagé contre les Russes et les Autrichiens, afin de regagner la possession de la Crimée conquise par la Russie en 1784 et d'empêcher la mise en vigueur du projet austro-russe de partage de la Turquie. Mais le Sultan se rendit bientôt compte de l'impossibilité de se mesurer seul avec ces deux forts ennemis. Il préféra faire participer à cette guerre les ennemis de la Russie et de l'Autriche, la Suède et la Prusse, que de conclure une paix imposée sous de lourdes conditions. Il ne put obtenir l'appui de la France engagée dans sa Révolution et signa une alliance avec la Suède en 1789 et avec la Prusse en 1790. La Suède s'engageait à soutenir l'Empire pour la continuation de la guerre. Les deux parties s'engageaient à ne pas conclure de paix séparée avec la Russie et à s'entraider pour la reprise de leurs possessions usurpées par leur ennemi commun. Quant à la Prusse, elle s'engageait à déclarer la guerre aux ennemis de la Porte dès que leurs armées auraient franchi le Danube et à ne pas arrêter les hostilités sans que l'Empire ait signé une paix honorable. En contre-partie, la Porte s'engageait de son côté à soutenir la Prusse dans ses conflits avec l'Autriche et la Russie, afin de regagner la possession de la Gallicie sur la République de Pologne et à accorder à la Prusse de notables privilèges diplomatiques. L'importance de cette alliance réside dans le fait que pour la première fois dans son histoire l'Empire signait, en contradiction avec les dispositions de la loi musulmane, un traité d'alliance avec un Etat chrétien. C'était un nouveau pas dans les relations politiques internationales de l'Empire ottoman. Ainsi, à partir de cette date, la Porte sentira à plusieurs reprises la nécessité des alliances défensives afin de prolonger son existence. La première se présenta à l'occasion de l'expédition de Bonaparte en Egypte. Ce fut la seule raison qui conduisit l'Empire ottoman en cette occasion à contracter une alliance précaire avec la Russie et l'Angleterre. Ce fut toujours la même raison qui le détourna par la suite de l'alliance anglo-russe et l'orienta vers une nouvelle alliance française après

l'évacuation de l'Égypte. Nous y reviendrons plus tard. Mais cette politique d'équilibre ne fit que retarder sa décadence. Car on tomberait dans une grande erreur, si l'on espérait toujours son salut des intérêts opposés de ses rivaux, sans avoir la force de s'imposer.

S'agissant des réformes sur le terrain diplomatique, il s'agit de savoir si l'on peut parler jusqu'à cette époque d'une science diplomatique en Turquie. Les contemporains s'accordent à dire qu'il n'est pas de partie gouvernementale moins connue que la science diplomatique dans ce pays. Aucune des connaissances qu'elle exige n'y est encore introduite par suite de la répugnance innée qui lui fait repousser tout ce qui peut l'assimiler aux chrétiens. L'institution d'un ministère des Affaires Étrangères, inconnue chez les Turcs, était remplacée par un service dirigé par Reïs-Effendi, c'est-à-dire, le chef des écrivains, qui est le Grand-Chancelier d'État. Les Turcs n'attachaient aucune importance aux ambassades auprès des Cours chrétiennes, se croyant toujours d'une race privilégiée. Cependant, les monarques de l'Europe considéraient comme une faveur insigne l'envoi d'un ambassadeur turc. Les raisons d'ordre religieux ne furent pas moins influentes dans cette absence d'ambassades ottomanes permanentes en pays étrangers. Car la législation musulmane considérait la vie parmi les infidèles comme un péché grave. Les facteurs d'ordre politique expliquent aussi partiellement cette carence. L'immense étendue des possessions ottomanes et leur richesse infinie fit suivre à cet empire une politique extérieure d'isolement. Ainsi les dignitaires turcs, qui ignoraient ce qui se passait chez eux et autour d'eux, savaient bien moins encore ce qui arrivait chez les autres peuples. La force des États avec lesquels ils combattaient leur était inconnue.

Depuis son origine jusqu'à l'avènement de Sélim III l'Empire ottoman envoya occasionnellement des ambassadeurs extraordinaires auprès des puissances étrangères. On avait d'ailleurs recouru à ce système en Occident jusqu'à la fin du Moyen-Age. Mais ces ambassades momentanées ne furent pas suffisantes au fur et à mesure que les relations de l'Empire avec l'Europe se développèrent. La nullité radicale de la science diplomatique en Turquie continua jusqu'au moment où les Russes, sous le règne de Catherine II, commencèrent à réaliser leurs projets ambitieux sur les possessions ottomanes. C'est à partir de cette date que les premières ambassades permanentes furent constituées auprès des Cours de Vienne, de Londres et de Paris. Telle fut l'importance capitale de l'apparition de l'Empire ottoman dans les relations diplomatiques des pays européens.

CHAPITRE IV

La Révolution française et l'Empire ottoman

Les relations franco-turques en étaient là quand éclata la Révolution française. Dans les premières années qui suivirent 1789 la France fut incapable de mener une politique extérieure bien active, dans des territoires si lointains pour elle. Ce fut, au contraire, l'Empire ottoman qui l'aida indirectement en résistant, seul, aux assauts répétés de l'Autriche et de l'Empire des tzars. Cependant la Révolution française se développait ; devant ses proportions menaçantes, les Etats européens durent se montrer plus prudents, dans leurs entreprises et l'Autriche conclut la paix avec les Turcs (4 août 1791). Ainsi, même sans le vouloir, la France et la Porte continuèrent à s'entr'aider.

Le développement des guerres de la Révolution laissa quelque répit aux Turcs. Un de leurs ennemis, l'Autriche, se trouvait éliminé par la France. D'autre part, l'Empire ottoman ne redoutait rien des idées contagieuses avec lesquelles la Révolution conquerrait l'Europe mieux qu'avec ses armées ; car ces idées se dressaient surtout contre les régimes politiques et sociaux des Etats européens. Elles combattaient notamment le christianisme et l'organisation sociale basée sur l'inégalité des classes, chose inconnue chez les Ottomans. Malgré cela, le Sultan ne mit aucune hâte à reconnaître les gouvernements successifs de la Révolution. Quand la République fut proclamée en 1792, ses partisans français habitant Constantinople organisèrent des manifestations et allèrent jusqu'à déloger le comte de Choiseul-Gouffier de son ambassade. Les ambassadeurs anglais et autrichiens protestèrent contre de telles manifestations. Mais le gouvernement turc ne réagit pas. Par ailleurs, il déclara sa neutralité dans la guerre que les alliés soutenaient contre la France.

C'est à partir de 1792, que les gouvernements révolutionnaires, trouvant le temps de s'occuper de plus près de l'amitié franco-turque devenue traditionnelle, pensèrent à l'utiliser contre les intérêts austro-anglais. L'Assemblée législative envoya Descorches à Istanbul (2 juin 1792). Quelques mois plus tard, la Convention essaie d'arracher à la Porte la reconnaissance ipso-facto de la nouvelle république française, et une alliance pour le moins politique. Les instructions suivantes avaient été données au diplomate français :
« La question la plus importante est celle de convaincre les Turcs

d'entrer à nos côtés dans une guerre engagée contre la Russie. Nous sommes en état de guerre avec l'Autriche, la Sardaigne, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. Nous allons très prochainement proclamer la guerre contre l'Espagne. Les intérêts tures au sujet de l'intégrité de la Pologne sont évidents. Si ce pays était définitivement radié des cartes les ennemis de l'Empire se précipiteraient sur les possessions ottomanes. Si la Porte proclamait la guerre à la Russie, ceux-ci seraient dans l'obligation d'évacuer la Pologne et nous ferions de notre mieux pour que la Suède s'attaque aux provinces baltes et s'empare de la Finlande » (1).

La Porte prévoyait les conséquences néfastes qui pouvaient résulter d'une intervention en faveur de la Pologne afin de la sauvegarder des attaques ambitieuses de la Russie et de la Prusse. La guerre turco-russe de 1768-1774 et le traité de Kutchuk-Kainardji imposé à l'Empire dans des conditions extrêmement défavorables n'avaient-ils pas été le prix très coûteux d'une semblable intervention ? La Porte, cette expérience acquise, comprit qu'elle n'était pas assez forte pour faire admettre son point de vue quand les grands problèmes politiques concernant l'Europe venaient en discussion. Ainsi Descorches échoua dans l'une comme dans l'autre des tâches à lui confiées par son gouvernement. Sélim III refusa de le recevoir officiellement. La Porte hésite à une reconnaissance de la République et attend afin que son geste (si geste il y a) ne demeure pas isolé. Le Sultan craint d'ailleurs, le cas échéant, de trop s'engager et d'être entraîné dans une nouvelle guerre. On pense encore les blessures des luttes très récentes et on projette des réformes de grande haleine. Ces intrigues officieuses trouvent leur conclusion lors du traité de Bâle entre la France et la Prusse (1795). La Prusse reconnaissant la République Française, le Sultan n'hésite plus et reçoit Verninac comme représentant officiel de la France. Il examine les propositions françaises présentées par celui-ci en vue d'un accord destiné à garantir la sécurité ottomane contre le danger austro-russe. La France proposait la signature d'un accord offensif, tandis que la Porte, proclamant sa neutralité vis-à-vis des guerres de la Révolution, manquait du courage et de la force qui lui eussent permis de se lier par un tel engagement. Elle voulait se borner à un accord qui n'entrerait en vigueur que le jour où les hostilités entre la France et les Alliés seraient terminées. Les négociations sont laborieuses et aboutissent à un projet dont le contenu peut se résumer ainsi : Les gouvernements des deux pays s'engageaient à se garantir mutuellement l'intégrité de leurs possessions. La France se chargeait de fournir une armée de 30.000 hommes dès que l'Empire ottoman serait attaqué. Ainsi il était tout naturel qu'elle obtint de celui-ci quelques avantages, des concessions, particulièrement politiques et économiques. L'accord pourrait englober d'autres signataires éventuels. Ce projet était entièrement dans l'intérêt de la

(1) Enver Ziya Karal, *Osmanlı Tarihi*. Ankara, 1947, p. 25.

Porte, en lui garantissant la protection et l'aide militaire de la France. Tandis que sur l'ordre de Sélim III, le « Netayücül-Vukuat » (1) parle de la signature d'un traité ; les chroniqueurs turcs ont toujours nié l'existence d'un tel traité. Tous ces historiens s'accordent même pour déclarer que la mort de Catherine II ne fut pas étrangère à l'insuccès final des pourparlers, ce qui est aussi notre avis. Nous croyons que le traité ne put être signé parce que, d'un côté, les Polonais, bercés d'illusions par Paul I^{er}, ne se sentaient pas menacés et que, de l'autre, la France refusait d'accorder l'aide militaire sollicitée. L'amitié franco-turque ne s'en trouve pas renforcée bien que, pour la première fois dans l'histoire, la Porte envoie un ambassadeur permanent, en l'occurrence Morali Ali Effendi (le moréen) à Paris.

Mais, à ce moment, Verninac fut rappelé à Paris et remplacé par le général Aubert Dubayet, chargé d'engager la Porte à se déclarer contre l'Autriche. Une note, en vue de ressusciter la traditionnelle amitié franco-turque, fut confiée à cet ambassadeur pour qu'il la soumit au Sultan. Elle précisait plus particulièrement les points suivants : « Les Turcs sont nos amis les plus anciens, les plus fidèles et les plus nécessaires. Nous n'avons eu d'autre procédé qu'infidélité et ingratitude envers eux dont le comportement pour nous a toujours été inspiré par l'amitié et la fidélité. Les situations dans lesquelles nous nous trouvions nécessitaient de donner à notre politique une attitude tout à fait contradictoire. Malgré cela les Turcs n'ont pas cessé de nous accorder des capitulations et des concessions d'une extrême importance économique pour notre commerce au Levant. Notre gouvernement, bien décidé cette fois-ci, déclare sa volonté de reprendre ses relations amicales avec le Sultan à qui il exprime sa reconnaissance » (2). Il offrit au Sultan de la part du Directoire des modèles de canons, légers et maniables, comme la nouvelle technique de guerre le nécessitait. Il était accompagné d'un certain nombre d'officiers, sous-officiers, et ouvriers d'artillerie qui se mirent à la disposition de l'armée turque. On sait que Bonaparte faillit faire partie de cette mission. Malheureusement les efforts d'Aubert Dubayet pour le rétablissement de cette amitié furent rendus inutiles par sa mort prématurée très peu de temps après son arrivée à Istanbul. La plupart des officiers retournèrent en France et le bataillon qu'ils avaient instruit fut envoyé tenir garnison à Saint-Jean d'Acre, afin d'apaiser les murmures des Janissaires, toujours jaloux des troupes créées par des réformes.

Nous arrivons ainsi au paragraphe suivant, à l'expédition d'Egypte où l'on constate un revirement complet dans la politique orientale du Directoire sous l'influence de Bonaparte.

(1) Journal officiel de l'époque.

(2) Enver Ziya Karal, *Osmanlı Tarihi*. Ankara 1947, p. 26 et suiv.

CHAPITRE V

L'expédition d'Égypte

Paragraphe I

Ouverture de la campagne

Bonaparte n'avait pas encore conquis en France la renommée que lui valurent ses victoires foudroyantes de la campagne d'Italie. Sa passion militaire lui donna l'idée de se rendre à Istanbul pour collaborer aux travaux entrepris par le Sultan en vue de réformer son armée. Il envoya au Comité de Salut Public la requête suivante : « Dans un temps où l'Impératrice de Russie a resserré les liens qui l'unissaient à l'Autriche, il est de l'intérêt de la France de faire tout ce qui dépend d'elle pour rendre plus redoutables les moyens militaires de la Turquie.

« Le service de l'artillerie, qui influe si puissamment dans notre tactique moderne sur le gain des batailles et presque exclusivement sur la prise et la défense des places fortes, est encore dans son enfance en Turquie.

« Cette puissance a des milices nombreuses et braves, mais fort ignorantes sur les principes de l'art de la guerre.

« La Porte, qui l'a senti plusieurs fois, a demandé des officiers d'artillerie et du génie, nous y en avons effectivement quelques-uns dans ce moment-ci, mais ils ne sont ni assez nombreux ni assez instruits pour produire un résultat de quelque conséquence.

« Le général Bonaparte, qui a acquis quelque réputation en commandant l'artillerie de nos armées en différentes circonstances et spécialement au siège de Toulon, s'offre pour passer en Turquie avec une mission du gouvernement ; il amènera avec lui six à sept officiers dont chacun aura une connaissance particulière des sciences relatives à l'art de la guerre.

« S'il peut, dans cette nouvelle carrière, rendre les armées turques plus redoutables et perfectionner la défense des places fortes de cet empire, il croira avoir rendu un service signalé à la patrie et avoir à son tour mérité d'elle » (1).

A partir de 1797, quoiqu'il n'y ait rien de changé dans les

(1) Bruneau, *Traditions de la politique de la France au Levant*, p. 90.

apparences, la Porte se sent menacée par la politique expansionniste française. Le traité de Campo-Formio en est la pierre de touche. Le fait que la République de Venise est effacée des cartes et son territoire partagé entre la France et l'Autriche lèse les intérêts ottomans sur deux points :

1. — La Turquie n'a plus, à ses confins, la petite république adriatique, mais une puissance de plus en plus dangereuse : la France.

II. — Un des ennemis héréditaires, l'Autriche, renforce ses positions et obtient de nouveaux territoires qui peuvent lui servir de base d'attaque.

Quant à Bonaparte, il changea d'idée après avoir remporté une série de victoires sur les armées autrichiennes et ainsi obtenu le titre de commandant en chef des armées d'Italie. Croyant la décadence de l'Empire ottoman imminente, il n'accorda pas à l'amitié franco-turque l'importance qu'elle méritait. Il voulut s'emparer, par avance, d'une partie de l'héritage qui allait devenir vacant ; il commit alors la faute de désespérer trop vite de l'Empire ottoman et de vouloir prendre sa part de ses dépouilles, soit par des acquisitions territoriales, soit par une augmentation d'influence. « Il faut le soutenir ou prendre notre part... », disait-il. L'importance que Bonaparte accordait aux Sept-Iles (îles ioniennes) ressort dans sa lettre au Directoire en date du 16 août 1797 (22 Safer 1212) : « Les îles de Corfou, de Zante, de Céphalonie sont pour nous plus importantes que l'Italie toute entière. Si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'Empereur et garder les quatre îles » (1). Talleyrand le confirmait, dans une lettre du ministère des Relations Extérieures datée du 23 du même mois : « Rien, au reste, n'est plus important que de nous mettre sur un bon pied dans l'Albanie, la Grèce, la Macédoine et autres provinces de l'empire turc en Europe ; et même toutes celles que baigne la Méditerranée, comme notamment l'Égypte qui peut nous devenir un jour d'une grande utilité. Le Directoire, en approuvant les liaisons que vous avez établies avec le pacha Ibrahim et la nation albanaise, désire que vous fassiez connaître le peuple français au reste des provinces turques, d'une manière qui tôt ou tard, puisse tourner à leur profit et au désavantage de nos communs ennemis, etc. ».

Bonaparte, conscient de ses projets et de l'immense intérêt qu'ils pouvaient rapporter à la France, exprimait sa pensée comme suit dans sa lettre au ministère des Relations Extérieures, datée de son quartier général de Passariano, du 13 septembre 1797 (21 rébiul-évvel 1212) : « Je pense que désormais la maxime de la République doit être de ne jamais abandonner Corfou, Zante, etc... Nous devons, au contraire, nous y établir solidement. Nous y trouverons des ressources pour notre commerce ; elles seront d'une grande importance pour nous, et les événements futurs de l'Europe.

(1) E. Bourgeois, *Manuel historique de la politique étrangère*, T. II, p. 165.

« Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de Malte ? L'amiral Brueys pourrait très bien mouiller là, et s'emparer, etc.. Avec l'île de Saint-Pierre, que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous serons maîtres de toute la Méditerranée.

« S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre nous fussions obligés de lui céder le Cap de Bonne-Espérance, il faudrait nous emparer de l'Égypte... L'on pourrait partir d'ici avec 25.000 hommes... L'Égypte n'appartient pas au Grand-Seigneur... Je désirerais, citoyen ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignements pour me faire connaître quelle réaction aurait sur la Porte notre expédition d'Égypte » (1).

Il semble donc qu'il n'ait pas eu de mauvaises intentions contre la Turquie, mais qu'il cherchait les Indes que la perte du Cap aurait mises hors de sa portée.

Le ministre des Relations Extérieures, qui trouvait l'idée de la conquête d'Égypte grandiose, répondait à Bonaparte dix jours après par les lignes suivantes : « Le Directoire approuve vos idées sur Malte... L'Autriche visait à s'emparer de cette île. Elle cherche à se faire puissance maritime dans la Méditerranée... Il est de notre intérêt de prévenir tout accroissement maritime, etc... Quant à l'Égypte, vos idées, à cet égard, sont grandes, et l'utilité doit en être sentie : je vous écrirai, sur ce sujet, *à large*. Aujourd'hui je me borne à vous dire que, si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. Un si grand service rendu aux Turcs les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance, et tous les avantages commerciaux, dont nous avons besoin. L'Égypte, comme colonie, remplacerait bientôt les productions des Antilles, et, comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde... » (2).

Une telle entreprise, à la veille d'une guerre européenne décisive, était l'expression la plus claire d'une politique qui pouvait être une source de difficultés pour la France. Les contemporains, ayant la certitude de l'inutilité de cette campagne lointaine et dangereuse, cherchèrent ses raisons dans la satisfaction des intérêts tout à fait particuliers des Directeurs qui voulaient éloigner Bonaparte et ses soldats.

Larevellière-Lépeaux, l'un des Directeurs de l'époque, présente l'expédition dans ses Mémoires comme le produit d'une ambition personnelle de Bonaparte : « Tout ce que cette entreprise, écrit-il, a de véritable grandeur, comme tout ce qu'elle peut avoir de téméraire et d'extravagant soit dans la conception, soit dans l'exécution appartient en propre à Bonaparte. L'idée n'en était jamais venue au Directoire ni à aucun de ses membres. Son ambition et son orgueil ne pouvaient plus supporter l'idée de n'être plus en évidence, ou

(1) Baron de Testa, *Recueil de traités de la Porte ottomane*. Paris 1865. T. I p. 516 et suiv.

(2) Baron de Testa, *op. cit.*, p. 520.

d'accepter un emploi qui l'eût placé sous les ordres des Directeurs » (1).

Pour nous l'argument de l'ambition personnelle est valable au même degré que l'intention du Directoire d'éloigner Bonaparte et ses soldats de la France. Du reste la correspondance échangée entre Bonaparte et le Directoire et que nous avons mentionnée ci-dessus en fait foi. Car, il est très certain qu'après avoir conclu le traité de Campo-Formio, le jeune général corse fut pour le Directoire un sujet d'inquiétudes et que, menacé de disgrâce, il songea à satisfaire son ambition en Orient.

Talleyrand désirait que la France reprît son rang parmi les puissances coloniales. Il pensait à cette époque que l'Égypte serait une colonie qui vaudrait à elle seule toutes celles que la France avait perdues. Bonaparte lui confia ses projets et de leur entretien naquit, au mois d'août 1797, l'idée de l'expédition d'Égypte. Ainsi la préparation de cette campagne fut comme un complot qui se révéla au fur et à mesure. Le futur Napoléon ne démasqua ses plans qu'avec toutes sortes de précautions et de bizarres interprétations.

Le rôle de Talleyrand, complice des desseins de Bonaparte, fut plus particulièrement important au moment où l'affaire vint en délibération devant les Directeurs. Le 27 janvier 1798, il adressa au Directoire le rapport suivant : « L'Empire ottoman ne durera pas plus de vingt-cinq ans et ses provinces d'Europe seront la proie des deux maisons impériales. Cela est contraire sans doute à l'opinion de Montesquieu, qui a dit quelque part : L'Empire ottoman sera de longue durée, parce qu'il ne sera jamais menacé par une puissance, que les trois grandes nations commerçantes de l'Europe ne s'empres- sent de le défendre. Quoi qu'il en soit, si les pronostics des hommes qui connaissent le mieux l'Empire ottoman se vérifiaient, la République devrait prendre des mesures pour saisir parmi ses débris ceux qui pourraient lui convenir. Je mets, sans hésiter, au premier rang, l'Égypte, l'île de Candie et celle de Lemnos.

« L'Égypte, que la nature a placée si près de nous, nous présente ses avantages immenses sous les rapports du commerce, soit de l'Inde, soit d'ailleurs ; de plus par son climat et son sol, elle peut nous tenir lieu de nos colonies aux Indes occidentales. Quant aux îles de Candie et Lemnos elles nous rendraient maîtres de l'Archipel et du détroit des Dardanelles. Mais la jouissance de cette conquête suppose la libre fréquentation de l'île de Malte.

« Pourquoi nous sacrifierions-nous plus longtemps pour une puissance dont l'amitié est équivoque et qui touche à sa ruine ? L'Égypte n'est rien pour la Turquie, qui n'y a l'ombre de l'autorité » (2).

Le général Aubert Dubayet venait de mourir (17 décembre 1797). Talleyrand proposa la candidature de Ruffin, premier secré-

(1) E. Bourgeois, *op. cit.*, T. II, p. 188.

(2) Lacour-Gayet, *Talleyrand*. T. I. Payot, Paris 1930, p. 307.

taire interpréte comme chargé d'affaires de la République auprès de la Porte. « C'est un honnête homme, et, de plus, un homme de beaucoup de mérites et de talents » (1) disait-il.

Ainsi la question d'Egypte fut posée dans les conseils du gouvernement par Talleyrand lui-même sans qu'aucun avis du Directoire l'eût invité à le faire. Il est intéressant de remarquer que le même Talleyrand prétendit dans une affirmation, postérieure de quelques mois, que cette expédition avait été préparée avant l'époque de son ministère et qu'elle n'avait nullement été déterminée par lui. On trouve la même prétention dans les Mémoires du prince de Talleyrand : « Bonaparte est venu à Paris proposer au Directoire la conquête de l'Egypte, le Directoire finit par céder à ses instances » et c'est tout.

Il apaisa les craintes du Directoire en lui présentant la campagne contre les Mameluks indociles au Sultan comme une conquête effectuée pour le compte du maître légitime de ce pays. « La Porte ottomane n'a pas en Egypte même l'ombre de l'autorité ; son pacha n'y est réellement que le premier esclave des Beys ; la Porte n'en tire pas le moindre revenu ; elle ne jouit même pas de sa suzeraineté, car les Beys disposent à leur gré et à leur profit de toutes les terres d'Egypte. La conséquence générale est que la Turquie ne saurait élever aucune réclamation devant une intervention française en Egypte » (2).

En fait, le vrai but de l'expédition était de jeter les bases d'un empire colonial méditerranéen dont la France serait bénéficiaire. Il exposa la suite de ses projets dans son « Rapport sur la question d'Egypte » soumis au Directoire le 14 février 1798 : « Il faut rouvrir au commerce de l'Inde la route de Suez, au lieu de la route longue et dispendieuse du Cap de Bonne-Espérance... L'Egypte occupée et fortifiée, on fera partir de Suez un corps de 15.000 hommes à destination de l'Inde pour se joindre aux forces de Tippe-Sahib (3) et chasser les Anglais. Ce plan peut paraître téméraire ; mais là-dessus j'ai consulté l'homme (4) qui a le plus longtemps résidé en Egypte et que la Providence semble avoir voulu conserver pour l'avantage de la République, et il croit que c'est un des moyens les plus sûrs d'accélérer la perte des ennemis qui nous résistent encore » (5).

Il concluait par ce résumé :

« Je crois avoir démontré :

« I. — Que la conquête de l'Egypte n'est qu'une repréaille des torts de la Porte envers nous et des affronts que nous y avons essuyés ;

« II. — Qu'elle est facile et même infaillible ;

(1) Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 307.

(2) Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 308-309.

(3) Sultan de Mysore.

(4) C'était Charles Magallon, ayant résidé en Egypte pendant trente-six ans et consul général au Caire depuis le mois de janvier 1793.

(5) Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 309-310.

« III. — Qu'elle n'entraînera que des dépenses modérées, desquelles la République sera bientôt indemnisée ;

« IV. — Enfin qu'elle présente des avantages innombrables à la République.

« Je prie en conséquence le Directoire exécutif de me faire connaître sa décision... » etc. (1).

Talleyrand avouait quelques jours plus tard (22 février) avec un véritable sentiment d'orgueil à M. de Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris, que les projets de cette entreprise gigantesque venaient proprement de lui : « Je vais présentement vous confier des projets qui m'appartiennent. J'ai proposé, en effet, une entreprise qui pourra étendre la sphère de nos colonies et éclairer l'histoire du monde : c'est celle d'employer les quarante mille hommes restants en Italie à conquérir la partie la plus florissante de l'Égypte. J'y vois peu de dépense à rencontrer, et j'y vois des ressources immenses pour notre commerce et un trésor pour les sciences. La majorité du Directoire a saisi avec enthousiasme cette entreprise, et je n'attends que leur unanimité pour la mettre en exécution » (2).

Ainsi le général Bonaparte et le ministre Talleyrand étaient pleinement d'accord sur l'opportunité ou plutôt sur la nécessité de cette entreprise. Talleyrand se chargea de porter ces assurances à la capitale de l'Empire turc. Aussi les Directeurs accordèrent-ils leur consentement et l'« armée d'Angleterre » fut formée à Toulon.

Bonaparte, attiré passionnellement par l'Orient, et voyant dans les Sept-Iles — comme on appelait à l'époque les îles Ioniennes — une vigie devant ces nouvelles terres sur la route des Indes anglaises, commença par y encourager les mouvements révolutionnaires ainsi que dans les territoires voisins de l'Albanie et de la Morée. Ces provocations rafraîchirent pour un moment les relations franco-turques. Les préparatifs se firent à Toulon. La Porte, mal renseignée, croyait toujours à l'attaque de la Morée ou de l'Albanie. Cependant, au Parlement français, les discussions vont bon train. Ali Effendi le Moréen exige des explications. Talleyrand nie toute préparation et se base sur la traditionnelle amitié pour réfuter les arguments qu'on lui oppose. Mais la mèche est vendue. La Porte essaie, en toute hâte, de renforcer l'Égypte. Elle n'aura que des déception. Car ce pays, rattaché de droit à la Turquie, en fait dirigé par les Mameluks, suppose les préparatifs turcs dirigés contre lui. Cette susceptibilité est la plus grande cause de l'état d'impréparation dans lequel Bonaparte trouva l'Égypte en y débarquant.

Le bouillant général français, lui, ne tergiverse pas. Après avoir concentré ses troupes aux environs d'Alexandrie et occupé cette ville le 1^{er} juillet 1798, il marche sur le Caire. Il battra les Janissaires et les Mameluks à la bataille des Pyramides ce qui lui permettra d'en-

(1) Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 310-311.

(2) Lacour-Gayet, *op. cit.*, p. 311.

trer dans la capitale égyptienne. Bonaparte avait pourtant de bizarres scrupules : ne prétendait-il pas que son expédition était une expédition punitive destinée à faire respecter aux Mameluks les lois de la Porte (notamment en ce qui concerne la protection des marchands français) et du même coup — last but not least — à gêner le commerce anglais ? Il se présenta non comme Maître, mais comme Protecteur. Sa première proclamation au peuple de l'Égypte le montre tel : « On vous dira que je veux détruire votre religion. Ne le croyez pas, et répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs et que je respecte plus que les Mameluks, Allah, son Prophète et le Coran » (1). Il estima même un moment — ses écrits à Ruffin en font foi — que la Porte ne lui devait que sa reconnaissance.

Paragraphe II

Alliance anglo-russo-ottomane

La Turquie ne réagit, il va de soi, qu'en s'alliant aux ennemis de la France : l'Angleterre et la Russie, qui lui offraient de chaleureuses alliances et qui lui imposaient la rupture des relations avec la France si peu fidèle à l'amitié. Le tzar de Russie donna l'ordre d'armer ses flottes à Odessa et à Sébastopol. Cependant la signature d'un traité d'alliance tarda entre les cours de Londres et de Pétersbourg jusqu'en décembre 1798. La Russie hésite à se décider sans avoir reçu l'assurance du concours de la Prusse. La neutralité de Frédéric-Guillaume III, provoquait, en contre-coup, la passivité de la Russie. Quant à l'Angleterre elle était retenue par les hésitations de la maison d'Autriche. « Une bonne paix vaut mieux que la guerre » disait Thugutt, ministre autrichien des Affaires Étrangères. Il se déclarait cependant partisan d'une coalition, financée par l'Angleterre, qui pourrait vaincre la France et faire regagner à l'Autriche la possession de l'Italie entière.

Ces nouveaux alliés sont d'ailleurs bien gênants, pleins qu'ils sont d'arrière-pensées. Et comme la guerre n'est, officiellement toujours pas déclarée, la Porte, avant de s'y engager, désire pour le moins être sûre de l'attitude de l'Autriche, qui depuis Campo-Formio vit avec la France sur le pied de paix. L'Autriche déclare sa neutralité. D'autre part la flotte française est défaite devant Aboukir par l'Amiral Nelson. Il n'en faut pas plus pour que le Sultan s'empresse de proclamer les hostilités le 2 septembre 1798. Ruffin, l'ambassadeur français, selon la coutume va expier aux Sept-Tours les péchés qu'il n'a pas commis.

Conséquence assez curieuse. Les Détroits étant ouverts à la flotte russe, celle-ci fait en alliée pour la première fois son appari-

(1) Louis Madelin, *Napoléon*, Paris, 1935, p. 125.

tion en Méditerranée pour préparer, de concert avec la flotte ottomane la reconquête des Sept-Iles. Bonaparte réagit en matant la révolte survenue au Caire, le 21 octobre 1798.

Les pourparlers avec les nouveaux alliés se termineront par le traité d'alliance défensive signé à Constantinople entre la Turquie et la Russie le 23 décembre 1798 (26 redjeb 1213) ce qui est pour le moins une conclusion inattendue. C'est pour la première fois que ces deux Etats signent un traité d'alliance. L'article 1^{er} désigne la nature de ce traité qui est défensive : « Outre le désir de S. H. le Sultan Sélim III et de S. M. Paul 1^{er}, l'Empereur et Roi de toutes les Russies, de raffermir et consolider la paix, l'amitié et la bonne harmonie, qui règnent si heureusement entre eux, les troubles qui affligent aujourd'hui l'humanité les ayant déterminés à resserrer pour plus longtemps leurs liaisons politiques, en contractant une *alliance défensive* dont le but est de procurer le repos à leurs sujets, de défendre leurs Etats respectifs et d'obtenir le don précieux de la tranquillité générale... » Par l'article 2, les conditions du traité de paix conclu à Jassy sont confirmées. L'article 3 est très caractéristique ; il porte que les deux puissances contractantes, pour donner plus de force au présent traité d'alliance se garantissent réciproquement la possession de leurs Etats respectifs, de manière que S. M. l'Empereur de Russie garantira à l'Empire ottoman tous les pays qu'il possédait avant l'invasion des Français en Egypte et également S. M. l'Auguste Monarque des Ottomans garantit à la Russie toute ses possessions sans exception. Donc la Russie protestait contre la conquête de l'Egypte et se chargeait d'aider l'Empire ottoman pendant l'occupation française en Egypte. D'après l'article 6, celle des deux puissances qui serait attaquée était maîtresse de choisir la nature des subsides, qui pourraient être financiers ou militaires, c'est-à-dire consister en hommes ou en argent. Si elle les exigeait en homme, ceux-ci lui seraient fournis dans un délai de trois ans, à compter du jour où la demande en serait faite. Mais si elle demandait des subsides en argent, ces subsides lui seraient payés, à des termes désignés, année par année, à compter du jour où la guerre lui aurait été déclarée. Cette disposition avait été incorporée dans le traité sur l'insistance de la Russie qui prévoyait en cas de guerre l'impossibilité d'une aide militaire de la part de l'Empire turc. L'article 10 stipulait la possibilité d'hiverner et de radouer pour les vaisseaux de guerre et autorisait le transport des munitions des deux parties contractantes dans les ports de l'une et de l'autre. Par l'article 12, les signataires se déclaraient disposés à faire participer à ce traité l'Empereur d'Allemagne, les rois d'Angleterre et de Prusse et tous les autres souverains qui désireraient participer à une alliance dont le but unique était le bien général. Ce traité avait été prévu pour une durée de huit ans à compter du jour de l'échange des ratifications.

Une seconde partie secrète de ce traité prenait position dans son article 1^{er} contre les principes de la Révolution et contre l'atta-

que française en Egypte ; l'aide de la flotte russe à l'Empire ottoman et sa présence en Méditerranée en passant par les Détroits s'y trouvaient également stipulées. Cette flotte et celle de la Porte devaient se mettre en liaison avec la flotte anglaise pour freiner les ambitions expansionnistes de la France au Levant. L'article 2 imposait à la flotte russe de se retirer dans la Mer Noire dès la cessation des hostilités et à la Turquie l'obligation de la bien traiter dans les ports turcs où elle mouillera. D'après l'article 4 la Mer Noire était reconnue mer fermée par les deux signataires qui se chargeaient de barrer son entrée aux navires appartenant aux autres pays. L'article 6 stipulait l'obligation pour la Russie de mettre sur pied une armée de 80.000 hommes qui serait intervenue lors d'une attaque française ou lors d'une révolte de ressortissants de l'Empire ottoman provoquée par la France. L'article 12 précisait que cette convention avait été signée contre la France, et prévoyait l'admission des autres pays qui déclareraient la guerre à celle-ci (*). Ces dispositions portaient le germe de celles qu'on devait retrouver dans le traité d'Unkiar Skeïssi. Ce traité est d'une extrême importance dans l'histoire ottomane ; parce que pour la première fois l'Empire entre dans une coalition et admet le principe de faire face à un ennemi plus fort par le système des alliances. Cette politique coutumière aux pays européens était à l'opposé de celle de la Porte, qui avait pour principe l'isolement.

Les répercussions politiques de ce traité ne sont pas du tout négligeables dans la politique générale de l'Europe. Les pays ayant des intérêts auprès de la Porte commencent à surveiller les ambitions russes sur celle-ci et s'intéressent de plus près à la politique des tzars. Bien qu'il ait institué une collaboration entre la Turquie et la Russie pour défendre leurs intérêts communs en face du danger français, ce traité précaire n'était pas la véritable expression des sentiments des deux parties. Cette attitude fut imposée à la Porte par la nécessité de se défendre contre un ennemi plus fort qu'elle. L'avantage obtenu par la Russie fut l'apparition de sa flotte en Méditerranée. Quant à la Turquie, grâce à l'aide étrangère, elle put s'opposer aux Français et suivre une politique d'équilibre dans ses relations avec l'Europe.

Peu de temps après, le 5 janvier 1799, un autre traité, motivé par la campagne d'Egypte, fut conclu entre la Porte et l'Angleterre qui sul profiter de l'hostilité franco-turque pour se rapprocher de l'Empire ottoman et ainsi adhéra au traité d'alliance turco-russe. La Porte s'engageait à mettre sur pied de guerre une armée de 130.000 hommes en vue d'une reconquête de l'Egypte et à fermer tous les ports turcs en Méditerranée aux navires français. En contrepartie, l'Angleterre était prête à engager ses propres forces navales pour les faire agir de concert avec celles de son alliée contre Bona-

(*) Noradounghian G., *op. cit.*, p. 24, Traité d'Alliance entre la Turquie et la Russie.

parte afin de lui porter obstacle dans les mers du Levant et dans la Méditerranée » (1). Les dispositions du traité anglo-turc palliaient les périls recelés par le traité russo-turc.

L'importance de cet instrument en ce qui concerne la politique ottomane à l'égard de l'Europe est grande. L'Angleterre, à partir de cette date, s'intéresse à l'Égypte de plus près, mène une politique très active en Méditerranée aux dépens du commerce français et s'attache à l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. Ainsi devient-elle un organe d'équilibre et de liaison entre la Turquie et les pays européens. Comme il est stipulé à l'article 2 du susdit traité, les parties contractantes se garantissent mutuellement leurs possessions en vue de donner à cette alliance un plein et entier effet. Elle obtient plus tard, le 30 octobre 1799 (1 djémazi-ul-akbir 1214), par la signature d'actes concernant la libre navigation des vaisseaux marchands anglais, les précieuses concessions accordées dans la Mer Noire aux autres puissances les plus favorisées.

La seconde coalition est donc formée avec la participation du royaume des Deux-Siciles, réalisée en date du 21 janvier 1799. Elle fut l'œuvre de l'Angleterre. Cette puissance travailla à constituer la coalition durant toute la fin de l'année 1798 et elle y réussit ; elle offrit les Pays-Bas à la Prusse dont le roi reculait constamment devant la guerre : « On peut toujours passer de la négociation à la guerre ; mais on ne peut pas revenir de la guerre à la neutralité volontaire » (2) disait-il. Cependant sur une promesse plus tangible du roi de Prusse, l'Angleterre conclut le 29 décembre 1798, un traité d'alliance avec la Russie. Elle réussit également à décider l'Autriche par l'intermédiaire du souverain de Naples, dont l'influence sur la cour de Vienne était bien connue. La France ayant notablement excédé sur ce que lui concédait Campo-Formio, Thugutt pensa qu'il n'y avait plus rien à perdre et détermina l'Empereur d'Autriche à reconquérir Naples et la Sardaigne.

Coalition bizarrement formée — nous l'avons dit — car seule l'imminence du danger justifie le rapprochement subit des trois Etats qui — les méfiances sont plus tenaces que les nécessités — continuent à s'observer. L'alliance de la Russie avec l'Angleterre, déjà rivales et condamnées à l'être de plus en plus, était aussi bizarre que l'union de la Russie et de la Turquie, ennemies capitales. La démonstration anglaise devant le Bosphore, peu de temps après, ne fera que démontrer la fragilité d'alliances, que nous oserons qualifier de « contre nature ».

Cette coalition visait à la reconquête de l'Égypte et à la reprise des îles Ioniennes attribuées à la France sur les dépouilles de la République de Venise par le traité de Campo-Formio. Ainsi la flotte russe, sous le commandement de l'amiral Ouchakov et l'escadre turque attaquèrent ces îles et prirent possession de Parga. La flotte

(1) Noradounghian, *op. cit.*, p. 35.

(2) E. Bourgeois, *op. cit.*, T. II, p. 199.

lurco-russe alla ensuite attaquer et prendre successivement les autres îles occupées par les Français. Zante et Corfou furent les centres de gravité des opérations maritimes. La position géographique de l'île de Corfou était d'une grande importance stratégique pour l'Empire ottoman. La sécurité de ses glacis occidentaux était en jeu. S'assurer l'île, c'était en même temps se garantir contre les craintes provoquées par la protection camouflée des Russes sur les ressortissants orthodoxes insulaires. La Porte comptait aussi sur l'aide de la population en révolte contre l'administration française devenue insupportable. A la suite de la prise des îles de Zante et de Corfou et de celles se trouvant au large de la Morée et de l'Albanie, un accord fut conclu entre la Russie et la Porte, le 21 mars 1800 (8 zilkadé 1214), qui les érigeait en république dite des « Sept-Iles Unies ». « Les îles de Corfou, de Zante, de Santa-Mora, d'Ithaque, de Céphalonie, de Paxos, de Cérigo et toutes les îles, grandes et petites, habitées et inhabitées, situées vis-à-vis des côtes de la Morée et de l'Albanie, lesquelles ont été détachées de Venise et viennent d'être conquises, étant soumises à la Sublime Porte, sous le nom de Sept-Iles Unies, la dite république et ses sujets jouiront pour leurs affaires politiques, pour leur constitution intérieure et pour leur commerce de tous les privilèges dont jouissent la République de Raguse et ses sujets » (art. 2). Cette république était soumise à la suzeraineté de la Sublime Porte et gouvernée par les principaux notables du pays moyennant, tous les trois ans, le paiement au Trésor ottoman d'une contribution de 75.000 piastres. Cette somme ne pouvait jamais être augmentée ni diminuée. La République avait un drapeau spécial et son indépendance et le maintien de sa constitution étaient placés sous la garantie de la Russie. Celle-ci ne voulant pas s'approprier nominalement des pays difficiles à conserver se contenta de se réserver le droit conjoint de mettre des garnisons dans les forteresses des Sept-Iles, sous condition d'un avis préalable de la République. « Il sera permis à la Russie et à la Sublime Porte ou bien aux Commandants de leurs escadres respectives de faire entrer dans les forteresses des troupes réglées, de l'avis toutefois de la dite République et après un commun concert réciproque entre les deux Hautes Parties contractantes ou entre les commandants de leurs forces navales. Ces troupes y seront en garnison le temps qui sera nécessaire d'après les circonstances des affaires, mais, après la cessation de la guerre, les deux Hautes Cours susmentionnées évacueront les dites Isles et en retireront sans fautes leurs escadres et leurs troupes » (art. 4) (1). C'était toujours la possession de fait pour la Russie, bien qu'elle eût cédé à l'Empire la propriété de droit. D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, les principales villes sur la côte albanaise, Prévéza, Parga, Vanitsa et Buthrinto qui appartenaient autrefois aux Vénitiens, étaient remises à la Sublime Porte à condition qu'elle respectât les privilèges et les coutumes des habi-

(1) Noradonghian G., *op. cit.*, texte n° 11, p. 36.

tants chrétiens, conditions analogues à celles en vigueur dans les principautés roumaines moldo-valaques. Cette cession de la part de la Russie porta une rude atteinte à sa popularité parmi les sujets orthodoxes de l'Empire ottoman qui apprécieraient mal la politique opportuniste pratiquée par leur protectrice.

Un règlement élaboré par l'amiral russe, et destiné à l'administration des affaires intérieures de la République rencontra l'opposition des représentants des Sept-Iles réunis à Constantinople. Il ne fut jamais ratifié car les notables estimaient que ce statut ressortissait à leur compétence et à leur responsabilité. Ils voulaient constituer la République sur des bases semblables à celles sur lesquelles était fondée la République de Raguse et sur les principes adoptés par l'administration vénitienne, d'après lesquels le droit d'être membre du Sénat était exclusivement réservé aux aristocrates de ces localités. Le régime proposé, contraire aux principes de la Révolution, fut admis par la Porte en vue d'effacer définitivement l'influence française.

Le but de la Russie dans ses opérations maritimes fut d'intégrer les habitants orthodoxes de l'Empire ottoman dans sa zone d'influence protectrice. Les Russes voulurent, contrairement à leur engagement, prolonger le séjour d'occupation de leurs soldats et faire supporter leur entretien par le fise ottoman, la Porte ne s'y refusa pas, le danger français n'étant pas encore écarté.

Bien que le traité de Presbourg (26 décembre 1805) eût laissé la possession de la Dalmatie et des bouches de Cattaro à la France, le commandant autrichien de Cattaro livra la place aux Russes avant l'arrivée des Français. La réponse française fut l'occupation de Raguse, petite république sous la suzeraineté de la Porte. Celle-ci protesta contre les entreprises de la France dans la péninsule des Balkans. Ruffin la rassura par la note suivante du 17 juin 1806 : « Les Russes s'étant établis à Cattaro, les Français ne pouvaient y arriver pour les en chasser qu'en passant par Raguse ou par le territoire turc ; il était fou de penser que Napoléon pût avoir de mauvais desseins sur la Turquie ; si cela était, il n'aurait pas besoin de Raguse, la Dalmatie lui serait une base suffisante d'opérations » ⁽¹⁾. Ainsi ces îles restèrent occupées par les troupes russes jusqu'en 1807, date à laquelle Napoléon réussit à en reprendre possession aux termes du traité de Tilsit. La Turquie, alors, de plus en plus affaiblie, ne put se défendre une fois de plus contre cette agression française.

(1) Affaires étrangères, Correspondances de Turquie, Note de Ruffin à la Porte (17 juin 1806).

Paragraphe III

L'expédition de Bonaparte en Syrie

Les buts de l'expédition en Syrie : Le but apparent de cette expédition était le même que celui qui détermina la conquête de l'Égypte c'est-à-dire battre les Anglais sur la route des Indes, arriver par là à étendre le régime et le commerce français aux dépens des intérêts anglais. « Par l'Égypte nous touchons à l'Inde ; nous rétablirons l'ancienne circulation par Suez et nous ferons désertifier la route du Cap de Bonne-Espérance » (1). Si Bonaparte parvenait à ouvrir un jour l'isthme de Suez à la navigation, il aurait changé les routes mondiales de communications. Il s'était mis en relation avec les princes hindous qui supportaient mal l'hégémonie anglaise sur les rives du Gange. Il envisageait une expédition qui, à travers la Mésopotamie, l'eût amené dans l'Inde. C'était sans nul doute une entreprise grandiose. Il s'aperçut plus tard qu'il s'était trompé dans ses calculs et que l'espoir de conquérir les Indes avec une armée de 25.000 hommes était plus qu'une aventure : une chimère. L'insuffisance de ses forces était flagrante. Cette situation difficile fut la cause insoupçonnée de l'expédition de Syrie ; sa sécurité en Égypte dépendait de l'occupation de ce pays. Cette nécessité résultant de la situation géographique s'imposa dès le début de l'histoire à toutes les nations désirant régner en Égypte : elles pensèrent d'abord à s'établir en Syrie. Bonaparte dominé par son souci de politique coloniale et par son ambition personnelle se porta vers la Syrie. D'ailleurs, il n'hésita pas à expliquer sa conduite ouvertement : « La possession de la Syrie et de l'Égypte doit appartenir au même Etat ». Depuis qu'il avait envahi l'Égypte il ne rêvait plus qu'aux Indes. Il se donna pour principale tâche de rejoindre Tippoo-Sahib, sultan du Mysore. Ce dernier, dès son avènement (1782), acquit une certaine puissance aux Indes après ses victoires contre les Anglais et envoya des délégations auprès du Sultan turc et du gouvernement français. Dans sa lettre, adressée au Sultan, après un pompeux préambule, Tippoo-Sahib décrit les conquêtes européennes aux Indes, l'état de faiblesse de ce continent et les succès qu'il a remportés dans sa lutte contre les Anglais, puis adresse au Sultan ottoman les trois demandes principales suivantes :

1. — Aider ses Ambassadeurs à se rendre à Londres et à Paris ; dans la première de ces deux capitales ceux-ci doivent se plaindre au Roi d'Angleterre de ses agents aux Indes. Dans la seconde ils doivent chercher un appui contre les Anglais.

2. — Le droit d'administrer par ses propres agents le port de Basra en échange du même droit à accorder au Sultan ottoman dans un port du Dekkan occidental (de préférence à Mangalore).

(1) Louis Madelin, *op. cit.*, p. 127.

3. — L'autorisation de construire un canal pour alimenter en eau la ville de Nedjef ⁽¹⁾ où se trouve la tombe d'Ali, IV^e Kha-life ⁽²⁾. »

Dans sa réponse Abdulhamid I^{er} incite le Sultan du Mysore à être pacifique, car une guerre turco-russe était en perspective et l'Angleterre était contre la Russie ; il n'y parle pas des demandes relatives au voyage des Ambassadeurs Indiens et au port de Basra et se contente de renvoyer la question de la conduite d'eau au gouverneur de Baghdad. Par contre, il expose en détail ses préparatifs contre la Russie.

Après la conquête de l'Egypte par Bonaparte, le grand-vizir, sur la demande de l'Ambassadeur Britannique à Istanbul, demande au Sultan d'écrire à Tippoo-Sahib de ne pas attaquer les Anglais et lui soumet un projet de lettre où la conduite des Français en Egypte est décrite sous des couleurs extrêmement sombres. Cette missive ⁽³⁾ fut envoyée par le canal de l'Ambassade Britannique.

Au début de l'année 1799 Sélim III fait préparer une nouvelle lettre pour Tippoo-Sahib ; elle devait être portée à Seringapatam, capitale du sultanat de Mysore, par un Ambassadeur ottoman. Elle est identique à la première, sauf qu'elle contient la relation des événements militaires qui se sont déroulés dans l'intervalle des deux lettres. Lorsque la dernière fut écrite Tippoo-Sahib était déjà vaincu et tué, mais cette nouvelle n'était pas encore arrivée à Istanbul.

Le gouvernement français, d'abord peu intéressé aux négociations avec les délégués de Tippoo-Sahib et à une entreprise si lointaine, donna dès le lendemain de la conquête de l'Egypte au gouverneur général de l'île de France (île Maurice) les instructions nécessaires pour qu'il essaye de ménager une rencontre entre Bonaparte et le Sultan du Mysore. Mais les efforts du gouvernement français pour le rétablissement d'un lien avec ce dernier furent rendus inutiles par sa mort prématurée. Après la rupture de la paix d'Amiens (27 mars 1802) la guerre reprit en Orient et les Anglais occupèrent Pondichéry. Le général Decaen, l'envoyé français, venu avec la mission officielle de prendre possession des comptoirs que ce traité rendait à la France, faillit tomber aux mains des Anglais. Il eut grand peine à gagner l'île de France où il s'efforça de son mieux à nuire au commerce et à la puissance anglaise dans ces régions.

En résumé, ce que Bonaparte espérait retirer de cette campagne c'était d'obtenir la fermeture des ports méditerranéens ottomans à la flotte anglaise, de faire peur à la Turquie et de l'obliger à con-

(1) Ville de Turquie d'Asie, près de Baghdad, à 70 kilomètres au sud de Kerbela où fréquentent les pèlerins chiïtes.

(2) Nâmé-Defteri (littéralement cahier des lettres) n° 9 des archives de l'Empire ottoman.

(3) Wellesley (Marquis de), *Despatches, minutes and correspondance*, vol. I, p. 414 et suiv.

clure une paix conforme à ses points de vue en Moyen-Orient. En décembre 1798, il partit, ces projets en tête, avec une armée de 18.000 hommes.

L'ouverture de l'expédition : L'ami des musulmans que se déclare Bonaparte, se trouve alors, dans une situation assez précaire. Il n'a plus de flotte. D'autre part, la guerre est cette fois déclarée pour de bon. La Porte choisit naturellement, pour envoyer ses troupes en Egypte, les deux voies les plus classiques : celle de terre, par la Syrie et celle de mer par Alexandrie via la Crète. Conscient du danger et ne voulant pas diviser ses forces, Bonaparte monte immédiatement en Syrie et y cherche la décision qui fera capituler la Turquie. 13.000 soldats se mettent en marche à la fin de 1798. El-Arich, Gaza et Jaffa tombent en peu de temps. Arrivé devant Saint-Jean-d'Acrc, il encercle la ville. Celle-ci est défendue par les troupes nouvellement composées du lizam-î-Djédid sous le commandement de Djeddar Ahmet-Pacha. La communication par mer reste assurée.

Aucune attaque, aucun bombardement n'y fit. Bien défendue, Saint-Jean-d'Acrc résista deux mois, suffisamment pour obliger Bonaparte à se retirer. C'est sa première retraite et elle ne se déroula pas dans les meilleures conditions. Des marches harassantes, car il n'y a plus de chevaux. Des pertes considérables, car il y a la peste : un soldat sur quatre est malade, Bonaparte qui manquait d'artillerie de siège, échoua ainsi dans son dessein de s'emparer de Saint-Jean-d'Acrc dont la possession devait le rendre maître de la Syrie d'abord et de la route des Indes ensuite. D'ailleurs, il le dira plus tard à Sainte-Hélène : « Saint-Jean-d'Acrc enlevé, l'armée française volait jusqu'à Damas et Alep... » et ajoutera : « qui peut calculer ce que c'eût été ? J'aurais atteint Constantinople et les Indes ; j'eusse changé la face du monde ! » (1). Assertion moins invraisemblable qu'elle en a l'air au premier abord. Nous le verrons plus tard.

Cependant l'étau se resserre. Une armée de 60.000 hommes, sous la conduite du grand vizir Youssouf Ziya-Pacha, avance vers la Syrie. L'armée française était dans une position des plus critiques ; les Anglais, maîtres de la mer, interceptaient toutes les communications. Moustafa-Pacha, commandant des troupes de diversion, débarque à Aboukir au début de juillet. Bonaparte, de retour en Egypte, bat les forces de Moustafa Pacha qu'il fait prisonnier (25 juillet 1799).

Fin de la campagne d'Egypte et ses conséquences : La défaite de Moustafa Pacha était un premier encouragement, bien que Bonaparte n'eût pas encore rencontré le gros des troupes turques. Mais c'est à ce moment que les choses commencèrent à se gâter ailleurs.

(1) Le comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. III. Paris, Garnier frères, 1840, p. 117.

L'Autriche entra dans la coalition et déclarant la guerre conquit, avec l'aide de Souvarov, commandant des troupes russes, une importante partie du nord de l'Italie (mars 1799). Cette perte touchait au plus haut point Bonaparte qui avait conquis ces territoires à la France. La France allait être livrée par l'anarchie à l'invasion. Son désir d'être le seul maître de la France le tenaillait. D'autre part, la situation en Egypte, pour rétablie qu'elle fût, n'en devait pas moins être compromise à nouveau, d'un jour à l'autre. Bonaparte revint donc dans son pays, incognito, et fit un voyage triomphal à travers la France qui acclama en lui le sauveur (23 août 1799).

Il remettait le commandement en Egypte à Kléber. Les troupes françaises qui étaient d'ailleurs réduites de plus de moitié, furent découragées par l'abandon de leur chef. Kléber voyant la menace que constituait l'arrivée du grand vizir, dont les effectifs étaient le quadruple des siens, demanda à entamer des pourparlers. Sa proposition ayant été acceptée, les entretiens aboutirent à un accord, le 24 janvier 1800, qui permettait à l'armée française d'évacuer l'Egypte. Ainsi la question paraissait réglée. Elle ne le fut guère. Le parlement anglais, tenant particulièrement à la mise hors de combat des soldats français, refusa de ratifier l'accord signé par Sidney Smith. Kléber déchira aussi l'accord et dans une proclamation belliqueuse s'écria : « Soldats, on ne répond à de pareilles insolences que par des victoires ». La guerre recommença. Les Mameluks, voyant arriver, dans le cas d'une victoire turque, la fin de leur règne se cantonnèrent dans une prudente neutralité. Kléber conduisit son armée à la rencontre du grand vizir et battit l'armée ottomane près des ruines d'Héliopolis, le 20 mars 1800. L'Angleterre émue par ce revers se laissa fléchir. L'évidence dictait au contraire à Kléber de profiter au maximum de la situation qu'il avait su rendre si brillante. C'est alors qu'il voyait des temps meilleurs qu'il fut assassiné par un jeune homme d'Alep du nom de Soliman. Menou, sans gloire et sans prestige dans l'armée française, lui succéda.

Le grand vizir ayant regroupé son armée se préparait à marcher sur le Caire. L'Angleterre elle-même, voyant la nécessité d'envoyer des troupes terrestres, débarqua une armée à Aboukir. Des forces ottomanes firent de même. Alexandrie tomba peu après ; l'armée française obligée de combattre sur deux fronts subissait des revers. Youssouf Ziya Pacha entra au Caire en juin 1800. De l'autre côté, Menou se fit battre à Canope par les Anglais. L'armistice fut signé le 31 août 1801. Ainsi l'armée française évacuait l'Egypte avec tout son matériel. Le traité de paix consécutif fut signé à Paris le 25 juin 1802. L'Egypte était rendue à l'Empire ottoman, la France abandonnait les Sept-Iles. Nous y reviendrons plus tard.

Les conséquences de l'expédition en Egypte : Les répercussions politiques de la campagne d'Egypte ne sont pas à dédaigner du point de vue soit de la politique générale de l'Europe soit de la politique particulière des Etats participant à cette expédition. Le centre de

gravité des Etats européens se déplaça en Méditerranée pendant trois ans durant lesquels l'Angleterre, la Russie et l'Empire ottoman tâchèrent d'éloigner la France de l'Egypte et de la Méditerranée orientale. On ne peut parler en définitive de succès éclatants ni pour la France, ni pour cette bizarre coalition qui voyait l'alliance contre nature des Russes et des Turcs. La France ne réussit ni à s'implanter en Egypte, ni à vaincre les Anglais sur la route des Indes. L'Angleterre réussit à éviter le danger français qui pesait sur ses intérêts en Orient ; de plus, elle s'établit dans l'île de Malte et obtint la maîtrise maritime en Méditerranée, après avoir détruit la flotte française à Aboukir. A partir de cette date l'Angleterre, en outre, consciente du danger qui peut menacer la route des Indes, va s'intéresser de plus en plus à l'Empire des Pharaons. La Russie espérait, sinon établir sa protection sur l'Empire ottoman comme prix de son aide, du moins obtenir pour sa flotte le droit de passage à travers les Détroits. Pour la première fois dans son histoire, ses souhaits furent réalisés sur ce dernier point. En tout cas elle avait obtenu ce qu'elle voulait : détourner de l'Orient un concurrent redoutable. Pour l'Empire ottoman les résultats sont d'une pauvreté extrême. La Porte comprend son impuissance à se défendre seule, et admet l'aide et l'intervention immédiates de sa principale ennemie avec toutes ses conséquences futures. La campagne a mis à jour sa faiblesse qui va s'accroissant.

L'expédition d'Egypte paraissait close par le retour de Bonaparte en France. Mais ce ne fut point le cas. Car le rêve oriental de Bonaparte ne l'avait jamais abandonné ; il reconnut simplement son impuissance à le réaliser pour le moment.

Paragraphe IV

Les relations politiques de l'empire après la campagne d'Egypte

L'évacuation de l'Egypte, stipulée par le traité d'Amiens, avait mis un terme aux difficultés existant entre la France et la Porte et dessinait d'importants revirements dans les relations anglo-russo-ottomanes. La Porte se rendait compte aussitôt de l'intention anglaise de s'établir en Egypte. Les Russes continuaient à exciter les sentiments nationaux des habitants des Sept-Iles et à encourager les mouvements révolutionnaires des ressortissants orthodoxes de l'Empire sur lesquels son influence allait s'accroissant. La fin même du danger français en Moyen-Orient provoqua donc la rupture des relations entre les alliés qui s'étaient unis en face d'un danger immédiat. La France devint à nouveau l'allié naturel et historique auquel la Porte avait à plusieurs reprises déjà confié la sauvegarde de ses intérêts. Le glissement était réalisé et la situation était redevenue la même qu'au point de départ avant la campagne d'Egypte. El-

Seyyid Ali Effendi, ambassadeur turc à Paris, négocia avec le gouvernement français le point essentiel du traité de paix franco-turc qui mit fin à l'état de guerre et permit de reprendre les relations amicales rompues depuis le débarquement des troupes françaises à Alexandrie.

D'un autre côté, la politique suivie par Bonaparte, devenu Premier Consul, pour dissocier la seconde coalition formée contre la France aboutit au refroidissement des relations anglo-russes. Le futur empereur des Français croyait à l'impossibilité d'une alliance ou d'une amitié avec l'Angleterre ou la Turquie : la première était sa principale rivale sur les routes commerciales d'Asie ; la seconde se refusait à consentir de sacrifier l'Égypte à sa sécurité. Ce qu'il en resta finalement comme avantage fut sans aucun doute la conclusion d'une alliance avec le tzar Paul I^{er}. Ce dernier se rendit bien compte du déséquilibre des forces en faveur de l'Angleterre à la fin de cette campagne. Bien que les îles Ioniennes fussent délivrées et que le danger pour les intérêts russes en Méditerranée orientale fût momentanément écarté, l'île de Malte, loin d'être rendue aux Chevaliers, ses anciens propriétaires, resta définitivement occupée par l'Angleterre. Le tzar Paul I^{er} était également mécontent de l'attitude d'un des participants de cette bizarre coalition, l'Autriche, dont les prétentions et les ambitions sur l'Italie étaient en contradiction avec les intérêts russes. Voilà les principales causes qui éloignèrent la Russie de la seconde coalition et la conduisirent vers une nouvelle alliance avec la France.

Le Premier Consul brouilla les cartes au moment désiré par lui et entra en scène. Après sa victoire sur les Autrichiens à Marengo (14 juin 1800), il avait réussi à engager la Russie dans une guerre contre l'Angleterre et offert au tzar un projet de solution de la question d'Orient d'après lequel « une armée russe, en collaboration avec les forces françaises, aurait conquis l'Asie centrale et arrivée aux Indes, aurait chassé les Anglais et gagné au tzar un immense empire en Orient ; en revanche celui-ci consentait au rétablissement définitif de la France en Égypte et en Méditerranée » (1).

Ces deux nouveaux alliés sentirent la nécessité d'offrir une part à l'Autriche pour que celle-ci ne s'opposât pas à la réalisation de leur projet illusoire. L'Autriche, moins désintéressée qu'on ne le supposait, réclama pour sa part la Serbie, la Bosnie, la Bulgarie et les deux principautés roumaines de Valachie et de Moldavie. Mais Paul I^{er} fut assassiné, en avril 1801, avant que ce projet eût été réalisé. De son côté l'Angleterre força l'entrée de la Baltique (premier bombardement de Copenhague). Ces événements empêchèrent de le conduire à terme ; car le successeur du tzar disparu, Alexandre, n'était pas partisan d'une alliance avec la France. Il conclut une convention avec l'Angleterre en juin 1801. La France sentit, par conséquent, la nécessité de faire de même et signa, elle aussi, les

(1) Enver Ziya Karal, *op. cit.*, p. 47.

préliminaires de paix avec la Porte le 9 octobre 1801. Par l'art. 1, les hostilités cesseront entre les deux puissances et la province entière de l'Égypte sera évacuée par l'armée française et restituée à la Sublime Porte après l'échange des ratifications. Les concessions qui pourraient être faites en Égypte aux autres puissances seront communes aux Français. Par l'art. 2, la France reconnaît la constitution de la République des Sept-Iles Unies. L'art. 4 accordait à la France les droits de commerce et de navigation dont elle jouissait autrefois et semblables à ceux dont pourront jouir à l'avenir les nations les plus favorisées (*). La France exigea avant la conclusion du traité définitif l'ouverture de la Mer Noire aux navires français et notifia à la Porte l'entier accord de la Russie au sujet de ses desiderata.

Dans la suite, le 27 mars 1802, l'Angleterre et la France, signaient le traité de paix d'Amiens dont l'art. 8 stipulait que les territoires, possessions et droits de la Sublime Porte étaient maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre. La reconnaissance de la République des Sept-Iles était garantie par l'art. 9. D'après l'art. 19, la Sublime Porte Ottomane, alliée de S.M. Britannique était invitée à transmettre son acte d'accession dans le plus court délai possible. Telles furent les principales dispositions du dit traité concernant la Turquie.

La France donna suite aux négociations entreprises par El-Seyyid Ali Effendi au nom de la Porte et reçut Amedî Galip Effendi, ambassadeur extraordinaire du Sultan, en vue de la signature du traité de paix définitif, qui fut conclu à Paris le 25 juin 1802 (24 séfer 1212). Il comprenait dix articles apportant une solution aux problèmes résultant de l'occupation de l'Égypte. Il confirmait notamment le renouvellement des traités et capitulations en vigueur avant la guerre, et reconnaissait aux bâtiments de commerce français le droit de navigation dans la Mer Noire. La Sublime Porte promettait de protéger contre toute espèce de piraterie la navigation des vaisseaux marchands français dans la dite mer. Enfin, il était stipulé que la République Française et la Sublime Porte, ayant voulu se placer réciproquement sur le pied de la Puissance la plus favorisée, s'accordaient respectivement tous les avantages accordés aux autres Puissances. L'art. 5 du traité de paix déclarait que la République Française et la Sublime Porte se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs possessions ; mais un article secret signé le même jour spécifiait que, dans les guerres que la France pourrait avoir à soutenir contre les autres Puissances, cette garantie ne pourrait engager la Sublime Porte que de son plein gré.

On voit, d'ailleurs que l'Empire, déclarant sa neutralité vis-à-vis des guerres de la France avec les puissances occidentales, tenait à ne pas être entraîné contre sa volonté et ses intérêts dans une querelle avec la Russie ou l'Angleterre, Etats dont la puissance était

(*) Noradounghian G., *op. cit.*, p. 47.

particulièrement menaçante pour l'intégrité de ses possessions. Ce traité ne portait aucune nouvelle disposition concernant la situation de l'Égypte et des Sept-Iles, il reconnaissait simplement à ce propos les dispositions du traité de paix d'Amiens qui rétablissait le Sultan dans ses droits sur l'Égypte.

CHAPITRE VI

La guerre turco-russe (1806-1812)

Paragraphe I

La situation à l'intérieur de l'empire et l'arrivée de Sébastiani

Le rétablissement de la situation en Moyen-Orient, par suite de l'évacuation de l'Égypte, ne dura pas longtemps. La persistance d'intérêts opposés entre les Alliés fut la cause principale de nouvelles difficultés. L'alliance de la Turquie avec la Russie ne fit pas oublier à cette dernière sa politique de désagrégation de l'Empire ottoman dont la faiblesse, notamment à partir du XIX^e siècle, allait s'accroissant. Les tzars exploitèrent surtout les révoltes surgies aux quatre coins de l'Empire ottoman, séditions qui l'affaiblissaient plus que les guerres contre les ennemis les plus ambitieux. Ils intervinrent en Serbie, profitant de l'horreur qu'inspiraient au peuple les actes inhumains des soldats de la Porte exécutant les ordres du Sultan. Ils aidèrent matériellement les rebelles qui formaient de petites armées d'autant plus redoutables qu'elles opéraient sur un terrain difficile pour les troupes ottomanes.

En Arabie, les Wahabites étaient maîtres de la plus grande partie de la presqu'île arabe et avaient pénétré dans le pachalik de Bagdad et massacré les habitants. Ils s'emparaient par la suite des deux villes saintes du monde islamique, la Mecque et Médine. C'était de leur part une faute irréparable. Aux yeux des musulmans c'était une attitude d'« infidèles ». Elle était aggravée par la conviction qu'ils affichaient d'accroître de plus en plus leurs possessions.

Ali Pacha de Janina ⁽¹⁾, tout en reconnaissant encore l'autorité du Sultan, se prépara secrètement à l'une des plus sanglantes révoltes qu'ait connues l'Empire. Passwan-Oglou fut reconnu à vie comme souverain de Vidin où il avait fait subir une défaite définitive aux troupes du Sultan qui ne comptaient pas moins de 80.000 hommes.

(1) Ali Pacha de Janina, tyran de l'Épire pendant trente ans, décédé en 1822.

Cependant, le Sultan, malgré l'anarchie qui régnait dans son Empire, eut le grand mérite de préparer la réforme militaire qui devait prolonger pour plus d'un siècle son existence. Telle était la gravité de la situation, au moment de la rupture des relations turco-russes.

Cependant la guerre recommençait en Europe. Un projet russe concernant la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la Porte fut refusé par celle-ci qui n'avait aucune raison de se déclarer contre la France. Le Sultan, occupé de la réorganisation militaire de son armée, déclara ouvertement son intention de conserver une parfaite neutralité. Il se contenta, le 24 septembre 1805 (29 djémazi-ul-akhir 1220), de renouveler l'ancien traité d'alliance de 1798, conclu à la suite de l'occupation de l'Égypte par Bonaparte. Ainsi « S.M.I. le Sultan et S.M. l'Empereur de Russie s'engagent à s'entendre loyalement dans toutes les questions intéressant la paix et la sécurité des deux Parties contractantes et à s'allier en vue d'aviser aux mesures nécessaires pour repousser toute agression contre leurs pays respectifs (art. 1). Les navires des deux Parties auront le droit d'entrer sans aucun empêchement dans les ports de l'une et de l'autre (art. 5). Chacune des deux Parties s'engage envers l'autre, à ne rien conclure qui puisse porter atteinte aux intérêts de l'Etat allié (art. 13). L'alliance était prévue pour un délai de neuf ans à partir de la date de l'échange des ratifications (1).

Une deuxième partie annexée à ce traité défensif, contenait des clauses secrètes prévoyant dans leur art. 1 la formation d'une coalition contre la France, dans laquelle entreraient l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Suède et d'autres Etats. Le gouvernement de S.M. le Sultan s'engageait à coopérer à la réalisation de ce louable but.

Par la signature de ce traité, la Porte s'engageait aussi à faciliter le passage par les Détroits des bâtiments de guerre et de transport que la Russie serait obligée d'envoyer dans les eaux turques pour contrecarrer les projets de la France tendant à garantir injustement ses possessions et à bouleverser l'équilibre européen. Le principe de la fermeture de la Mer Noire, une des dispositions les plus importantes du susdit traité par laquelle la Russie s'assurait un grand avantage, était également prévu. Ainsi la question des Détroits fut résolue de manière à satisfaire les seuls intérêts russes.

Le succès obtenu par la Russie en conclusion de cette alliance ne fut pas de longue durée pour deux raisons principales : premièrement, le véritable but du tzar était de détourner de l'Orient un conquérant redoutable, et non de conclure une alliance avec la Turquie en vue de protéger celle-ci ; deuxièmement, le rapprochement franco-turc après l'évacuation de l'Égypte et la reprise des relations amicales entre Bonaparte, devenu l'Empereur Napoléon, et la Porte détourna le Sultan de l'alliance russe et anéantit les avantages que la Russie avait obtenus par le traité de 1805. Le 12 juin 1806, la

(1) Noradounghian G., *op. cit.* Texte n° 21 et 22 p. 70 et 74.

Porte proclama la fermeture des Détroits aux navires de guerre russes. Napoléon, après avoir réussi à détourner la Turquie de l'alliance russe, engagea séparément des pourparlers avec l'Angleterre et la Russie en vue de rompre la collaboration anglo-russe et se servit du Bosphore et des Dardanelles comme prix d'échange du concours qu'il espérait de l'une contre l'autre. Nous y reviendrons au chapitre VIII de notre travail, réservé à l'étude des projets de partage de la Turquie.

La coalition venait de se former contre la France. Napoléon battit l'armée russe à Austerlitz, mais lui permit de se retirer sans condition dans l'espoir de dégager la Russie de l'alliance anglaise. Mais le tzar, cherchant son intérêt du côté des Anglais, devient l'auxiliaire de la Prusse et de l'Angleterre. D'un côté, ces trois puissances cherchent à entraîner le Sultan dans leur ligne ; de l'autre, la France, par l'intermédiaire du général Sébastiani, arrivé à Constantinople au mois d'août 1806, agit auprès du Divan (1) pour engager l'Empire ottoman dans la guerre contre la Russie. Les instructions suivantes, dictées par l'Empereur lui-même, furent confiées à l'ambassadeur français, en date du 20 juin 1806 :

« I. — Inspirer confiance et sécurité à la Porte ; la France ne veut que la fortifier.

II. — Triple alliance de Moi, Porte et Perse contre Russie.

III. — Pas d'arrogance, de l'amitié. Tâcher que la Porte communique à l'ambassadeur les demandes de la Russie et de l'Angleterre.

IV. — Je ne soutiendrai nulle part des rebelles.

V. — Que la liaison avec la Porte apparaisse nettement à la Russie, à l'Angleterre, à toute l'Europe.

VI. — Jeter de la défaveur sur la Russie ; aucune intimité avec sa légation.

VII. — Fermer le Bosphore aux Russes, fermer tous les ports, rendre à la Porte son empire absolu sur la Moldavie et la Valachie.

VIII. — Je ne veux point partager l'empire de Constantinople, voudrât-on m'en offrir les trois quarts, j'en veux point. Je veux raffermir et consolider ce grand empire et m'en servir tel quel comme opposition à la Russie (2).

Sélim, de son côté, hésite à prendre parti dans cette lutte, ayant besoin de repos pour rétablir l'ordre à l'intérieur de son empire. Mais, la Roumélie, restituée à l'Empire ottoman par le traité de Jassy, était devenue l'avant-poste de l'influence russe. Les hospodars de Valachie et de Moldavie, souvent très ambitieux et très avides, administraient mal leurs provinces et par conséquent n'y pouvaient rester longtemps. La Russie obtenait en 1774 une sorte

(1) Conseil d'Etat.

(2) Driault, *Politique orientale de Napoléon*. Paris 1904, p. 60.

de protectorat sur ces pays par la signature du traité de Kutchuk-Kainardji. Cette première étape de l'intervention russe dans les dites provinces fut complétée en septembre 1802 par un hatti-chérif ⁽¹⁾ décidant que désormais les hospodars seraient nommés pour sept ans et ne pourraient être déposés sans qu'ils eussent commis de faute grave et sans le consentement de la Russie. La Moldavie et la Valachie, ayant acquis une sorte d'autonomie, étaient ainsi soumises ou protectorat commun de la Russie et de l'Empire ottoman. Cependant, les deux hospodars agirent plus souvent d'après les instructions du gouvernement de Saint-Petersbourg que d'après celles de la Porte. Cela fournit l'occasion à Sébastiani de décider la Porte à engager des hostilités contre la Russie. Il obtint des renseignements précis sur la conduite des deux hospodars, les princes Constantin Ypsilanti et Alexandre Morousi, créatures du tzar de Russie, les communiqua au Sultan, qui contrairement aux dispositions du traité de Jassy dont le tzar était le garant, décida leur déposition. Ces deux hospodars, instruments actifs de la désagrégation de l'Empire ottoman sous la pression russe, furent immédiatement remplacés par Callimaki et Soutzo qui passaient pour francophiles. Cependant les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre protestèrent immédiatement. La Porte, devant leurs insistances, réintégra (octobre 1806) les deux hospodars dans leurs fonctions. Sébastiani interpréta ce geste de la Porte comme « la plus honteuse soumission que l'on puisse rencontrer dans les annales de cet empire ».

Mais, l'armée russe, sous le commandement du général Michelson, franchit le Dniester et pénétra en territoire ottoman. Ainsi Alexandre donna sa réponse en occupant les deux principautés malgré le consentement de la Porte à la réparation exigée.

La Porte, toujours hésitante à combattre et craignant une rupture définitive entama des pourparlers en vue d'un rétablissement des relations pacifiques avec la Russie. Quant à la situation intérieure (à cette époque) de l'Empire, elle n'empêchait guère le Sultan, aidé par les officiers et les ingénieurs, mis à sa disposition par la France, et avec la coopération active et intelligente du capitain-pacha (l'amiral de la flotte ottomane) Kutchuk Hussein, de continuer son œuvre de réorganisation militaire et maritime.

La Russie exigeait l'ouverture des Détroits à sa flotte et la conclusion d'un traité d'alliance tripartite, comme ç'avait été le cas en 1798, avant d'entamer les pourparlers sollicités par la Porte. Le commandant russe Michelson prétendait que l'occupation des deux principautés n'était que provisoire, et que l'évacuation suivrait immédiatement l'approbation des propositions russes par la Porte.

C'est le moment que choisit l'Angleterre pour entrer en scène et pour faire parader aux Dardanelles une escadre, commandée

(1) Hatti-Chérif : rescrit impérial ; tout ordre tracé de la main du Sultan, ou ne portant qu'une apostille de lui.

par lord Duckworth. Son dessein était d'empêcher la Porte de s'allier à la France afin d'éviter l'ouverture d'un nouveau front contre son alliée russe. La remise d'un ultimatum suivit cette démonstration. Il comprenait :

I. — L'alliance de la Porte avec la Russie et l'Angleterre.

II. — La remise immédiate à l'Angleterre de la flotte ottomane, des forts et des batteries des Dardanelles.

III. — La cession de la Moldavie et de la Valachie à la Russie.

IV. — L'expulsion du général Sébastiani et la déclaration de guerre à la France.

D'autre part, Napoléon, par correspondance, faisait de son mieux pour mettre fin aux hésitations du Sultan et l'invitait à être courageux. Il disait même dans une lettre datée du 1^{er} décembre 1806, que chaque geste sans précaution pouvait lui coûter le trône.

La Russie attaqua effectivement l'Empire ottoman et la guerre commença. Sélim III, sous l'influence de la lettre de Napoléon, n'hésita plus à déclarer la guerre à la Russie, et remit une note à M. d'Italinski, ambassadeur russe à Constantinople, pour lui notifier la rupture des relations entre les deux puissances et la nécessité de quitter la ville, accompagné de tous les agents russes, dans un délai de trois jours au plus tard. M. d'Italinski part à bord d'un vaisseau anglais, les deux hospodars sont à nouveau destitués et les Détroits se referment aux navires russes.

Paragraphe II

L'apparition de la flotte anglaise devant Constantinople

Les propositions anglaises furent refusées et l'ambassadeur anglais, lord Arbuthnot quitta la ville et rejoignit l'escadre de l'amiral Duckworth ancrée à l'entrée des Dardanelles. L'Angleterre, après son échec sur le terrain politique, décida une pression militaire. Malgré les avertissements du général Sébastiani qui signala le mauvais état de défense des forts et des batteries des Dardanelles, on ne prit aucune précaution contre une attaque, ce qui facilita l'entrée de l'escadre britannique dans les Dardanelles et son apparition devant Constantinople. Le colonel Juchereau de Saint-Denys, chef du génie militaire de l'armée ottomane, avait présenté au Sultan un rapport démontrant combien était facile le passage des Détroits à une marine entreprenante et hardie, aidée d'un vent favorable. Il dénonçait l'insuffisance des forts et attirait l'attention sur le peu de temps que nécessitait le passage. Mais ce rapport ne reçut aucune suite. Il s'était heurté à la haine et à la mollesse du grand vizir et du capitain-pacha. Bien que Sélim III eût donné sans retard l'ordre de passer à l'exécution du projet de défense des Dardanelles, il fut contrecarré par les rapports erronés des réactionnai-

res démontrant que ces frais étaient tout à fait inutiles. Le 20 février 1807, Duckworth, profitant du vent du Sud, franchit le détroit, en dépit de quelques coups de canon.

La terreur, la confusion et l'émotion régnaient au Sérail qui se trouvait pour la première fois exposé à un danger tout proche. Bien que les ministres affolés aient cherché le salut de la nation dans une soumission sans condition aux exigences de l'ennemi, le danger fut écarté grâce à Sébastiani qui refusa l'invitation qu'on lui faisait de s'éloigner. Ses conseils furent écoutés. Les hommes d'Etat qui pouvaient s'opposer à la réalisation de son projet, furent éloignés du pouvoir. Sous sa surveillance personnelle des travaux considérables furent accomplis. En même temps d'habiles pourparlers étaient entrepris par Ishak Effendi, un des officiers du Sultan, et — les vents défavorables aidant — l'escadre britannique renonça à bombarder la ville.

Cependant la population, loin de se laisser atterrer et d'imiter la lâcheté de ses ministres, s'empressait aux travaux de défense sans distinction d'âge et de sexe. L'ambassadeur français offrit au Sultan le service de deux cents de ses compatriotes qui prirent part aux travaux de construction de forts et d'emplacements de batteries.

Le Sultan, encouragé par l'enthousiasme du peuple et par une lettre de Napoléon, datée de Varsovie, du 20 janvier, procédait chaque jour à l'inspection de cette activité fiévreuse et payait de sa propre personne. Napoléon lui écrivait dans la susdite lettre : « Votre Hautesse peut être certaine que je la seconderai de tous mes moyens. L'armée russe continue à fuir devant moi. Le moment est venu de consolider l'empire des Ottomans ; mais il faut que Votre Hautesse prenne toutes les mesures énergiques qu'offre la fidélité de ses peuples pour ne laisser à nos ennemis communs aucun instant de repos » (1).

L'ambassadeur anglais dont la maladie s'aggravait de plus en plus, laissa à l'amiral Duckworth le soin de conduire les négociations avec la Porte. Mais elles traînèrent en longueur et tournèrent en conséquence au profit de la Porte. Les fortifications s'élevaient partout et l'actif du bilan de cinq jours surchargés de travaux, présentait neuf cents pièces de canon placées autour de la ville et dix vaisseaux de guerre qui surveillaient l'entrée du Bosphore.

L'amiral anglais n'osait plus attaquer et craignait de se trouver pris au piège dans les Dardanelles. Aussi, après avoir séjourné une dizaine de jours, il décida de se retirer, le soir du 1^{er} mars, en profitant d'un vent favorable. Il finit tout de même par perdre 137 hommes et deux corvettes lors du passage des Dardanelles. Le prestige de l'Angleterre était sans doute sérieusement atteint. La Porte reconnaissante à la France, et particulièrement à Sébastiani, déclara adhérer au système du Blocus Continental en interdisant l'importation des marchandises anglaises. Ainsi la Turquie parais-

(1) Correspondance de Napoléon, t. XIV, n° 11671.

sait, à cette époque, plus attachée à la politique de Napoléon que jamais. Le rôle joué par Sébastiani dans l'échec de cette tentative anglaise fut si important que le « *Morning Chronicle* » le traduisait comme suit : « C'est à Sébastiani que revient tout l'honneur de cette expédition. Il a valu une flotte entière pour son maître » (1). Le Sultan en personne remit, au nom de Napoléon, la grande décoration de la Légion d'honneur à Sébastiani. Ce fut l'épisode le plus important de toute sa carrière diplomatique.

Le cabinet britannique voulut se venger de cet échec en s'emparant de l'Égypte où les conditions paraissaient plus favorables ; des troubles y régnaient depuis l'expédition de Bonaparte. Le pays des Pharaons, depuis la retraite de l'armée française était revenu à la domination de ses anciens maîtres. Les Anglais espéraient la coopération des Mameluks aussi mécontents des Turcs que de Mehmet-Ali. Celui-ci, chef albanais, était arrivé très facilement à se faire aimer du peuple et à augmenter ses troupes, en profitant de la tyrannie impopulaire des Beys mameluks et de leurs discordes perpétuelles. Les troupes anglaises, commandées par le général Fraser, réoccupèrent Alexandrie qu'elles avaient quitté en 1803. Mais ces forces composées d'environ cinq mille hommes ne résistèrent pas aux forces supérieures de Mehmet-Ali, devenu tout-puissant en Égypte. Le commandant anglais, enfermé dans Alexandrie, fut obligé bientôt de se rendre, ses troupes étant menacées de famine. Le Sultan, devant cette double agression de la part de la Grande-Bretagne, décida de lui déclarer la guerre. Il était de toute importance pour la politique anglaise de ne pas rompre complètement ses relations avec la Porte. Aussi bien, l'Angleterre ne continua-t-elle pas ses attaques et abandonna momentanément la Méditerranée. Elle refusa la proposition russe de revenir devant Constantinople, s'inquiétant de plus en plus des ambitions de la Russie sur les possessions de l'Empire ottoman. La réaction russe fut vive et prépara le revirement de Tilsit et la réconciliation provisoire d'Alexandre et de Napoléon. L'Angleterre avait manqué à sa politique naturelle en formant une alliance avec la Russie contre la Turquie. Cependant, comprenant par la suite la faute qu'elle avait commise, elle chercha à s'en tirer en laissant peser sur la Russie tout le fardeau de son incursion maritime. Alors la Russie agit seule, et son escadre se heurta à Seyyid-Ali, nouveau capitain-pacha de la flotte ottomane, dans l'Archipel. Elle livra autour de Ténédos un combat important dont les résultats furent décevants pour les deux camps. Cependant les pertes de la flotte russe furent assez considérables pour qu'elle dût se retirer à Corfou, afin de réparer les avaries qu'elle avait subies.

La répercussion politique de la tentative britannique réside dans le fait que cette puissance, ayant elle-même des intérêts dans les Détroits, déclara au monde entier qu'elle s'opposerait à toute puis-

(1) Driault, *op. cit.*, p. 110.

sance essayant d'obtenir une influence ou prépondérance quelconque sur les possessions ottomanes. Les détroits du Bosphore et des Dardanelles étant une des portes de la Méditerranée, l'Angleterre attacherait toujours une énorme importance à leur maîtrise.

Il n'y a aucun doute qu'un des traits les plus caractéristiques de cette époque fut l'apparition de la question des Détroits sous trois aspects différents : décomposition de l'Empire ottoman ; nécessité de sauvegarder l'intégrité de ses possessions ; conquête éventuelle du Bosphore par la Russie. Tant que l'Empire ottoman fut effectivement une grande puissance, ayant la maîtrise de ces deux portes, la question de l'ouverture ou de la fermeture des Détroits ne créa aucun problème difficile à résoudre. Mais lorsqu'il perdit sa puissance, l'impossibilité de fermer les Détroits à un voisin plus puissant et ambitieux attira les yeux des grandes puissances sur ces lieux de grande importance stratégique. Ainsi la question du passage ou de la clôture engendra d'interminables querelles parmi ceux qui voulurent s'emparer de la maîtrise des Détroits. Leurs intérêts étaient contradictoires ; la Russie, par exemple, tant que son influence fut dominante auprès de la Porte travailla toujours dans le sens de la fermeture des Détroits à l'entrée d'une flotte considérée ennemie, tout en réservant à ses vaisseaux la libre sortie dans la Méditerranée. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les propositions soviétiques de juin 1945 reprenaient les mêmes traditionnelles revendications. De la même façon l'Angleterre, inquiète de la Russie et profitant des hostilités turco-russes ferma les Détroits à la Russie, mais garantit le passage de ses propres vaisseaux. L'Empire ottoman réussit ainsi à assurer sa sécurité ; elle ouvrait les Détroits à son partenaire d'occasion, tout en les fermant, corollaire inévitable, à son ennemi du moment. En 1774, par la signature du traité de Kutchuk-Kaïnardji, la Russie avait obtenu une première fois, la libre navigation pour les navires de commerce russes, et plus tard, en 1784, la possession de la Crimée. La Mer Noire dont les rivages étaient ainsi partagés entre deux Etats n'était plus une mer intérieure turque. « Cette fille des Sultans avait été violée par les Russes » (1). Mais elle restait une « mer fermée » l'Empire ayant la maîtrise du Bosphore. Voilà la raison pour laquelle Alexandre voulut devenir maître de Constantinople et des Dardanelles avant de s'abandonner au cours des négociations de Tilsit et d'Erfurt à l'alliance française.

La Porte trahie par Napoléon aux négociations de Tilsit et après la retraite de la flotte britannique, n'avait aucun intérêt à continuer les hostilités avec Albion. Elle voulut reprendre des relations sur le pied de paix avec l'Angleterre, inquiète alors du rapprochement d'Alexandre et de Napoléon. Les pourparlers se termineront par la signature, près des Châteaux des Dardanelles, à Kilid-Bahr, du traité du 5 janvier 1809. Par l'art. 2, l'Angleterre s'engageait à resti-

(1) E. Driault, *op. cit.*, p. 21.

tuer dans les trente et un jours toutes les places sous son occupation qui appartenait autrefois à la Sublime Porte. L'art 4 stipulait que les capitulations et les privilèges établis dans le passé, ainsi que l'acte relatif au commerce de la Mer Noire devaient être maintenus comme s'ils n'avaient jamais été suspendus. Dans la deuxième partie du traité d'alliance défensive qui comprenait des clauses secrètes, il était stipulé que l'Angleterre dans le cas où la France viendrait à déclarer la guerre à la Turquie, s'engageait à envoyer, jusque dans la mer de Marmara, une flotte d'une force suffisante pour protéger les îles de l'Archipel le littoral ottoman.

Ce traité fut capital dans l'histoire des Détroits par le fait qu'une ancienne règle à caractère administratif intérieur de l'Empire ottoman fut mentionné à l'art. 11 du susdit traité ; à savoir : « Comme il a été de tout temps défendu aux vaisseaux de guerre d'entrer dans le canal de Constantinople, savoir dans le détroit des Dardanelles et dans celui de la Mer Noire ; et comme cette ancienne règle de l'Empire ottoman doit être de même observée dorénavant en temps de paix vis-à-vis de toute puissance quelle qu'elle soit, la Cour britannique promet aussi de se conformer à ce principe » (1).

Ainsi une obligation réciproque, celle de respecter cette règle pour la Grande-Bretagne, et celle de la faire appliquer à l'égard de toute puissance étrangère par la Porte, naquit de l'apparition d'un principe de l'administration ottomane dans un acte international. Le Sultan limita ainsi sa propre souveraineté en accordant à l'Angleterre le droit d'imposer à « toute puissance quelle qu'elle soit » (2) la fermeture des Détroits, ce qui ne dépendait auparavant que de sa propre volonté.

Ainsi la Porte, en face du danger russe et anglais, se servit des Détroits comme d'une monnaie d'échange pour assurer sa sécurité par la protection de l'une ou de l'autre des grandes puissances, y ayant elles-mêmes des intérêts. Mais cela n'empêcha guère que la domination de ces positions-clés ne passât de plus en plus aux mains des étrangers (3).

Paragraphe III

Les pourparlers franco-turcs en vue d'une alliance

Napoléon qui réussit à faire engager la Porte dans ses guerres contre la Russie malgré les pressions britanniques, n'avait pas encore signé de traité d'alliance avec son allié, l'Empire ottoman. Vahit Effendi, délégué turc, fut envoyé auprès de Napoléon qui le reçut à Dantzig. L'Empereur lui promit l'annulation des dispositions

(1) Martens, *Nouveau Recueil des Traités*, t. I, p. 162.

(2) Pointe anti-russe. C'était l'époque de Tilsit et d'Erfurt.

(3) Voir : E. Driault, *La Question d'Orient au XVIII^e siècle*.

onéreuses du traité de Jassy et la restitution de la presqu'île de Crimée et de la Géorgie à condition que les Turcs en méritassent le retour. Il ajoutait toutefois qu'il s'emploierait pour que la Mer Noire redevenue « la fille des Sultans ». Il était bien clair que Napoléon, convaincu de la décadence de l'Empire ottoman, paraissait fidèle aux Turcs et leur prodiguait de fausses promesses pour les exciter contre les Russes.

Les pourparlers furent entamés à Dantzig entre Vahit Effendi et Caulaincourt ; on était le 3 juin 1807. Les conférences furent laborieuses. Le délégué ottoman proposa la signature d'une alliance contre la Russie pour une durée de trois ans. Or le délégué français voulait imposer une alliance offensive dirigée contre la Russie et l'Angleterre. Vahit Effendi refusa la proposition de Caulaincourt sous prétexte qu'il n'était pas qualifié pour traiter d'une alliance offensive et aussi pour des raisons religieuses : « Notre loi, notre religion nous ordonnent de nous défendre ; elles nous prescrivent de ne jamais attaquer ; et, si nous ne pouvons faire aucune guerre offensive, nous ne pouvons nous engager dans aucune alliance qui le soit ». Les négociations se déroulèrent donc sur un point entièrement opposé aux intérêts ottomans. Car la Porte et l'Angleterre, malgré l'existence d'un état d'hostilités effectif, ne s'étaient pas déclarées la guerre l'une à l'autre. L'Angleterre craignait surtout de commettre contre l'Empire ottoman une faute irréparable qui pourrait faire glisser la Porte aux côtés des Français. Si l'on en croit Driault, ce contraste de vue entre les deux signataires fut la seule raison de l'insuccès des pourparlers, bien que la Turquie et la France fissent une guerre commune contre la Russie ; nous sommes parfaitement d'accord avec lui. Ainsi cette amitié traditionnelle vieille de plus de deux cents ans fut exploitée par Napoléon dans l'intérêt de la France.

Pendant ce temps, à l'intérieur de l'Empire, les trahisons et les intrigues se préparaient pour atteindre le malheureux Sétim.

CHAPITRE VII

Déposition et mort de Selim III

Un nommé Moustafa, kaïmakam ⁽¹⁾, assumait conformément à l'usage toutes les compétences et responsabilités en l'absence du grand vizir, parti sur le Danube à la tête de l'armée, et Atallah Effendi, Kadi-asker ⁽²⁾ de Roumélie succéda au mufti ⁽³⁾ Véli-Zadé après la mort de celui-ci. Ces deux personnages en qui se résumait tout le gouvernement et qui, pour gagner la faveur du Sultan, s'étaient jusqu'alors montrés partisans des réformes, étaient en réalité hostiles aux idées novatrices du souverain. Ils exploitèrent, appuyés par les ulémas et les Janissaires, les préjugés de l'ancienne dynastie et furent les premiers responsables d'un vaste complot qui aboutit à la mort de Sélim, dernier espoir qui demeurât de sauver l'Empire de sa décadence.

Le 27 mai 1807, un soulèvement se produit parmi les gardes des forts et des batteries du Bosphore, appelés Yamaks ⁽⁴⁾ qui refusaient de revêtir l'uniforme de Nizam-Djédid, corps de cavalerie et d'infanterie organisé à l'euro péenne. Le Sultan qui espérait ainsi la fusion des deux corps, voulut faire exécuter son ordre de force, ce qui coûta la vie au messager Mahmoud Effendi. Celui-ci à peine arrivé fut insulté et tué, bien qu'il fût défendu par les Nizams. Une révolte éclata aussitôt, ouvrant une lutte sanglante. Les Yamaks plus nombreux que les Nizams réussirent à chasser leurs rivaux et marchèrent sur Constantinople, guidés par un nommé Kabakdjiglou. Ce chef, homme du peuple, simple soldat, mais beau parleur, réussit à se faire suivre des Janissaires restés à Constantinople. Les marins firent de même sans trop tarder. Ils se réunirent tous à l'Etmeïdan où les Janissaires étaient convoqués avec leurs Ca-

(1) Kaïmakam, la plus haute personnalité chargée de l'administration de l'Etat en l'absence et en remplacement du grand vizir.

(2) Kazi-asker, juge de l'armée ; il y a deux Kazi-asker, celui de Roumélie et celui d'Anatolie ; ils sortent tous les deux du corps des ulémas, et n'ont au-dessus d'eux que le Cheik-hul-Islam.

(3) Mufti, chef de la loi dans les principales villes de l'Empire ; on appelle celui de Constantinople hul-Islam, chef de l'Islamisme.

(4) Yamaks, aides.

sans (1), signes de révolte dans cette milice et qui étaient sinon plus, du moins aussi honorés que leur drapeau. Kabakdji haranguait la foule : « L'heure du châtimeut a sonné. Punissons les chefs qui osent enfreindre les lois et la foi, mais laissons ces malheureux égarés Nizams regagner leurs foyers ; détruisons l'ordre, mais épargnons les soldats, nos frères » (2). Ces paroles courtes, mais touchantes accélérèrent la hâte des troupes rebelles en direction du palais. La résistance du sérail défendu par les bostandjis (3) ne fut pas de longue durée. Une liste de condamnations à mort fut soumise à Kabakdji-oglou qui l'exécuta sans aucune hésitation.

Le Sultan qui n'avait pas eu assez d'énergie pour combattre la révolte se sentit dans l'obligation de faire annoncer la dissolution de Nizam-î-Djédid. Ainsi il commit la faute la plus grave. Le Bostandji-bachi (4), chef des défenseurs du sérail, jugeant la résistance impossible se sacrifia pour le salut du Sultan. Sélim, convaincu par l'insistance de son fidèle serviteur, consentit à sa mort honorable en s'écriant : « Puisque tu veux que ce malheureux sacrifice s'accomplisse, meurs, et que la bénédiction d'Allah t'accompagne » (5). Mais cela ne servit qu'à accroître l'audace des rebelles qui continuèrent à massacrer durant deux jours les partisans importants des réformes. Cel audacieux troupeau d'hommes, enivré de son succès décida comme suprême mesure la déposition du souverain pour cause d'infidélité à la religion. Une détégation de Kabaqdji-oglou se présenta devant Cheikhul-Islam, consentant d'avance à cette déposition, et lui posa la question suivante : Un Padichah (6) qui, par sa conduite et ses ordres, viole les principes religieux du Coran, mérite-t-il de resler sur le trône ? » Le Cheikhul-Islam prévenu répondit : « Non », ajoutant toutefois par prudence et prévoyance : « Mais, Dieu sait ce qui est le mieux ». Il se chargea de transmettre au Sultan ce fetva (7) ambigu et le convainquit de la nécessité d'accepter la volonté de Dieu et d'abandonner une résistance inutile qui coûterait la vie à ses fidèles. Le Sultan se rendit de

(1) Casans, marmites des Janissaires qui étaient comme leur point de rassemblement dans les mouvements séditions. On portait à la marmite le plus grand respect ; la perte à la guerre de ces marmites était une grave humiliation en campagne et entraînait la cassation de tous les officiers.

(2) Youssouf Fehmi, *Histoire de la Turquie*, Paris 1909, p. 117.

(3) Bostandji, garde des jardins ; milice fixée à Constantinople et à Andrinople. Parmi ceux de Constantinople, les uns font la garde dans les divers villages du Bosphore ; les autres appartiennent à l'intérieur du Sérail où ils servent dans tous les has emplois.

(4) Bostandji-bachi, chef des Bostandji et aussi Grand-Maitre des eaux et forêts.

(5) De la Jonquière, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris 1914, p. 332.

(6) Padichah, titre du Grand-Seigneur répondant à celui d'Empereur.

(7) Fetva, déclaration ou décision juridique du Cheikhul-Islam sur toute espèce d'affaires dont le jugement doit émaner des tribunaux. Elle est quelquefois dirigée contre le Souverain, et sur un tel acte plusieurs sultans ont été déposés.

lui-même à sa prison. Il se mit en prière en remerciant Allah de lui avoir sauvé la vie, et de l'avoir délivré du fardeau du pouvoir. Il réserva les loisirs de sa captivité à l'éducation de son cousin, Mahmoud, qui devait faire payer à son frère Moustafa, proclamé nouveau Sultan par les rebelles, le prix de la vengeance de Sélim.

L'avènement du nouveau Sultan, âgé de vingt-huit ans, fut le signal de la dissolution des nouvelles institutions. Cet homme égoïste, entouré d'ulémas théocrates, aimé d'un parti de soldats et du peuple des bas-fonds, se hâta, en effet, de détruire toute l'œuvre de Sélim en quelques jours.

La terreur régnait partout. Cependant Kabakdjï-oglou, instrument des complices de la déposition de Sélim, maintint l'ordre avec l'appui de la soldatesque. La nouvelle de la déposition du Sultan déclencha des cris de joie parmi les Janissaires de l'armée du Danube qui n'hésitèrent pas à massacrer leur chef et à remplacer le grand vizir par un nommé Tchélébi-Moustafa.

Quant à l'administration de l'Etat à l'intérieur de l'Empire, elle était dans les mains du Cheikhul-Islam et du Kaïmakan qui gouvernaient au nom de Moustafa IV. Mais la mésentente ne tarda pas à éclater entre eux : le premier fit exiler le second avec l'aide de Kabakdjï. Un certain Taïllar Pacha succéda à Moustafa dans ses fonctions de Kaïmakan. Ce dernier, qui ne tarda pas non plus à être destitué, fut par un jeu de hasard, relégué à Rouchtchouk dont le pacha, Baïraktar ⁽¹⁾, dévoué au mouvement de réforme, était un des serviteurs les plus fidèles de Sélim. L'arrivée à Rouchtchouk du kaïmakan dépossédé poussa Baïraktar à agir contre les auteurs des grands événements de Constantinople. Le pacha de Rouchtchouk était persuadé de pouvoir sauver l'œuvre de Sélim et de lui faire recouvrer son trône. Son impuissance contre toute une armée l'obligea d'abord à se taire, mais ne l'empêcha pas de travailler de toutes ses forces à convaincre le Divan d'agir contre les rebelles. Finalement un complot fut ourdi pour renverser le Cheikhul-Islam et Kabakdjï-oglou. Mais le vrai but de Baïraktar était la déposition de l'indigne Moustafa IV et de sa suite. A la fin de juin 1808, il marcha sur Andrinople où il se joignit aux soldats du grand vizir. Et avec une armée de 16.000 hommes il marcha sur Constantinople. A l'approche de la capitale, un certain Hadji-Ali, chef d'une centaine d'hommes, muni d'un firman de mort contre Kabakdjï-oglou, se chargea en personne de l'exécution du chef de Yamaks. Celle-ci fut consommée au village de Fanaraki, au sud de Kadikeuï, où Kabakdjï fut surpris dans son harem et poignardé par ce volontaire lui-même. Baïraktar fit annoncer au Sultan, effrayé de son arrivée, que son intention n'était que le licenciement des Yamaks, la destitution du Cheikhul-Islam et des ministres indignes du pouvoir. Moustafa IV, ne pensant qu'à son propre sort n'opposa aucune objection à la demande du Divan présentée par Baïraktar. L'ordre parut se réta-

(1) Baïraktar, porte-étendard.

blir à l'annonce du départ de Baïraktar de la capitale après la remise du Sandjak-i-Chérif (étendard sacré) du prophète dans le palais.

Le 28 juillet 1808, Baïraktar profita de l'absence de Moustafa IV qui était parti pour passer la journée dans le kiosque de Gueuk-Sou pour réaliser son projet. Il fit arrêter le grand vizir, lui arracha le sceau des mains et donna l'ordre à ses soldats d'entrer dans la capitale sous prétexte de porter le Sandjak-i-Chérif au Sérail. Les Janissaires par respect pour l'étendard sacré ne firent aucune résistance. Baïraktar arrivé au palais s'écria : « Ouvrez, nous rapportons le drapeau du prophète ». Le Bostandji-bachi s'obstina à ne pas ouvrir sans un ordre du Sultan. Mais, Baïraktar eut l'imprudence d'ajouter : « Vil esclave, Sultan Sélim seul a droit de commander ici et nous venons aussi le replacer sur le trône ».

Moustafa IV prévenu par la Sultane Validé (1) revint immédiatement au palais et réussit à y entrer, celui-ci n'étant pas cerné du fait de l'imprévoyance des conjurés. Il donna aussitôt à Kyslar-Aga (2), l'ordre de poignarder son cousin et son frère pour rester seul héritier du trône. Sélim lutta longtemps avec plusieurs des assassins, mais ne tarda pas à succomber, touché au cœur. Moustafa IV regarda un instant le cadavre sanglant de son cousin et déclara froidement : « Remettez Sultan Sélim au pacha de Rouchtchouk puisqu'il le demande ». Le corps du malheureux Sélim fut jeté devant les pieds de Baïraktar. Celui-ci qui se précipitait pour saluer son souverain ne trouva que son cadavre sur lequel il se jeta et versa des larmes de désespoir. Mais Seyyid-Ali, capitain-pacha s'écria : « Est-ce au pacha de Rouchtchouk de pleurer comme une femme ? Punissons ses assassins. Surtout sauvons Sultan Mahmoud qu'un nouveau crime peut nous ravir ». Baïraktar retrouva son calme, son énergie et cria : « Sultan Sélim n'est plus, Vive Mahmoud II ». Sultan Mahmoud caché par ses fidèles serviteurs fut proclamé souverain. Ainsi fut évité un nouveau crime. Moustafa IV, détrôné, fut détenu dans son palais et Baïraktar, vainqueur de la journée du 28 juillet, devint grand vizir.

Ainsi la situation fut rétablie, et il fut mis fin à cette affreuse anarchie grâce à de vrais hommes d'Etat, bien décidés à achever l'œuvre de Sélim.

L'échec des essais de réformes avait pu être attribué aux conditions exceptionnellement difficiles du règne de Sélim qui vécut constamment en proie aux menaces de l'extérieur et aux révoltes de l'intérieur. Ce personnage de première importance pour la régénération turque, bien qu'il ait compris la nécessité de ses entreprises pour le sauvetage de la Turquie, ne sut pas éviter le principal obstacle qui fut sans doute l'existence des Janissaires ; entouré d'ulémas

(1) Validé, mère.

(2) Kyslar-Aga, maître des filles, le Grand Eunuque noir. Il a l'intendance des femmes du Sultan et des biens Vakouf (biens ecclésiastiques, fondations et legs en faveur des mosquées, des établissements d'humanité et de bien public) de la Mecque et de Médine.

très attachés à cette milice, il n'eut pas le courage de s'attaquer à elle. L'abolition de cette milice sera l'acte de la plus haute sagesse du Sultan Mahmoud qui ressaisira l'autorité dont ses prédécesseurs et lui-même avaient été privés si longtemps.

Il commit aussi la faute de trop compter sur Napoléon. Le changement ultérieur qui s'opéra dans la politique personnelle de l'Empereur fit oublier à celui-ci la défense de l'intégrité de l'Empire ottoman et ne l'empêcha pas de prendre parti dans un partage de l'Empire turc, prévu entre la Russie, l'Autriche et la France.

À partir de ce moment, les possessions ottomanes ne furent considérées par les grandes puissances que comme un instrument d'équilibre ou de marchandage dans leurs combinaisons politiques. La question de sa conservation ou de sa dissolution fut réduite à une lutte d'influence et de prépondérance. Ainsi nous consacrerons le chapitre suivant aux projets de partage de Napoléon, d'Alexandre I^{er} et de Metternich.

CHAPITRE VIII

Projets de partage de la Turquie

Paragraphe I

Le plan Hardenberg et projet de Talleyrand

Il est de tout intérêt d'étudier le plan Hardenberg et les idées de Talleyrand, ministre des Affaires étrangères de Napoléon avant de passer à l'examen des projets de partage élaborés entre Napoléon et Alexandre 1^{er}.

D'après le plan de démembrement de l'Empire ottoman proposé par Hardenberg en date du 23 juin 1807, date à laquelle il reprenait le portefeuille du ministère des Affaires étrangères à la place de Zastrow, la Russie prendrait les principautés de Moldo-Valachie, la Bulgarie, la Roumèlie d'Andrinople, Constantinople et les Détroits ; l'Autriche aurait la Dalmatie, la Bosnie, la Serbie ; la France, la Grèce et les îles. Enfin la Prusse recevrait la Saxe et aussi les Villes Hanséatiques, avec la permission de fonder sous son hégémonie une Confédération de l'Allemagne du Nord. De cette manière l'Autriche, la Russie et la Prusse renonceraient à leur part en Pologne. Celle-ci serait restaurée et donnée au roi de Saxe.

Le Chancelier prussien voulait ainsi détourner les regards de Napoléon de la Prusse pour les diriger sur les possessions ottomanes. Alexandre 1^{er} fut séduit au premier abord par ce plan et le communiqua à Napoléon qui le refusa et déclara à Frédéric-Guillaume III son manque de confiance en M. de Hardenberg, demandant son remplacement par un autre plénipotentiaire aux conférences de Tilsit. Ainsi pour quelques mois, le plan coûta la perte du pouvoir à Hardenberg.

Quant à Talleyrand, il avait l'idée que l'Autriche pourrait être le seul obstacle aux intentions expansionnistes de la Russie du côté de l'Europe. C'est dans une lettre au comte d'Hauterive, conseiller d'Etat, datée de Strasbourg, le 11 octobre 1805, qu'il émit cette opinion pour la première fois : « Je voudrais que l'Empereur, le lendemain d'une grande victoire, qui ne me paraît plus douteuse, dit au prince Charles : « ...Je vous aiderai pour vous emparer de la Valachie et de la Moldavie. A ces conditions, je ferai avec vous un traité

offensif et défensif, et toute l'idée de l'alliance avec la Prusse ira au diable... Voilà mon rêve de ce soir » (1).

Il écrivait également à Napoléon le 17 octobre 1805 : « Aujourd'hui les Turcs ne sont plus à craindre, ils ont tout à craindre eux-mêmes. Mais les Russes les ont remplacés : l'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer et c'est contre eux qu'il faut la fortifier aujourd'hui » (2).

Dans le même rapport il exposait sur la situation de l'Empire ottoman des vues identiques à celles qu'il devait développer plus tard au comte d'Hauterive : « ...les Turcs ont perdu de leur puissance relative, parce que tout a fait des progrès sans qu'ils en aient fait aucun. Ils ont perdu de leur puissance absolue, parce que le ressort de leur gouvernement s'est affaibli. L'étendue de leurs possessions ajoute à leur faiblesse, parce que leur population, qui décroît sans cesse, étant disséminée sur un vaste territoire, le peuple conquérant se trouve comme absorbé au milieu du peuple conquis. Leur ôter quelques provinces, ce ne sera pas les affaiblir, c'est les fortifier. »

En effet, Talleyrand, convaincu de l'impossibilité de sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman, écrivait par la suite dans sa lettre du 25 janvier 1807 au comte d'Hauterive : « Je ne crois pas que quelque chose puisse relever la puissance ottomane; elle est, à mon avis, perdue et la question est de savoir quelle portion en aura la France dans le partage qui nécessairement doit être fait de nos jours » (3).

Ces idées furent reprises aux articles suivants du projet d'alliance entre la France et l'Autriche, annexé à son rapport :

Art. 9. — S.M. l'Empereur des Français ne s'opposera point à ce que, immédiatement après les ratifications de ce traité, S.M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche fasse occuper par ses troupes et possède en toute souveraineté, la Moldavie, la Valachie, la Bessarabie et une partie de la Bulgarie.

Art. 10. — S.M. l'Empereur des Français interviendra d'une manière efficace pour que la Porte ottomane cède et transporte à la maison d'Autriche ses droits de souveraineté sur ces provinces, parce qu'il est convenu qu'en retour de la cession faite par la Sublime Porte, S.M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche garantira l'intégrité des autres possessions ottomanes en Europe.

Art. 11. — Dès à présent, S.M. l'Empereur des Français garantira à S.M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche la possession des dites provinces contre toute prétention, entreprise et attaque de la part des Russes.

(1) Djuvara, *Cent projets de partage de la Turquie*, Paris, 1914, p. 338.

(2) P. Bertrand, *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, p. 156.

(3) Vandal, *Napoléon et Alexandre I^{er}*, Paris, 1899, p. 27.

Mais ces propositions furent rejetées quinze jours plus tard par Napoléon qui préférait une alliance avec la Russie et contre l'Autriche, affaiblie à la suite de ses guerres consécutives contre la France.

Paragraphe II

Projet de Napoléon et d'Alexandre I^{er}

Les idées de Napoléon changèrent d'une époque à l'autre suivant ses combinaisons politiques et ses ambitions personnelles ; tantôt il partageait les ambitions russes de s'emparer des possessions ottomanes, tantôt il se nourrissait passionnément de l'idée de l'intégrité de l'Empire turc ; mais en somme, il ne cessait d'envisager la question par rapport aux combinaisons occidentales.

Bien qu'à l'avènement d'Alexandre I^{er} ses rapports n'aient pas été intimes avec Napoléon, celui-ci fit ouvertement des avances aux Russes aux dépens de l'Empire ottoman. Le 8 août 1802 il disait au ministre russe à Paris : « N'y a-t-il pas dans les Etats de l'Empereur Alexandre, quelque héritier présomptif au trône de Constantinople ? » Le 29 novembre 1805, c'est-à-dire après la formation de la troisième coalition contre lui, il répéta la même chose au prince Dolgorouki : « Pourquoi l'Empereur Alexandre me fait-il la guerre ? Que lui faut-il ? Il n'a qu'à étendre les frontières de la Russie aux dépens de ses voisins, les Turcs surtout. La querelle avec la France tomberait alors d'elle-même » (1).

Après la défaite de la coalition européenne à Austerlitz (2 décembre 1805), Napoléon réussit à engager l'Empire ottoman dans une guerre contre la Russie et garantit l'intégrité de ses possessions. Comme mentionné plus haut (2), il l'écrivit de sa propre main dans ses instructions à Sébastiani. Conjointement, dans un message au Sénat il expose en ces termes la gravité de ce qui peut résulter d'une politique contraire : « Qui pourrait calculer la durée des guerres, le nombre des campagnes qu'il faudrait faire un jour pour réparer les malheurs qui résulteraient de la perte de l'empire de Constantinople » (3).

Après la défaite de l'armée russe à Friedland (14 juin 1807), Napoléon, devenu seul arbitre de l'Europe, trahissait son allié d'avant Tilsit et signait un traité d'alliance en vue d'un partage éventuel de l'Empire ottoman. A Tilsit, Napoléon ne voulait pas signer un traité quelconque qui laissât la Russie au nombre de ses ennemis dont le plus redoutable restait l'Angleterre. Il voulait ga-

(1) Tatichtcheff, *Alexandre et Napoléon d'après leur correspondance inédite*. Paris, 1891, p. 95.

(2) Page 66.

(3) Djuvara, *op. cit.*, p. 346.

gner Alexandre à une entente cordiale et non lui faire signer un traité de paix imposé sous la pression de lourds revers.

Le tzar, de son côté, convaincu de la rupture des relations franco-turques, voulut établir les points essentiels du partage de l'Empire ottoman. Napoléon, tenant à réorganiser d'abord l'Europe sur la base des victoires qu'il avait remportées contre la coalition, refusa ce projet. Alexandre désirait avant tout le rétablissement de Frédéric-Guillaume III et, à ce prix, renonçait à ses avantages sur les possessions ottomanes ; il se désistait de son droit de passage à travers les Détroits et d'intervention dans la nomination des hospodars de Moldavie et de Valachie, évacuait les deux principautés, les îles Ioniennes, les bouches de Cattaro. De son côté, Napoléon consentait (art. 4) à restituer quelques-unes de ses provinces au roi de Prusse. Par l'art. 23, S.M. l'Empereur de toutes les Russies acceptait la médiation de S.M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, à l'effet de négocier et conclure une paix avantageuse et honorable aux deux empires de Russie et de Turquie.

Napoléon faisait profiter la Porte de la paix en lui rendant les provinces qu'elle avait perdues, sauf la Crimée et les côtes de la Mer Noire. Cependant il fit entendre à Alexandre qu'il n'insisterait pas sur l'évacuation des principautés moldo-valaques. Mais, bien entendu, la Porte ignora toujours ce point.

Une deuxième partie du traité contenait des articles secrets, dont les deux premiers étaient rédigés ainsi : « Les troupes russes remettront aux troupes françaises le pays connu sous le nom de Cattaro. Les Sept-Iles seront possédées en toute propriété et souveraineté par S.M. l'Empereur Napoléon. Ainsi la Russie abandonnait les deux principautés de Valachie et de Moldavie et la Méditerranée, et la Porte perdait aussi sa part de suzeraineté sur la République insulaire constituée depuis 1801. »

Par les art. 4 et 8 une alliance défensive et offensive franco-russe était prévue contre l'Angleterre et la Porte : « Le tzar s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre si elle n'avait pas conclu la paix avec la France jusqu'au 1^{er} novembre 1807. » « Pareillement, si, par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait pas la médiation de la France, ou si, après qu'elle l'aura acceptée, il arrivait que, dans le délai de trois mois après l'ouverture des négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane... »

Le problème ottoman qui se présenta à Tilsit ne fut pas l'objet principal de la pensée de Napoléon. Ce traité comportait la formation d'une nouvelle ligue contre l'Angleterre par l'entrée de la Prusse et de la Russie dans le système du blocus. Talleyrand n'approuvant pas l'idée napoléonienne d'un blocus continental gigantesque contre l'Angleterre, ni d'une alliance avec la Russie, fut remplacé dans ses fonctions par M. de Champagny. De l'autre côté le comte de Roumiantzov, ennemi des Turcs, eut dans le cabinet de Saint-Pé-

lersbourg la succession du baron de Budberg, l'homme de la politique anti-française.

La mort de Sélim III donna à Napoléon l'occasion de se dégager de l'Alliance turque. Il le dit ouvertement au tzar Alexandre I^{er} : « Voilà un décret de la Providence qui vient me dégager et qui me dit que l'Empire turc ne peut plus exister » (1). Le nouveau Sultan négligea de faire connaître son avènement à Sébastiani. Alexandre demanda pour la part de la Russie la Moldavie, la Valachie, la Bessarabie avec les forteresses Bender, Ackermann, Kilia, Ismaïl, Cholyn, des territoires au bord de la Mer Noire, et l'érection de la Serbie en Principauté.

Peu de temps après, Savary, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, rapportait à Napoléon ses conversations avec le tzar Alexandre et lui disait : « Il serait d'un grand intérêt pour nous qu'on l'entreprît bientôt : non pas qu'Alexandre veuille faire une conquête mais l'Empire s'en va si nettement que, même sans secousse quelconque, nous allons être obligés de nous présenter pour recueillir ses dépouilles... Je ne sais quand il conviendra à Votre Empereur de faire cette dislocation ; nous sommes de ce côté-là à ses ordres. Mais à moins qu'il n'ait de grandes raisons pour différer ou ajourner cette affaire, je vous assure qu'il ne peut y avoir de circonstances plus favorables » (2).

Napoléon qui, à cette époque, ne désirait pas le démembrement de l'Empire ottoman, hésitait à approuver les propositions russes et s'inquiétait surtout de la puissance de la Russie, devenue de plus en plus redoutable. Il préférait retarder le partage jusqu'au moment où il lui serait le plus favorable. Il était bien décidé au retour de Tilsit à ne rien précipiter à ce propos. Ses inquiétudes principales concernaient le danger que l'Angleterre faisait peser sur l'Égypte et les Sept-Iles, véritables pôles de sa politique coloniale orientale. Il craignait que la Russie ne se ralliât de nouveau à l'Angleterre pour disputer l'Orient à la France et lui fermer pour la seconde fois la Méditerranée orientale. Il craignait aussi que l'Angleterre en s'emparant des dépouilles les plus précieuses de l'Empire ottoman ne s'emparât de la maîtrise de la Méditerranée. Voilà les raisons pour lesquelles, au lendemain de Tilsit, Napoléon exigea du tzar les restitutions des Principautés et promit à l'Empire l'intégrité de ses possessions. Il chercha par la suite une compensation dans une partie des Etats de la Prusse, sacrifiée également par la Russie à Tilsit : c'était la Silésie. Aussi fit-il, le 7 novembre 1807, au comte Tolstoï, ambassadeur russe à Paris, une contre-proposition comportant trois combinaisons :

« I. — Soit que les Russes abandonnent la Valachie et la Moldavie, en même temps que les Français quitteront les Etats prussiens ;

(1) Djuvara, *op. cit.*, p. 348.

(2) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 223.

II. — Soit que les Russes s'emparent des principautés roumaines, en même temps que les Français de la Silésie prussienne ;

III. — Soit que l'on fasse un partage général de l'Empire ottoman, les provinces à acquérir par la France et la Russie devant être fixées ultérieurement » (1).

L'Empereur de Russie épouvanté par cette contre-proposition française fit envoyer au général de Caulaincourt, successeur de Savary, le message suivant (6 décembre 1807) : « Je veux vous parler d'une chose qui m'affecte. Tolstoï m'écrit et je ne puis vous taire le chagrin que me fait éprouver son rapport. Il paraîtrait, d'après ce qu'il me dit que l'Empereur lie l'occupation de la Prusse à l'affaire de la Valachie et de la Moldavie... Si je devais les posséder aux dépens de la Prusse par suite d'un accord passé dans la position actuelle où est le pays dont j'ai été allié, j'aime mieux y renoncer. Je ne voudrais pas de tout l'Empire ottoman à ce prix. Je fais de cela une affaire d'honneur » (2).

Napoléon voulait retarder la question du partage de l'Empire turc afin d'éviter que l'Angleterre ne s'emparât de l'Égypte, conséquence immédiate si la Russie avait gagné le Danube. Il craignait de rompre l'alliance russe. Il ne cessait cependant de penser à occuper la Russie en Orient. Après l'avoir pour l'instant éloignée de la Turquie, il se décida tout d'un coup à une expédition aux Indes et s'en expliqua ainsi au tzar Alexandre : « Ce n'est plus que par de grandes et vastes entreprises que nous pourrons arriver à la paix et consolider notre système : que Votre Majesté augmente et fortifie son armée... Une armée de cinquante mille hommes, russe, française, peut-être même un peu autrichienne, qui se dirigerait par Constantinople sur l'Asie ne serait pas arrivée sur l'Euphrate qu'elle ferait trembler l'Angleterre... Alors les Anglais menacés dans les Indes, chassés du Levant, seront écrasés sous le poids des événements dont l'atmosphère sera chargée... L'ouvrage de Tilsit règlera les destinées du monde » (3).

Le tzar, redoutant le voisinage direct de la France, s'opposait constamment au désir de Napoléon de s'emparer de la Silésie et écrivait en toute franchise à Caulaincourt les lignes suivantes : « ...Eh bien, l'Empereur lui-même m'a tracé la marche que je dois suivre. Pour être ami entre grandes puissances, m'a-t-il dit plusieurs fois, il ne faut pas avoir de point de contact. Les querelles de douane amènent des coups de canon » (4). Mais cela n'empêcha pas Napoléon, dans une entrevue avec l'ambassadeur russe, d'exiger à tout prix l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie : « Ecoutez, Monsieur Tolstoï, ce n'est plus l'Empereur des Français qui vous

(1) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 239.

(2) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 246.

(3) Bourgeois, *op. cit.*, p. 317-318.

(4) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 280.

parle, c'est un général de division qui parle à un général de division : Que je sois le dernier des hommes si je ne remplis pas scrupuleusement ce que j'ai contracté à Tilsit, et si je n'évacue pas la Prusse et le duché de Varsovie lorsque vous aurez retiré vos troupes de la Valachie et de la Moldavie. Comment pouvez-vous en douter ? Je ne suis ni un fou ni un enfant, pour ne pas savoir ce que je contracte, et ce que je contracte, je le remplis toujours » (1).

Mais, d'après le tzar, ces provinces ruinées ne valaient pas la Silésie et les Turcs les auraient cédées à la Russie même sans une pression de la part de la France. Pour échapper à cette proposition, Alexandre menaça de rompre. Ainsi les relations amicales se refroidirent en même temps que les marchandages commençaient entre les deux Empereurs.

Napoléon voulait garder pour la France les rives de l'Adriatique, de la mer Ionienne et de la mer Egée jusqu'à Salonique y compris. Alexandre voulait s'emparer de la Valachie et de la Moldavie, jusqu'au Danube, de la Serbie, de la Bulgarie jusqu'à la rivière Maritza et jusqu'à la mer, des territoires compris entre l'Archipel et les Dardanelles, en prenant le rivage européen de ce détroit et laissant à la Turquie la côte asiatique. Constantinople et la rive européenne de la Mer Noire seraient également devenus russes. Il accordait à l'Autriche les territoires situés à l'ouest de la frontière qu'il convoitait et laissait la France libre de fixer ses frontières avec ce pays à condition que les possessions françaises ne touchassent en aucun point les siennes. En dehors de Salonique, la France aurait obtenu : l'Albanie, l'Épire, la Thessalie, la Grèce, le Péloponèse, les îles grecques, l'Égypte, la Syrie et les rives occidentales de l'Asie Mineure.

Des difficultés inextricables surgirent sur deux points, qui furent la cause de l'échec de ce projet de partage : Constantinople et les Dardanelles. Le désaccord entre les deux Empereurs au sujet des Détroits condamnait toute tentative dans ce sens. Alexandre exigeait la clef de la Mer Noire, du Bosphore et des Dardanelles comme première condition d'un accord avec la France. Napoléon disait à ce propos dans le Mémorial de Sainte-Hélène : « J'eusse pu partager l'Empire turc avec la Russie, il en a été plus d'une fois question entre nous : Constantinople l'a toujours sauvée. Cette capitale était le grand embarras, la vraie pierre d'achoppement. La Russie le voulait, je ne voulais pas l'accorder ; c'est une clef trop précieuse : elle vaut à elle seule un Empire ; celui qui la possèdera peut gouverner le monde » (2). Il répéta toujours : « Constantinople... Mais Constantinople est la clef du monde » lorsque les Russes exprimèrent leur désir de s'emparer de la capitale turque. « Constantinople, jamais, c'est l'Empire du monde ; elle est placée pour être le centre et le

(1) Djuvara, *op. cit.*, p. 356.

(2) Le comte de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, 10-12 mars 1816, Paris, Flammarion, 1961.

siège de la domination universelle » (1) disait-il à Alexandre dans l'une de ses conversations. Pour trouver une solution à ces discussions interminables le tzar proposa à Caulaincourt d'en faire une ville libre : « S'il ne s'agit que du partage projeté à Tilsit, tout est prêt. Si l'on veut le partage entier, alors il faut s'entendre... Mon ambition n'allait pas au-delà de la Valachie et de la Moldavie... Constantinople est un point important, trop loin de vous et que vous regarderez peut-être comme trop important pour nous. J'ai une idée : pour que cela ne fasse pas de difficultés, faisons-en une espèce de ville libre » (2).

Mais les arrières-pensées du tzar Alexandre sur cette ville libre entourée, de tous côtés, par son immense Empire, ne tardèrent pas à percer au grand jour à chaque occasion, au cours des négociations entamées par la suite. Lors de la conférence du 2 mars 1808, à Pétersbourg, Roumiantzov, ministre russe des Affaires Etrangères, dit à Caulaincourt : « ...C'est la géographie de notre Mer Noire, plus encore que notre intérêt politique, qui veut que nous ayons Constantinople » (3). Il continuait le 4 mars : « Outre la Morée, l'Archipel et l'Alhanie, vous pouvez encore acquérir l'Egypte, même la Syrie... La Valachie et la Moldavie, voilà ce qui nous convient, en y ajoutant la Bulgarie et peut-être même la Serbie... Mais parlons de Constantinople. Si comme l'expédition projetée doit le faire penser, toute la Turquie doit être partagée et que cette ville ne reste pas à un gouvernement insignifiant comme celui des Turcs, notre lot est de l'avoir, notre position nous y mène, comme au Bosphore et aux Dardanelles. La Serbie doit alors être donnée en toute propriété à l'Autriche, ainsi qu'une partie de la Macédoine et de la Roumélie jusqu'à la mer, pour que cette puissance nous sépare... Vous aurez le reste de la Macédoine et la partie de la Roumélie qui est à l'ouest ; ...de plus l'Egypte, la Syrie » (4). Caulaincourt répondit que les parts n'étaient pas égales et que Constantinople, à elle seule, valait mieux que tout ce qu'on offrait à la France... Il ajouta que Napoléon ne consentirait pas à l'acquisition de Constantinople et des Dardanelles par la même puissance, et qu'il revendiquait les Dardanelles pour la France. Du reste, la France étant éloignée de Constantinople et des Dardanelles, ces deux territoires seraient bien inoffensifs dans ses mains, quelque chose comme une propriété éloignée, une espèce de colonie ; tandis que, dans les mains de la Russie, c'étaient des établissements formidables. Mais le 24 juin 1808 le tzar fit savoir à Caulaincourt qu'il n'était absolument pas en mesure de sacrifier les Dardanelles à la France. Il déclarait que l'installation de celle-ci sur les Dardanelles signifierait un danger constant pour l'accès des navires russes en Méditerranée : « Je ne veux pas placer mon pays

(1) Pinon, *L'Europe et l'Empire ottoman*. Paris, 1917, p. 73.

(2) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 320-323.

(3) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 324-331.

(4) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 332-339.

dans une position plus gênante que celle où il se trouve par son voisinage avec les Turcs. La France aux Dardanelles, nous perdriens plus que nous n'aurions gagné » (1). L'argumentation d'Alexandre de même que son principe de la non-contiguïté prouvent le peu de cas qu'il faisait de Tilsit et de l'alliance franco-russe. Ensuite, à la quatrième conférence de Saint-Pétersbourg, le ministre russe refusa toute prétention française sur les Dardanelles et fit formuler par écrit les offres russes :

En cas d'une simple alliance, la Russie s'emparerait de la Valachie et de la Moldavie, de la Bessarabie, et de la Bulgarie ; la France prendrait l'Albanie, la Morée, l'île de Crète et une partie de la Bosnie. L'Autriche acquerrait la Croatie et le reste de la Bosnie. La Serbie deviendrait indépendante.

Dans le cas d'un partage des possessions ottomanes, une partie de la Roumélie devrait être ajoutée aux parts russes indiquées ci-dessus ; Chypre, Rhodes, toutes les îles de l'Archipel, Smyrne, la Syrie et l'Égypte iraient de même grossir les parts françaises, la Macédoine jusqu'à la mer et la Serbie iraient aux Autrichiens. Dans les deux cas les Hautes Parties co-partageantes s'engageraient dans une expédition aux Indes. Les réserves faites par la France aux offres mentionnées ci-dessus, portèrent principalement sur :

- I. — L'acquisition de Constantinople par les Russes,
- II. — La nécessité que les Dardanelles appartiennent à la France,
- III. — L'opportunité d'établir un gouvernement indépendant à Constantinople.

En présence de ces difficultés interminables une entrevue fut projetée à Erfurt entre les deux Empereurs. Ils y arrivèrent à la fin du mois de septembre et y séjournèrent dix-huit jours. Le sujet de cette entrevue ne pouvait être la protection des intérêts ottomans. L'armée française étant engagée à plein dans la guerre d'Espagne, Napoléon voulait avant tout s'assurer de l'attitude d'Alexandre. Après avoir conclu avec le tzar une alliance offensive et défensive, il pensa même l'occuper dans quelque guerre. Voilà pourquoi, lors des conférences d'Erfurt, Napoléon abandonna la Turquie jusqu'au Danube.

Les négociations furent entamées entre les deux ministres des Affaires Étrangères qui préparèrent un projet de traité dont l'art. 8 déterminait le sort d'une partie des possessions ottomanes : « S.M. l'Empereur Napoléon consent à ce que l'Empereur de Russie possède en toute souveraineté la Valachie et la Moldavie, en prenant le Danube pour frontière et en reconnaît dès ce moment la réunion à l'Empire de Russie » (2). Par l'art. 10, Napoléon s'engageait à ne prendre aucune part dans la guerre qui viendrait à se rallumer par

(1) Tatichtcheff, *op. cit.*, p. 414.

(2) Archives Nationales de la France, A. F. IV. 1697.

le refus de la Porte de céder les deux principautés ; il devrait employer ses bons offices auprès de la Porte ottomane.

Bien avant d'arriver à Erfurt et à la suite de ses conversations avec Sébastiani, Napoléon décidait sinon d'empêcher, du moins d'ajourner le partage de la Turquie. Il fit rédiger (art. 11) un texte qui devait détruire toute possibilité de reprise des discussions sur ce partage, à savoir : « Les Hautes Parties contractantes s'engagent, d'ailleurs, à maintenir l'intégrité des autres possessions ottomanes, ne voulant ni faire d'elle-même, ni souffrir qu'il soit fait aucune entreprise contre aucune partie de cet empire, sans qu'elles en soient préalablement prévenues ».

Cet accord fut bien entendu loin d'apporter satisfaction aux appétits du tzar Alexandre 1^{er}. A partir de cette date le relâchement des rapports entre Napoléon et Alexandre va s'accroissant et prend fin par la pénible campagne de Russie sans que les deux Empereurs aient pu réaliser leurs ambitieux projets aux dépens de la Turquie. Ainsi les desseins et les intérêts opposés de deux puissances avaient, une fois de plus, protégé l'intégrité des possessions ottomanes.

Paragraphe III

Projet de Metternich

Bien qu'il ne soit pas absolument équitable de placer le Chancelier autrichien, partisan de l'intégrité de l'Empire ottoman, parmi ceux qui ont contribué au partage de la Turquie, nous ne saurions rester indifférent à ses idées en nous référant à ses conversations avec Talleyrand et Napoléon, exposées dans ses Mémoires.

Metternich quelques années plus tard devait exprimer comme suit son opinion sur la nécessité de l'intégrité de l'Empire ottoman : « L'existence du trône ottoman, et sa conservation, quelque anomalie qu'ils puissent offrir sous bien des rapports avec la civilisation chrétienne, sont un bien pour l'Europe » et s'opposait à l'occupation française en Egypte en disant que c'était « dans l'accord et parfaite uniformité de vues de l'Empire de Russie avec celles de nos deux cours (anglaise et autrichienne) que devront se trouver les moyens de salut pratique pour assurer la conservation de l'Empire ottoman » (1).

Il rapportait au comte de Stadion dans sa lettre du 18 janvier 1808 ses conversations avec Talleyrand : « Vos relations avec la France, me dit avant-hier M. de Talleyrand qui, destitué, contrecarrait plus ou moins les vues de l'Empereur Napoléon, sont placées dans la véritable ligne ; vous aurez joué le plus beau et le plus honorable rôle ; il faut ne pas vous endormir, et au contraire vous immiscer dans les affaires qui se préparent... L'Empereur nourrit

(1) *Mémoires*, t. V, p. 490-494.

deux projets ; l'un est fondé sur des bases réelles, l'autre est du roman. Le premier est le partage de la Turquie, le second celui d'une expédition aux Indes orientales. Il faut que vous soyez des deux ; il ne doit paraître de soldats français et russes que là où il y aura également des Autrichiens, et le même jour devront entrer des Français, des Autrichiens et des Russes dans Constantinople. Il faut vous mettre de la partie, parce que vous aurez beau à faire, vous ne parviendrez pas à arrêter le torrent : si vous vous opposez, vous serez écrasés ; si vous restez passifs, vous serez réduits au second rang des puissances. La France et la Russie veulent partager la Turquie » (1). Mais, Metternich, bien qu'il fût très embarrassé, se prononça pour le maintien de l'intégrité de la Turquie : « Nous jugeons mieux la Turquie, parce que nous la jugeons sans partialité, que nous ne formons de vœux que pour sa conservation. Les Russes voient par les lunettes grecques, et nulle lunette n'est bonne en politique. Eh bien, je vous réponds que la conquête de la Turquie coûtera trois cent mille hommes en peu d'années, par les maladies, les brigandages, etc., et que dans vingt-cinq à trente ans ces pays ne se ressentiront encore d'aucune civilisation sous un règne quelconque ». — « Ces considérations n'arrêtent pas l'Empereur » (2), répondit le diplomate français. Sur cette réponse définitive de Talleyrand, le Chancelier autrichien, renouvelant le point de vue de Marie-Thérèse à propos de la Pologne, concluait sa lettre ainsi : « Nous devrions beaucoup sacrifier pour la conservation de la Porte ; mais notre existence réelle et notre considération politique, les principaux éléments de la vie d'un grand Etat, doivent mettre des bornes à nos vœux. Nous ne pouvons sauver la Turquie ; il faut donc aider à la partager, et tâcher d'en avoir le plus grand lot possible. Nous ne pouvons rien opposer aux principes destructeurs et envahissants de l'Empereur des Français ; il faut donc les écarter de nous » (3).

Le 21 janvier 1808, Metternich fut reçu par Napoléon, avec lequel il eut un entretien dont les principaux points concernant le partage de la Turquie sont les suivants : « Notre intérêt est plus prononcé que le vôtre, dit Napoléon ; vous êtes dans le cas de désirer la conservation de la Porte que depuis qu'elle est tombée dans son état de nullité actuelle ; anciennement étiez-vous, et deviez-vous être rivaux ; mais nulle époque dans l'histoire n'a posé les questions de cette manière entre la France et la Turquie. Des circonstances impérieuses peuvent seules me forcer à porter atteinte à cette puissance, que je devrais soutenir par tous les moyens... L'Égypte et quelques colonies me seraient avantageuses, mais cet avantage ne saurait compenser l'agrandissement prodigieux de la Russie (4).

(1) *Mémoires*, t. II, p. 144-145.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 147.

(3) *Mémoires*, t. II, p. 149.

(4) Cette très nette pointe anti-russe montre combien Alexandre était fondé à se méfier.

Vous ne pouvez pas voir non plus cet agrandissement d'un œil indifférent, et je vois que ce qui doit essentiellement nous réunir très étroitement, c'est le partage de la Turquie. Quand on sera établi à Constantinople, vous aurez besoin de la France pour vous prêter secours contre les Russes ; la France aura besoin de vous pour les contrebalancer ; il n'est pas encore question de partage, mais quand il en sera question, je vous le dirai, et il faut que vous en soyez. Quelle que soit la part que je puisse vous faire échoir, vous aurez un bien puissant intérêt à avoir les mains dans l'affaire, et il faut que vous les y ayez. Vous avez des prétentions tout à fait justes et géographiques (et ce sont les seules qui valent) sur le cours du Danube » (1).

Metternich répondit : « Ce n'était qu'avec une véritable surprise que je voyais agiter la question de la destruction d'un Empire à la conservation duquel nous étions tous deux si éminemment intéressés ; d'un autre côté je ne pouvais que partager son opinion sur les résultats qui nécessairement devaient être la suite de la chute de l'Empire ottoman ; si la France elle-même abandonnait cet ancien allié, nous n'aurions pas sans doute la force de le soutenir seuls ; s'il devait tomber en lambeaux, il serait de la nature des choses que nous ne saurions être indifférents ni sur le choix des acquisitions que feront les puissances co-partageantes, ni sur la part qui nous reviendrait. Votre Majesté doit concevoir que sur une question aussi neuve, aussi imprévue, je ne saurais avoir la moindre instruction de ma Cour, et que tout ce que je lui dis ne peut être que le résultat du premier effet qu'elle produit sur moi » (2). — « Résumons notre conversation, dit l'Empereur. Vous manderez à Votre Cour que depuis la paix de Pétersbourg je n'ai non seulement plus eu de sujet de grief contre sa conduite, mais que j'ai à me louer beaucoup de la stricte neutralité qu'elle a observé dans les derniers temps ; qu'il n'est pas encore question de partage de la Turquie, mais que dès qu'il le sera, vous y serez non seulement admis, mais même appelés, comme de juste, pour défendre et discuter d'un commun accord vos intérêts et vos vues » (3).

Metternich après avoir reçu les instructions de sa Cour qui étaient tout à fait telles qu'il les avait prévues, eut un second entretien avec Talleyrand. Il résumait comme suit cette conversation dans sa lettre au comte de Stadion, datée de Paris, du 26 février 1808 : « On m'a ordonné de faire valoir toutes les bonnes raisons qui devraient s'opposer à ce désir même de la part de la France ; on soutiendra la Porte aussi longtemps que l'on pourra, on sera du partage quand il sera impossible de l'arrêter, à la condition expresse cependant du plus parfait accord entre les trois puissances co-partageantes ». — « La question me paraît un peu plus éloignée, me

(1) *Mémoires*, t. II, p. 154-155.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 155-156.

(3) *Mémoires*, t. II, p. 159.

dit M. de Talleyrand... Je détecte l'idée du partage de la Porte ; je vous dirai même plus explicitement qu'elle est en désaccord avec mes principes politiques ; mais rien ne peut en faire revenir l'Empereur. Arrêtez-vous à cette vérité, regardez-la comme certaine, et que votre Cour entre tout à fait dans ma manière de voir. Si j'étais Empereur d'Autriche, je dirai ce qu'a dit Frédéric II au roi de France : *Aucun coup de canon ne se tirera en Europe sans ma permission* ». Voilà comme vous vous soutiendrez, comme vous sortirez victorieux de la lutte dans laquelle ont péri tant d'autres ». — « Mais croyez-vous que la Russie partage les vues de Napoléon ? » lui demanda Metternich. — « Avec passion, la conquête de la Turquie est une des idées favorites de l'Empereur Alexandre ; il y attache la gloire de son règne, le gage de sa sécurité personnelle. Il s'est, dans plusieurs conversations, expliqué dans ce sens vis-à-vis de moi » (1).

Après avoir rapporté cet entretien le futur Chancelier autrichien arrivait à la conclusion en posant les deux questions suivantes :

I. — La Russie est-elle d'accord avec la France sur le principe général du partage de la Turquie ?

II. — La France veut-elle se servir de notre assentiment pour faire entrer la Russie dans ses projets ?

« M. de Talleyrand répondait à la première de ces interrogations, du moins *quant au désir* de la Russie. Je suis, depuis l'entretien que j'eus avec l'Empereur, parti constamment du second point de vue, savoir : *La France pourrait vouloir se servir de notre assentiment pour faire entrer la Russie dans les projets de partage que nous redoutons : On pouvait, en supposant que le cabinet de Saint-Pétersbourg répugnât au partage, nous y présenter comme ayant, les premiers, agité cette question et en ayant même seuls le désir* » (2).

Pour être assuré du point de vue du Cabinet de Saint-Pétersbourg, Metternich se rendit auprès du comte Tolstoï, ambassadeur russe à Paris. Ce dernier lui exposa le projet de partage négocié entre les deux Empereurs et ajouta : « Il faudrait bien partager le gâteau d'un commun accord, si on ne pouvait le sauver » (3).

A la suite de ces débats, Metternich se prononçait comme suit sur la nécessité d'un partage et la coopération de l'Autriche dans sa lettre au comte de Stadion : « Les explications les plus franches et les plus simples sur tous ces objets, et vis-à-vis des deux Cours impériales, me paraissent aussi conformes au véritable intérêt de la cause que naturelles dans une occurrence où nous ne désirons que

(1) *Mémoires*, t. II, p. 160-161.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 162.

(3) *Mémoires*, t. II, p. 163.

la conservation d'une puissance tierce, et où notre coopération dans un sens opposé à nos principes, loin d'être recherchée par nous, ne sera jamais que le résultat de la nécessité dans laquelle se trouve toute grande puissance de concourir à ce qu'elle ne saurait empêcher sans compromettre son existence » (1).

Mais, si Metternich admettait ce projet de partage, il préférerait en principe la fondation d'un Etat chrétien sur les débris de l'Empire ottoman. Ainsi il espérait garantir la sécurité de l'Autriche par le voisinage d'un allié qui serait loin d'être redoutable à son pays.

(1) *Mémoires*, t. II, p. 166.

CHAPITRE IX

Le règne de Mahmoud et le traité de Bucarest

Le jeune sultan nomma Baïraktar grand vizir et lui confia le sceau. Baïraktar commença par se débarrasser de tous ses rivaux, partisans notoires de la résistance. Ainsi les responsables de la mort de Sélim, les partisans de Moustafa, les chefs des Yamaks, et celui des eunuques noirs qui avait étranglé le malheureux Sultan, furent décapités, et leurs têtes coupées exposées au public. Puis, on fit des grandioses obsèques à Sélim à qui sa bonne volonté et ses idées réformatrices avaient coûté la vie. Ensuite Mahmoud ceignit le sabre d'Osman dans la mosquée d'Eyoub comme la coutume l'exigeait. Contrairement à l'usage, Baïraktar et sa suite assistèrent à cette cérémonie en armes. Quelque agitation ne tarda pas à se produire, sans parvenir néanmoins à troubler l'ordre rétabli.

Après ces préliminaires, les nouveaux détenteurs du pouvoir passèrent à l'exécution des réformes. Mais la réussite de cette tâche nécessitait sans doute avant tout l'éloignement d'un personnel redoutable, aveuglément fidèle à ses vieux préjugés. Le grand vizir alla même trop loin : Taïar Pacha, le kaïmakan exilé à Rouchtchouk, par le précédent sultan, fut décapité et le Capitan-Pacha Seyyid-Ali qui avait pris part au complot avec lui fut exilé dans une île de l'Archipel ; sa succession fut donnée à Ramiz-Pacha. Begdji-Effendi, un autre homme de confiance de Baïraktar prit place au Divan. Kadi-Pacha, ancien général des Nizams se chargea de parer à tout événement avec ses trois mille hommes de troupe en Asie-Mineure. Ainsi Baïraktar exprima son désir absolu de collaborer avec un entourage non moins dévoué que lui à l'œuvre de Sélim.

Le grand vizir reprit ensuite la grande question, celle de l'amélioration des Janissaires qui lui paraissait quasi impossible. « Cette milice ne pouvait se réformer » ⁽¹⁾, disait-il au Sultan. Il se contenta toutefois de prendre des mesures propres à régénérer cette milice, sa destruction complète lui paraissant très dangereuse pour l'instant. Par un hattî-chérif du Sultan il fit convoquer à un Divan solennel tous les pachas et les aïans ⁽²⁾ d'Anatolie et de Roumélie ou

(1) Fehmi Yonssouf, *op. cit.*, p. 189.

(2) Aïan, fonctionnaires exerçant dans les chefs-lieux, certaines fonctions municipales. Ils étaient élus par les habitants d'une localité et confirmés par la Sublime Porte.

leurs délégués pour leur faire sentir la nécessité de former une armée régulière sur le modèle des troupes européennes et de délibérer sur une grande réforme projetée par le Sultan. Dans une déclaration, pleine de logique, il exposa très clairement l'état lamentable de l'institution des Janissaires et les causes des désastres que l'Empire subissait constamment devant ses ennemis : « Personne n'a plus de vénération que moi pour le glorieux corps des Janissaires auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Il serait invincible à présent comme il l'était autrefois, si des abus pernicieux ne s'y étaient glissés et n'avaient altéré les admirables institutions d'Hadji-Beck-tache. Les emplois au lieu d'être donnés au courage et au mérite sont vendus au plus offrant, les casernes ne servent qu'à ceux qui n'ont ni feu ni lieu, ni profession et qui redoutent le travail et la peine. Les plus grands désordres, les vices les plus honteux règnent dans les *odas* ⁽¹⁾. Les exercices prescrits par les ordonnances de Soliman le Magnifique sont oubliés. Les Janissaires employés aux gardes et aux *pairouilles* rançonnent nos *rayas* ⁽²⁾ au lieu de s'occuper à la sécurité publique... Qu'en résulte-t-il ? une ignorance crasse dans l'art militaire, une indiscipline complète et la presque inutilité d'un corps qui a été, pendant tant de siècles, la gloire de l'empire et qui a fait trembler l'univers... Les principaux magistrats du corps respectable des *ulémas* font salarier leurs domestiques par la caisse des Janissaires, et, par suite de transactions honteuses on voit souvent plusieurs soldes de vétérans et des pensions secrètes accumulées sur la tête d'un homme qui n'a jamais fait le service dans le corps ou porté les armes pour la défense de la religion ou de la souveraineté.

Tous ces maux proviennent de notre infériorité sur les chrétiens. Pouvons-nous rester ainsi ? Nous ne voulons pas détruire cette milice, loin de notre pensée ce blasphème ; mais nous voulons introduire dans son sein l'ordre et le progrès.

Le Sultan, notre redoutable maître, qui travaille à rendre à cet empire sa gloire et sa puissance, sent qu'il est indispensable de revenir aux anciennes institutions militaires et me charge de vous faire connaître ses intentions » ⁽³⁾.

Les mesures suivantes furent proposées par le grand vizir :

« I. — Suppression de la vénalité des grades d'officiers des Janissaires.

II. — Obligation d'habiter la caserne pour les Janissaires non mariés.

III. — Consécration de l'« *Ulûfé* » ⁽⁴⁾ aux Janissaires casernés et faisant un service actif.

(1) Oda (exactement chambre), le nom donné à chacune des 229 compagnies qui composaient, en dernier lieu, le corps des Janissaires.

(2) Rayas, sujets chrétiens de l'Empire.

(3) De la Jonquière, *Histoire de l'Empire Ottoman*. Paris, 1914, p. 336-337.

(4) *Ulûfé*, la solde payée aux Janissaires.

IV. — Révision générale des pensions accordées sur la caisse des Janissaires et élimination de celles allouées aux Janissaires qui n'y avaient aucun droit.

V. — Interdiction, sous les peines les plus sévères, de la vente anticipée de la solde sur des certificats signés du commandant de l'Oda.

VI. — Exécution régulière des exercices prescrits par le Sultan Soliman et rétablissement d'une discipline sévère.

VII. — Adoption immédiate, par les fetvas de Cheikhul-Islam, dans toutes les troupes ottomanes des armes perfectionnées et de la tactique militaire des infidèles » (1).

Il continuait plus loin : « Cependant l'abolition subite de ces abus et le rétablissement immédiat de l'ancienne discipline pouvant entraîner de graves inconvénients, Sa Hautesse est décidée à choisir parmi les Janissaires valides et parmi les jeunes musulmans inscrits sur les registres des odas, des recrues volontaires pour former des compagnies agrégées aux Seymens (2). Celles-ci seront armées de manière à combattre les infidèles avec avantage, auront une discipline conforme à celle des anciens Janissaires et recevront dans leurs exercices, leur ordre de bataille et leur campement, les modifications que les progrès des Européens, dans l'art de la guerre, rendent indispensables ».

Les aïans présents au Divan approuvèrent ces propositions à l'unanimité en donnant par écrit leur adhésion par laquelle ils juraient de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la réforme et le bien de l'Empire. Par ailleurs, un fetva accordé par le mufti légitima ces réformes et un hattî-chérif du Sultan les approuva. Ainsi une nouvelle formation des Nizams fut créée pour servir de modèle aux Janissaires, mais sous le nom de « Seymens » afin de ne pas éveiller l'rop les susceptibilités.

D'autre part les relations entre la Porte et les aïans furent fixées comme suit :

1. — Les ordres du Sultan seront exécutés à tout prix.

2. — Les ordres du grand vizir qui est l'unique représentant du Sultan seront considérés comme émanant du Sultan lui-même. Tout excès de pouvoir de la part du grand vizir serait sanctionné par l'inapplication de ses ordres.

3. — Les aïans ne devront pas s'opposer aux recrutements qui seront projetés sur leurs territoires.

4. — Les lois et les règlements émis en matière de perception d'impôt seront réciproquement respectés.

(1) Enver Ziya Karal, *Osmanlı Tarihi*, t. V, p. 96, Ankara 1947.

(2) Seymens (garde-chiens), ancienne milice, dont l'emploi est de conduire les meutes du Grand-Seigneur, nom donné aux troupes du Nizam-i-Djédid qu'on avait opposées aux Janissaires.

5. — En cas d'inapplication de l'une de ces dispositions de la part d'un aïan, les autres agiront d'un commun accord contre lui.

6. — En cas de soulèvement des troupes de Constantinople, les aïans, sans attendre aucun ordre, marcheront sur les rebelles.

Mais les Janissaires et les ulémas, redoutables ennemis de toute innovation d'origine étrangère, ne tardèrent pas à s'opposer à l'activité énergique du grand vizir. Celui-ci s'entoura ainsi de nombreux ennemis qui lui préparèrent une chute proche. Mais pour que le complot réussit il fallait d'abord séparer le grand vizir des fidèles soldats qui constituaient son unique force. La nomination des anciens officiers des Nizams, comme chefs des Seymens nouvellement créés, irrita les Janissaires qui se coalisèrent avec les ulémas, mécontents de l'intention du grand vizir de séculariser les biens des mosquées. L'occasion se présenta par suite d'une imprudence de Baïraktar qui envoya 12.000 hommes de ses troupes albanaises pour rétablir l'ordre troublé à Rouchtchouk par la révolte d'un certain Molla-Agha, aïan de Philipppopoli. Il ne lui restait ainsi que 7.000 hommes disséminés un peu partout dans la capitale. La révolte éclata le 14 novembre 1808, au commencement du Ramadan (1). Elle prouva l'insuffisance des Seymens qui furent attaqués à l'improviste et contraints à la fuite. Ils furent massacrés isolément partout où ils furent découverts. Les insurgés, encouragés par ce succès, se rendirent immédiatement au palais du grand vizir et y mirent le feu. Ils cernèrent le bâtiment et empêchèrent qu'on éteignît l'incendie. Le grand vizir, préférant mourir courageusement que de tomber entre les mains des rebelles, mit le feu à un magasin de poudre et périt sous les débris de la tour où il s'était réfugié.

Pendant que le grand vizir trouvait ainsi tragiquement sa fin, les émeutiers entouraient le sérail du Sultan demandant sa déposition et le rétablissement de son frère. Les voix de « Vive Moustafa » retentissaient devant le palais. Mahmoud, malgré une longue résistance aux instances de ses ministres, céda à la nécessité de signer l'arrêt de mort de son frère en vue de pourvoir à sa sûreté propre. Ainsi il restait seul héritier de la race d'Osman, seul prétendant au trône ottoman.

Les forces du Sultan sous le commandement de Ramiz et de Kadi-Pacha ouvrirent le feu contre les Janissaires qui cédèrent du terrain après une journée de lutte. La situation paraissait rétablie. Mais elle ne l'était point. Kadi-Pacha refusait une amnistie et désirait absolument se venger des Janissaires. Ceux-ci eurent alors recours à l'incendie qui faillit détruire la ville toute entière. Les troupes de Kadi-Pacha dispersées en trois corps furent battues isolément.

La révolte s'apaisa dès que l'on connut le sort du Sultan Mous-

(1) Ramadan, mois du jeûne des musulmans, neuvième mois de l'année lunaire musulmane.

tafa. Mahmoud II n'avait aucune crainte pour sa personne dont l'inviolabilité était assurée par une sorte de respect superstitieux. Pourtant il dut renoncer, du moins en apparence, à l'exécution de ses desseins, et licencier les Seymens qui avaient survécu à cette lutte de quatre jours. Il vit le corps du grand vizir trainé par les pieds et exposé sur une place publique aux insultes du peuple. Les partisans de Baïraktar, perdant tout espoir de sauver la situation, se réfugièrent à Rouchtchouk aussitôt qu'ils se virent sur le point d'être livrés aux mains des révoltés par le Sultan qui ne voyait que ce moyen d'empêcher la destruction totale de Constantinople. Kadi-Pacha et Begdji-Effendi périrent assassinés quelque temps après alors qu'ils tentaient de passer en Asie pour organiser la résistance. Ramiz-Pacha se réfugia à Pétersbourg.

Ainsi, l'assassinat de Moustafa IV, du grand vizir Baïraktar et de ses partisans forma le second épisode de la tragédie de Sélim III. Tel fut le bilan très coûteux des événements de l'année sanglante de 1808.

Lo politique extérieure du règne de Mahmoud II : Les événements les plus importants du règne de Mahmoud II en ce qui concerne la politique extérieure furent sans nul doute les conflits surgis entre la Russie et la Turquie et la guerre engagée par la Porte à leur suite. L'Empire ottoman espérait par cette guerre sauver ses possessions de Valachie et de Moldavie après s'être allié à la France. Mais il fut trahi par Napoléon, après sa victoire de Tilsit et d'Erfurt (1) et fut seul à continuer la guerre. Napoléon de son côté ne voyait aucun intérêt à une alliance avec la Porte, toujours sur le point d'être renversée et dont le peuple, très attaché à ses vieux préjugés, était incapable de s'adapter aux réformes projetées. Il ne pouvait non plus se décider à un démembrement de l'Empire ottoman; il en était empêché par le danger qu'aurait fait courir à l'Europe, dans un avenir très proche, l'occupation de Constantinople par les Russes. Ainsi son amitié fut-elle très incertaine pour la Porte et il se contenta d'offrir sa médiation. Il écrivait à Sébastiani : « Si la Porte accepte la médiation, si elle continue de se confier à l'amitié de la France, l'Empereur la soutiendra encore : cette puissance aura encore quelques moments de végétation... Mais si la Porte fait la paix avec l'Angleterre regardez-la comme perdue. L'Empereur ne se refusera pas au projet présenté depuis Tilsit de partager ses provinces, et son existence politique aura pris fin avec l'année » (2). La Porte bascula du côté des Français et ferma ses portes aux vaisseaux anglais. Des négociations furent ouvertes sous la médiation de l'adjudant-commandant Guillemot, entre Galip Effendi, délégué ottoman, et Serge Laskarov, délégué russe. Les conférences durèrent douze jours et furent très laborieuses, surtout à cause du délé-

(1) Page 81 et suiv.

(2) A. Sorel, *L'Empire et Révolution*, t. 7, p. 194.

gué ottoman qui exprimait le mécontentement de la Turquie, sacrifiée au traité de Tilsit. Le 24 août 1807 l'armistice de Slobozia fut signé entre les deux Empires. Les hostilités furent arrêtées (art. 1). Les Parties contractantes s'engageaient à nommer des plénipotentiaires pour négocier la paix définitive à Paris ; si les négociations pour la paix n'aboutissaient point, l'armistice du moins durerait jusqu'au 21 mars 1808 (art. 2). L'art. 3 stipulait que dans les trente-cinq jours qui suivraient l'armistice, les Russes devraient évacuer la Valachie et la Moldavie ; dans le même temps, les Turcs retireraient toutes leurs troupes au Sud du Danube. Le droit de laisser des garnisons à Ismaïl, Braïla et Galatz était réservé. L'art. 4 dont la disposition était très vague, établissait que la Russie et la Porte ne s'occuperaient pas des provinces danubiennes avant l'arrivée des plénipotentiaires chargés de la négociation de la paix générale. Les autres articles obligeaient la Russie à restituer les vaisseaux et toutes les prises faites par eux sur les Turcs et à quitter Ténédos et les eaux de l'Archipel.

Un mois plus tard, le 21 septembre 1807, la Porte par une note officielle adressée à Sébastiani, sollicitait la médiation de la France pour la conclusion de la paix définitive avec la Russie. Le général en chef des troupes russes d'occupation, Michelson, venait de mourir. Le lendemain le délégué russe notifiait à Galip Effendi la communication suivante : « L'évacuation a été retardée de quelques jours par la mort du général Michelson. Il faudra attendre les ordres du baron Meyendorf, son successeur ».

A la fin du mois de septembre, lorsque le délai de trente-cinq jours prévu par l'acte du 24 août fut expiré, les Turcs se retirèrent au sud du Danube, mais les principautés roumaines ne furent pas évacuées par la Russie qui continua au contraire à s'immiscer dans l'administration intérieure de ces provinces en nommant ou remplaçant les fonctionnaires et en levant des contributions. Ainsi la Russie n'observa pas les conditions de l'armistice et envoya même de nouvelles troupes en Moldavie. Enfin le 21 octobre M. de Prosorovitch, successeur de Meyendorf, adressait au gouvernement français par l'intermédiaire de Sébastiani la communication suivante : « S.M. l'Empereur de toutes les Russies n'accepte pas les clauses de l'armistice qui ne correspondent pas à la dignité de l'Empire ». Cela permettait au gouvernement de Saint-Petersbourg de prolonger l'occupation provisoire russe en Valachie et Moldavie. De l'autre côté, les efforts du délégué ottoman pour négocier la paix n'aboutirent à rien. L'ambassadeur russe prétextait qu'il attendait des directives de son gouvernement. Celles-ci, tellement attendues, ne vinrent jamais et par conséquent cette comédie ne fut pas de longue durée comme on pouvait le prévoir. La médiation du ministre français aux Affaires Etrangères, Champigny, qui n'ouvrit même pas la bouche ne fut donc que pour la forme. Ainsi les négociations aboutirent à la reprise des hostilités qui continuèrent jusqu'à la signature du traité de Bucarest en mai 1812.

Les armées russes, sous le commandement du prince Bagration, général en chef, qui battit les forces ottomanes à Braïla, franchirent le Danube, s'emparèrent de Silistrie et s'avancèrent jusque devant Varna, en même temps que Kara-Georges, le chef des Serbes révoltés, battait les armées turques en Bosnie. L'avance des armées russes fut arrêtée à Choumla où le grand vizir, Youssouf Ziya-Pacha, le vieux généralissime de 80 ans, avait réuni ses forces principales. La levée du siège de Silistrie fut la seule compensation à tant de pertes successives. L'année 1810 fut pour les Turcs moins heureuse que la précédente : l'armée russe occupa Rouchtchouk, Nicopolis et Bazardjik. En 1811, le commandement en chef de l'armée russe fut confié à Koutouzov et celui de l'armée turque à Ahmet-Pacha, grand vizir, successeur de Youssouf Ziya-Pacha. Celui-ci marcha avec une armée de 60.000 hommes sur Koutouzov qui l'attendait à Kadikeuï et réussit à rejeter les Russes au delà du Danube. Koutouzov évacua la ville après avoir mis le feu aux dépôts de munitions et fait sauter les fortifications. L'armée turque se mit à la poursuite des forces russes et franchit à son tour le fleuve. Mais Koutouzov, par une manœuvre habile, prit vite sa revanche à Slobozia ; il opéra un brusque retour offensif, battit après une lutte sanglante les forces turques, les rejetant dans le fleuve et réoccupant les places évacuées. Des renforts russes arrivaient pour mettre fin à la campagne par un coup décisif. Mais la menace de guerre que Napoléon faisait peser sur la Russie détourna la direction de ces forces qui furent envoyées contre la France, et contraignit précipitamment le tzar à signer la paix. Ainsi la Russie, d'abord très exigeante, renonça à la plupart de ses prétentions et prit une attitude plus conciliante à l'égard de la Turquie. Les négociations, plusieurs fois interrompues, furent reprises et aboutirent à la signature du traité de Bucarest le 28 mai 1812. Les ouvertures du nouvel ambassadeur de Napoléon à Constantinople, le général Andréossy, n'obtinrent aucun succès. La reprise de l'influence britannique auprès du Sultan Mahmoud, qui ne partageait pas l'enthousiasme de Sélim pour Napoléon, fut sans doute une autre raison de l'insuccès de ce diplomate français. Le Sultan se contenta de destituer le grand vizir et les négociateurs qui avaient signé ce traité, quand il apprit la victoire de Napoléon sur les armées russes à Borodino.

L'indécision et l'ambiguïté de la politique française à l'égard de la Porte et de la Russie était arrivée à rapprocher ces deux puissances l'une de l'autre. D'un côté Napoléon n'avait pu obtenir l'alliance du tzar Alexandre, ne pouvant pas sacrifier Constantinople ; de l'autre, il ne pouvait pas non plus compter sur la coopération de Mahmoud après avoir abandonné la Turquie à Tilsit et l'avoir exposée aux attaques russes par le faible appui qu'il lui avait prêté lors des négociations turco-russes à Slobozia. Il ne se rendait pas compte de l'importance d'un concours décidé des forces ottomanes, même mal équipées, contre les oscillations de la politique autrichienne et de l'intérêt qu'il y aurait eu à fixer une partie des armées russes

à la frontière turque au moment où il parlait pour sa grande aventure dans les steppes russes.

La Russie, réduite à la nécessité de signer la paix avec la Porte, afin de pouvoir disposer de toutes ses forces contre Napoléon, s'assura par la signature du traité de paix de Bucarest des avantages qui ne correspondaient pas à la physionomie de cette guerre ni à la situation respective des deux armées, à savoir : « Par l'art. 1, les hostilités et les différends qui avaient eu lieu entre les deux Empires cesseraient dès ce jour. L'art. 3 établissait que tous les traités conclus dans les diverses négociations seraient confirmés et demeureraient en vigueur. D'après l'art. 4 il était stipulé que le Prouth, depuis l'endroit où il entre en Moldavie jusqu'à son embouchure dans le Danube, et de là la rive gauche du Danube jusqu'à Kilia et à son embouchure dans la Mer Noire, forment la frontière des deux peuples ».

Ainsi la Turquie perdait la possession entière de la Bessarabie au profit de la Russie qui renonçait de son côté à ses prétentions sur les principautés roumaines. Les conventions et les traités relatifs aux privilèges de la Valachie et de la Moldavie étaient confirmés et particulièrement l'art. 4 du traité de Jassy du 9 janvier 1792 demeurait en vigueur, à savoir : « que la Porte n'exigerait point d'indemnités pour les revenus qu'elle avait perdus ; qu'elle ne lèverait aucun impôt pour toute la durée de la guerre et que les habitants de ces deux provinces seraient pendant deux années à dater de l'échange des ratifications, exempts de toute imposition ; enfin, que ceux qui voudraient émigrer, obtiendraient un délai de quatre mois, et que la Sublime Porte agirait de manière que les impôts futurs de la Moldavie fussent proportionnés à l'étendue actuelle de son territoire ». — « Par l'art. 8, la Sublime Porte accordait aux Serbes une entière amnistie et promettait que leur tranquillité ne pourrait pas être troublée à cause des événements passés. Les forteresses construites dans leur pays au cours de la guerre seraient rasées, en tant qu'elles seraient inutiles à l'avenir, et la Sublime Porte prendrait possession des autres places fortes et y mettrait les garnisons qu'elle jugerait à propos. En outre, la Sublime Porte, à la prière des Serbes, leur accorderait les mêmes avantages que ceux dont jouissaient ses sujets des îles de l'Archipel et d'autres parties de ses Etats, leur laisserait à eux-mêmes le soin de l'administration intérieure du pays, et recevrait directement d'eux le montant des impôts modérés qu'elle lèverait sur eux, en prenant à cet effet, des mesures de concert avec ce peuple » (1).

Ainsi la Serbie arrachait à la Porte la reconnaissance de son autonomie moyennant le paiement d'un tribut annuel modéré. Aucune nouvelle disposition à caractère général n'était mentionnée dans ce traité en faveur des chrétiens, à l'exception des modifications négligeables apportées aux dispositions des anciens traités. Mais la

(1) Noradounghian G., *op. cit.*, t. II, texte n° 30, p. 86.

protection russe sur la population de ces territoires devenait de plus en plus redoutable à tel point qu'elle se considérait plus comme vassale du tzar de Russie que comme sujette du Sultan ottoman.

Ce traité peut être considéré comme le point de départ de la désagrégation de l'Empire ottoman qui subissait un amoindrissement territorial important par la perte de la Bessarabie. L'indépendance de la Serbie se préparait de plus en plus pour devenir définitive vers la fin du siècle. Ainsi, la dislocation progressive de l'Empire se développera pendant tout le dix-neuvième siècle pour se terminer au vingtième par la perte de toutes ses possessions européennes d'abord, et sa disparition complète par la suite.

CONCLUSION

Tout en ne soutenant jamais la comparaison avec les fastes du passé, il n'y a nul doute que cette tranche d'histoire forme, pour l'Empire ottoman, une période d'extrême importance. La caractéristique en est l'adoption par la Porte d'une ligne de conduite toute nouvelle. L'incapacité, on voudrait presque écrire l'incompétence, des faibles successeurs de Soliman le Magnifique avait fini par rendre le jeu des protections étrangères nécessaires à l'Empire ottoman jadis si glorieux, alors dé péri. Son importance géographique n'échappant à personne, les grandes puissances lui offrirent tour à tour soutien occasionnel et alliances passagères, non tant pour garantir son intégrité et son existence que pour éviter un déséquilibre des combinaisons européennes qui aurait fini par favoriser, pour longtemps, l'une d'entre elles. Cependant le jeu de coulisses, entendez la diplomatie, étant créé pour dévorer la majeure partie du gâteau, il n'y eut pas jusqu'à la France, la vieille alliée, qui ne considérât le problème du partage de l'Empire ottoman, comme un simple instrument de guerre, une diversion tactique en quelque sorte. Sélim s'aperçut bien tard qu'il s'était trompé. Il ne pouvait compter sur la France. Une question peut se poser néanmoins : Sélim a-t-il eu raison d'entrer dans le jeu des puissances étrangères, de suivre leur politique d'équilibre et d'obéir à un complexe d'alliances ? Nous ne pouvons répondre que positivement. Car la situation précaire de l'Empire, l'absence de tout facteur — entre autres celui de la force militaire — pouvant aider à le défendre par ses propres moyens, l'acculaient, comme suprême défense, à s'engager dans cette voie. Ainsi, admise au moment de la campagne d'Egypte, l'alliance russe, elle-même, échappe à toute critique. Il faudrait ajouter, cependant, que pour tirer le moindre profit de cette politique du *statu quo* dont l'Europe était hantée, il aurait été de toute importance d'être en possession de cette force, de la Force, capable de rallier, au moment des discussions des problèmes internationaux, les suffrages à sa propre thèse. Or il n'en était rien. Sélim ne le comprit guère, ou, s'en rendant compte, s'engagea dans la voie des réformes. Pour les réussir, il s'agissait avant tout de passer outre aux vieux préjugés qui avaient fossilisé l'opinion publique. Seul parmi tous, n'ayant pas la force nécessaire pour dominer le passé, Sélim ne pouvait finalement que faire appel à ce passé lui-même et aux ennemis déterminés de ses projets : nous avons

cité les Janissaires. Parmi toutes ces renonciations, il nous est impossible de considérer Nizam-i-Djédid comme un mouvement de progrès vers l'occidentalisation, parce que, sous l'influence européenne, s'il était fait place à une armée exercée, l'influence du conservatisme empêchait néanmoins la liquidation de l'ordre des Janissaires.

Cette époque constitue donc, dans l'histoire des Ottomans, une période de coexistence mais aussi de lutte des concepts européens et orientaux. L'entourage de Sélim, partisan des réformes formant une minorité, les divergences aboutirent à la rébellion du 27 mai 1807, à la mort violente des intimes du Sultan, à la déposition de l'Empereur et à sa fin tragique. Nizam-i-Djédid était mort, disait-on. Son esprit continua cependant à couver. Le germe était semé, l'exemple donné, avec tous les sacrifices qu'un exemple comporte. Les successeurs de Sélim, Mahmoud II et Abdul Medjid apprécièrent toute l'importance de l'esprit nouveau, supprimèrent l'Etat dans l'Etat et continuèrent dans les voies qu'avait essayé de frayer leur illustre et malheureux Sélim.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

- ADAIR R. : *The negotiations for the peace of Dardanelles*. London, 1845.
Archives Nationales de la France, A. F. IV. 1697.
- BERTRAND P. : *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*. Paris.
- BOURGEOIS Emile : *Manuel historique de la politique étrangère*. Paris, Eugène Belin, 1929.
- BRUNEAU : *Traditions de la politique de la France au Levant*. Paris, Félix Alcan, 1932.
- De la JONQUIERE A : *Histoire de l'Empire ottoman*. Paris, Hachette, 1914.
- DJUVARA T. G. : *Cent projets de partage de la Turquie*. Paris, Félix Alcan, 1914.
- DRIAULT Edonard : *La politique orientale de Napoléon*. Paris, Félix Alcan, 1904.
» » *La question d'Orient*. Paris, Félix Alcan, 1921.
» » (traduction de Fuat Köprülü) *Sélim III et Napoléon*.
- FEHMI Youssouf : *Histoire de la Turquie*. Paris, Perrin, 1909.
- GROUSSET René : *L'Empire du Levant*. Paris, Payot, 1946.
- JOLY Henri : *La Corse française au XVI^e siècle*. Lyon, Lardanchet, 1942.
- KARAL Enver : *Osmanlı Tarihi* (Histoire ottomane). Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, 1947.
- KARAL Enver : *Tarih Notları* (Notes historiques). Istanbul, Ulkü Basimevi, 1941.
- KARAL Enver : *Sélim III 'ün Hattı Hâmayunları* (rescrits impériaux de Sélim III). Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, 1946.
- LACOUR-GAYET : *Talleyrand*, t. 1. Paris, Payot, 1930.
- LAMOUCHE Léon : *Histoire de la Turquie*. Paris, Payot, 1934.
- LAVISSE Ernest-RAMBAUD A. : *Histoire générale*. Paris, A. Collin, 1901.
- MADÉLIN Louis : *Napoléon*. Paris, Dunod, 1935.
- MARTENS (de) Georges Frédéric : *Recueil de traités*. Gottingue, 1817.
- METTERNICH (Le prince de) : *Mémoires*. Paris, Plon et Cie, 1880.
Nâme Defteri (cahier des lettres) des archives de l'Empire ottoman, n° 9.

- NORADOUNGHIAN Gabriel : *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*. Paris, Cotillon, 1897.
- PAPOUKTCHIEVA Maria : *La politique de la Russie à l'égard des Détroits*. Lausanne, Payot, 1944.
- PINON René : *L'Europe et l'Empire ottoman*. Paris, Perrin, 1917.
- ROUSSEAU A. : *Le Régime des Capitulations*. Paris.
- SAINT-DENYS (de) Juchereau) : *Histoire de l'Empire ottoman*. Paris, 1844.
» » *Révolutions de Constantinople*, 2 v. Paris, 1819.
- SEGUR (Le comte Philippe de) : *Histoire de Napoléon pendant l'année de 1812*. Paris, Baudouin frères, 1826.
- SOREL Albert : *L'Europe et la Révolution*. Paris, Plon, 1904.
» » *Essais d'histoire et de critique*. Paris, Plon, 1894.
- TATICHTCHEFF Serge : *Alexandre I^{er} et Napoléon d'après leur correspondance inédite*. Paris, Perrin, 1891.
- TESTA (Le baron de) : *Recueil de traités de la Porte ottomane*. Paris, 1865.
- Türk Tarih Kurumu (Société d'Histoire turque) : *Belleten* (Bulletin), n° 47
Ankara, Türk Tarih Kurumu Basimevi, 1948.
- VANDAL Alhert : *Napoléon et Alexandre I^{er}*. Paris, Plon, 1893.
- WELLESLEY (Marquis de) : *Despatches, minutes and correspondence*, vol. I.
London.
-

Table des Matières

INTRODUCTION

Chapitre I ^{er} . — Origine des Turcs	9
Chapitre II. — La fondation de l'Empire ottoman, son apogée et les causes principales de sa décadence	12
Chapitre III. — La politique ottomane pendant les guerres de Napoléon	25
Paragraphe I ^{er} . — Histoire des relations franco-turques	25
Paragraphe II. — Aperçu général de l'empire à l'avènement de Sélim et les réformes envisagées en vue de prolonger son existence	29
Paragraphe III. — Définition du Nizam-i-Djedid (Nouvelle ordonnance)	32
Paragraphe IV. — Les réformes envisagées sur le terrain administratif	37
Paragraphe V. — Les réformes envisagées sur le terrain économique et commercial	39
Paragraphe VI. — Les réformes envisagées sur le terrain politique et diplomatique	41
Chapitre IV. — La Révolution française et l'Empire ottoman	43
Chapitre V. — L'expédition d'Égypte	46
Paragraphe I ^{er} . — Ouverture de la campagne	46
Paragraphe II. — Alliance anglo-russo-ottomane	52
Paragraphe III. — L'expédition de Bonaparte en Syrie	58
Paragraphe IV. — Les relations politiques de l'empire après la campagne d'Égypte	62

Chapitre VI. — La guerre turco-russe (1806-1812)	66
Paragraphe I ^{er} . — La situation à l'intérieur de l'empire et l'arrivée de Sébastiani	66
Paragraphe II. — L'apparition de la flotte anglaise devant Constantinople	70
Paragraphe III. — Les pourparlers franco-turcs en vue d'une alliance	74
Chapitre VII. — Déposition et mort de Sélim III	76
Chapitre VIII. — Projets de partage de la Turquie	81
Paragraphe I. — Le plan Hardenberg et projet de Talleyrand	81
Paragraphe II. — Projet de Napoléon et d'Alexandre I ^{er}	85
Paragraphe III. — Projet de Metternich	90
Chapitre IX. — Le règne de Mahmoud et le traité de Bucarest	93
Conclusion	105
Bibliographie	107
